

Rapport de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) et développement durable 2024



2024



BCVS

Bienvenue Chez Vous

Sommaire

Rapport de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE)
et développement durable 2024

03 Contenu et objectifs du rapport RSE

- 4 Message des présidents
- 6 Banque Cantonale du Valais
- 7 Contenu et objectifs du rapport RSE
 - 7 Public cible
 - 7 Cadre de référence
 - 7 Période et fréquence de reporting
 - 7 Autre information sur l'exhaustivité
 - 7 Périmètre
- 8 Labels, certificats et notations
- 9 Parties prenantes
 - 9 Revue des parties prenantes et de leurs attentes
- 11 Enjeux pertinents
 - 11 Revue des enjeux pertinents
 - 13 Processus pour déterminer les thèmes pertinents
 - 14 Matrice de matérialité
- 16 Gouvernance d'entreprise
 - 16 Cadre normatif et axes stratégiques de la BCVS
 - 18 Structure et organisation de la gouvernance RSE
 - 20 Stratégie RSE
 - 22 Positionnement de la BCVS dans les démarches RSE
 - 23 Principes de suivi stratégiques
- 24 Éthique et conformité
 - 27 Les cyberrisques
- 28 Gestion du risque RSE
 - 28 Organisation de la gestion des risques
 - 30 Risques et opportunités
 - 32 Les objectifs stratégiques de gestion des risques RSE
- 33 Objectifs de développement durable

36

Axe I Employeur

- 37 Principes
- 38 Employeur responsable et gestion des changements
- 40 Diversité et égalité des chances
- 42 Formation et perfectionnement
- 45 Santé et bien-être au travail

47

Axe II Environnement

- 48 Principes
- 49 Climat
- 54 Consommation des ressources

56

Axe III Finance et Produits

- 57 Principes
- 58 Satisfaction clientèle
- 59 Produits et services responsables
- 68 Pratiques de vente responsables

70

Axe IV Ancrage régional

- 71 Principes
- 72 Performance économique
- 73 Création de valeur régionale
- 75 Participation à la vie associative

78

Références

- 79 Index du contenu de la norme GRI
- 88 Lexique des abréviations
- 90 Revue d'assurance limitée

Contenu et objectifs du rapport RSE

4	Message des présidents
6	Banque Cantonale du Valais
7	Contenu et objectifs du rapport RSE
	7 Public cible
	7 Cadre de référence
	7 Période et fréquence de reporting
	7 Autre information sur l'exhaustivité
	7 Périmètre
8	Labels, certificats et notations
9	Parties prenantes
	9 Revue des parties prenantes et de leurs attentes
11	Enjeux pertinents
	11 Revue des enjeux pertinents
	13 Processus pour déterminer les thèmes pertinents
	14 Matrice de matérialité
16	Gouvernance d'entreprise
	16 Cadre normatif et axes stratégiques de la BCVS
	18 Structure et organisation de la gouvernance RSE
	20 Stratégie RSE
	22 Positionnement de la BCVS dans les démarches RSE
	23 Principes de suivi stratégiques
24	Éthique et conformité
	27 Les cyberrisques
28	Gestion du risque RSE
	28 Organisation de la gestion des risques
	30 Risques et opportunités
	32 Les objectifs stratégiques de gestion des risques RSE
33	Objectifs de développement durable

Message des présidents

Le Conseil d'administration de la Banque Cantonale du Valais (BCVS) adoptait, en 2021, une nouvelle vision stratégique pour l'établissement, que la Direction générale a déployée pour la période 2022-2025. La Banque s'est positionnée sur les enjeux majeurs de la durabilité, de la digitalisation et de la responsabilité entrepreneuriale. Les axes stratégiques s'articulent autour de quatre valeurs fondamentales :



Innovation



Proximité



Durabilité



Compétence

En 2024, dans un contexte réglementaire encore plus exigeant, la BCVS diffuse son troisième rapport RSE (responsabilité sociétale de l'entreprise) et développement durable portant sur l'année 2024. Son but est de communiquer sur l'évolution de ses ambitions et sur ses réalisations dans les dimensions ESG (Environnement, Social et Gouvernance), présentées dans sa charte RSE et développement durable.

Son engagement envers la responsabilité sociétale et la durabilité s'est concrétisé par des initiatives significatives en 2024, telles que la mise en œuvre de la gouvernance RSE, la formation des collaboratrices et collaborateurs sur la thématique ainsi que l'élaboration d'une politique de communication RSE.

Entreprise responsable, la BCVS s'engage en faveur de la préservation de l'environnement. Elle poursuit ses efforts pour réduire l'empreinte environnementale liée à son fonctionnement, notamment la réduction de ses propres émissions de gaz à effet de serre. L'année 2024 marque ainsi l'atteinte des objectifs fixés en termes de réduction d'émissions propres. Pour la première fois, la BCVS a calculé ses émissions financées sur les portefeuilles hypothécaires et placements. La Banque a également œuvré pour l'élaboration de son premier Rapport Climat 2024, suivant les recommandations de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD) qui informe sur les risques et les opportunités liés au climat ainsi que sur l'impact financier que ceux-ci peuvent avoir sur ses opérations et son modèle économique.

De manière générale, la BCVS a renforcé sa position en termes de RSE et de développement durable. Elle a posé les bases de son plan global de transition dont le développement se poursuivra au cours des prochaines années.

PIERRE-ALAIN GRICHTING

Président du Conseil
d'administration

OLIVER SCHNYDER

Président de la Direction
générale



La Banque Cantonale du Valais a rénové le hall d'accueil de son siège principal. Le défi de cette modernisation reposait sur l'intégration du patrimoine au nouveau projet.

Pierre-Alain Grichting (à gauche), Président du Conseil d'administration, et **Oliver Schnyder** (à droite), Président de la Direction générale sont fiers d'accueillir la clientèle dans cet espace repensé.

Banque Cantonale du Valais

« Services de proximité et ancrage cantonal sont au cœur de l'identité de la BCVS. »



22 agences

12 bureaux-conseils

62 distributeurs automatiques
de billets (bancomats)

559 collaboratrices et collaborateurs
(apprenties et apprentis inclus)



Cours de l'action

CHF **110.-**

coté(e) à la SIX Swiss Exchange



13'835

actionnaires



158 millions

de capital-actions
en CHF



Bilan total de CHF

20,9 milliards

Contenu et objectifs du rapport RSE

Ce rapport décrit la manière dont la responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) s'intègre aux activités de la BCVS. Il a pour but de donner une vision de l'engagement de la Banque sur les piliers sociaux, environnementaux, économiques et de gouvernance ainsi que sur ses pratiques non financières.

PUBLIC CIBLE

Ce rapport s'adresse à toute personne ou entité intéressée à mieux comprendre les efforts et les progrès ainsi que les initiatives que la Banque met en place pour répondre aux enjeux de la durabilité.

CADRE DE RÉFÉRENCE

Ce rapport a été préparé en référence à la norme Global Reporting Initiative (GRI). Les standards GRI sont une référence mondiale pour la rédaction de tels rapports. La Banque se base sur les art. 964a à 964c du Code des obligations qui détermine les modalités applicables à l'établissement du rapport destiné à rendre compte sur la transparence sur les questions non financières qui se réfèrent aux aspects environnementaux, aux questions sociales, de personnel, de respect des droits humains et de lutte contre la corruption. La Banque n'est actuellement pas formellement soumise aux exigences relatives à la transparence sur les questions non financières au sens de l'art. 964a CO. Le rapport RSE 2024 a été examiné et approuvé par la Direction générale puis par le Conseil d'administration. Le bilan carbone est établi par Swiss Climate SA en conformité avec la norme ISO 14064-1 et suit les directives du Greenhouse Gas Protocol (GHG), sur les principes des objectifs climatiques fondés sur les données scientifiques Science based Targets initiative (SBTi).

PÉRIODE ET FRÉQUENCE DE REPORTING

Ce rapport est émis pour la troisième fois et porte sur l'année 2024 à l'exception des données relatives au bilan carbone qui se rapportent à l'année 2023. Il est publié de manière séparée du rapport de gestion et fait l'objet d'une revue d'assurance limitée par Deloitte SA. Il est publié annuellement.

AUTRE INFORMATION SUR L'EXHAUSTIVITÉ

Une attention particulière est accordée à l'exhaustivité et à la cohérence des informations contenues dans le rapport. Sauf indication contraire, ces dernières concernent tous les sites de la BCVS. Le bilan CO₂ et la certification Fair-ON-Pay Advanced ont fait l'objet d'un audit externe.

PÉRIMÈTRE

Le périmètre de consolidation du rapport RSE intègre le siège principal de Sion, ses 22 agences et 12 bureaux-conseils.

« La RSE n'est pas seulement une démarche à intégrer mais un véritable levier de transformation systémique. Elle implique des changements dans les façons de faire, de décider et d'interagir à tous les niveaux de l'entreprise. Ce n'est pas l'affaire d'une personne ou d'un service dédié : c'est une responsabilité collective. Ensemble, l'impact positif de nos actions est amplifié et renforce durablement la position de la Banque sur le marché. »

Géraldine Varone
Fondée de pouvoir
Responsable RSE et
développement durable



Labels, certificats et notations



Valais excellence

Le Label Valais excellence distingue les entreprises valaisannes à la fois les plus performantes et les plus citoyennes, soucieuses de leur rôle social et environnemental, tout en étant désireuses de tendre vers une amélioration constante de leurs produits et services. Le label propose la voie « Système de Management Intégré (SMI) », qui implique les certifications ISO 9001 et ISO 14001 et la voie « Économie Positive », qui traite de l'impact de l'organisation au regard des grands enjeux actuels de la durabilité et qui se base sur la norme ISO 26000.*



Label Fair-ON-Pay Advanced

Cette certification distingue la BCVS en tant qu'employeur équitable et souligne son engagement durable en faveur de l'égalité salariale entre femmes et hommes. Fair-ON-Pay veille au respect des critères de l'écart salarial calculé inférieur à 5%. Le label propose deux niveaux de labélisation. La Banque a obtenu le 2^e niveau (advanced).



Inrate

Inrate est une société de données sur le développement durable et de notations ESG qui aide les institutions financières à envisager la finance durable sous l'angle de l'impact. Inrate adapte la qualité, les normes et la granularité les plus élevées à un univers de 10'000 émetteurs, permettant aux gestionnaires de portefeuilles / fonds, de recherche et aux équipes de produits structurés de prendre des décisions en toute confiance. La BCVS a obtenu la note de B-.



ISO 26000

La norme ISO 26000 tend à questionner davantage l'impact d'une organisation sur son territoire, elle donne les lignes directrices pour les organisations qui ont conscience qu'un comportement socialement responsable et respectueux de l'environnement est un facteur-clé de leur réussite. Non seulement ISO 26000 donne la bonne ligne de conduite à suivre mais, de plus en plus, cette norme est appliquée pour évaluer l'engagement des organisations en faveur du développement durable ainsi que leur performance globale.



Silver Certificate by Swiss Climate

La BCVS a obtenu le label Silver, décerné par Swiss Climate aux entreprises qui mettent en place une stratégie climatique. Le label propose trois niveaux de labélisation : le bronze, l'argent et l'or. Swiss Climate a développé un modèle unique pour la gestion du CO₂ des entreprises selon la norme ISO 14064-1 et le Greenhouse Gas Protocol. La BCVS mandate Swiss Climate pour effectuer l'analyse de son empreinte carbone depuis 2010.



MSCI

La BCVS a obtenu la note « BBB » à la notation ESG de MSCI. MSCI ESG Research évalue des entreprises en fonction de leur exposition aux risques ESG, spécifiques à une branche et de leur capacité à gérer ces risques par rapport à leurs concurrents. Elle attribue des notes allant de « AAA » (note la plus élevée) à « CCC » (note la plus basse).

* La BCVS a suivi la voie SMI depuis 2009. En 2024, elle opère un changement de voie « Économie positive » qui se finalisera en 2025.

Parties prenantes

Les actions et les décisions de la BCVS ont des impacts directs ou indirects sur les parties prenantes tout comme ces dernières peuvent également impacter ou influencer directement ou indirectement la capacité de la Banque dans la réalisation de sa mission. La Banque en tient compte dans sa démarche RSE et accorde de l'importance aux échanges avec ses parties prenantes. La BCVS s'interroge sur leurs attentes et veille à ce qu'elles soient revues et actualisées.

MEMBRE D'ASSOCIATIONS DE BRANCHE

La BCVS est membre de deux associations faitières en Suisse, l'Association suisse des banquiers (ASB) et l'Union des Banques Cantonales Suisses (UBCS), qui sont amenées, notamment, à défendre les intérêts du secteur bancaire suisse, respectivement des banques cantonales.

L'UBCS prend position sur la durabilité sur son site internet, en indiquant que « les Banques Cantonales voient le principe de durabilité économique, sociale et écologique comme un principe directeur global. Elles soutiennent les objectifs de développement durable (Sustainable Development Goals) de l'ONU cosignés par la Suisse et les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat. Elles s'investissent activement dans la discussion relative à leur mise en œuvre sur la place financière suisse et participent à l'élaboration de normes et de classifications pertinentes ».

REVUE DES PARTIES PRENANTES ET DE LEURS ATTENTES

En 2024, une revue des parties prenantes a permis de confirmer que les acteurs identifiés dans l'analyse initiale de la Banque demeurent des parties prenantes influentes. Pour cette évaluation, l'approche adoptée reste identique à la première évaluation et se base sur le niveau de pouvoir ou d'influence que peuvent exercer les entités listées ainsi que les niveaux d'intérêts.

Les résultats ont corroboré les conclusions de l'analyse menée en 2021, laquelle avait correctement identifié les groupes influents. La seule évolution notable est l'intégration des agences de notation qui sont désormais considérées comme des parties prenantes influentes. Cette revue a été réalisée par la Responsable RSE et développement durable et la commission RSE (CORSE), puis validée par la Direction générale.

En référence à la norme GRI (Global Reporting Initiative), la liste ci-dessous présente les acteurs dont la perception et les interactions exercent une influence significative sur les décisions et les activités de la BCVS.

Parties prenantes	Attentes des parties prenantes	Canaux de récolte des attentes
1. Collaboratrices et collaborateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Cadre de travail et conditions attractives - Communication transverse - Offre de formations et développement - Opportunités d'évolution - Égalité des chances - Bien-être et sécurité au travail - Respect de l'intégrité - Égalité salariale 	<ul style="list-style-type: none"> - Sondage - Référente bien-être - Discussion avec les managers - Programme de la relève - Processus lanceurs d'alerte - Association du personnel - Rapport RSE
2. Clientes et clients	<ul style="list-style-type: none"> - Produits et prestations qui répondent à leurs besoins - Tarification transparente - Proximité et accessibilité - Protection des données - Satisfaction des services - Conseil de qualité 	<ul style="list-style-type: none"> - Enquête de satisfaction (5-6 critères RSE), MIS trend chaque 4 ans pour confirmer les enjeux - Canaux de réclamation - Analyse trimestrielle du panel YouGov
3. État du Valais (actionnaire majoritaire)	<ul style="list-style-type: none"> - Éthique - Contribution à la création de valeur pour le canton - Contribution au développement durable 	<ul style="list-style-type: none"> - Échange annuel entre la Direction, le Conseil d'administration et l'État du Valais - Rapport RSE - Dialogue trimestriel entre les responsables RSE
4. Autres actionnaires	<ul style="list-style-type: none"> - Produits et prestations qui répondent à leurs besoins - Tarification transparente - Proximité et accessibilité - Protection des données - Satisfaction des services - Conseil de qualité 	<ul style="list-style-type: none"> - Assemblée générale annuelle - Possibilité d'adresser des questions avant l'AG - Rapport RSE
5. Fournisseurs et partenaires métiers (yc sponsoring)	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien de relations de confiance - Relation durable - Conditions commerciales justes 	<ul style="list-style-type: none"> - Point de situation annuel - Évènement RSE annuel
6. Médias	<ul style="list-style-type: none"> - Transparence - Éthique 	<ul style="list-style-type: none"> - Conférences de presse - Communiqués de presse - Service de presse / Traitement des demandes médias - Rapport RSE - Rapport de gestion
7. Associations actives dans les domaines RSE	<ul style="list-style-type: none"> - Éthique - Contribution à la création de valeur pour le canton - Contribution au développement durable - Exemplarité 	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontres RSE - Soutien à des projets d'exemplarité - Rapport RSE - Évènement RSE annuel
8. Associations actives dans les domaines culturels, sportifs	<ul style="list-style-type: none"> - Sponsoring - Mécénat - Dons 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport RSE - Rencontres RSE - Évènement RSE annuel
9. Autorités de régulation et institutions de notation	<ul style="list-style-type: none"> - Actions sur les thèmes RSE - Transparence sur les pratiques - Respect des exigences 	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluation annuelle du rapport RSE - Plateforme d'échanges - Rapport RSE

Enjeux pertinents

REVUE DES ENJEUX PERTINENTS

La mise en œuvre d'une démarche RSE repose sur des étapes clairement définies qui permettent de structurer l'analyse et de déployer une stratégie alignée avec le contexte, les ressources et les spécificités de la situation. Ces activités nécessitent une méthodologie et s'appuient sur des principes de reporting bien établis ainsi que des concepts clés fondamentaux.

Depuis le lancement de sa stratégie RSE en 2021, la BCVS veille à progresser chaque année en respectant les concepts définis. En 2024, elle a entrepris une révision de son positionnement en matière de RSE en réitérant un diagnostic. Ce dernier passait par une mise à jour des attentes des parties prenantes décrites sous le paragraphe dédié et par une réévaluation des enjeux identifiés auparavant.

Analyse du contexte

ÉTAPE PRÉLIMINAIRE

- Rappel des enjeux RSE à l'équipe de projet

PRÉPARATION DIAGNOSTIC

- Mise à jour des parties prenantes
- Revue des enjeux pertinents
- Modèle d'évaluation et grille de notation

RÉALISATION DIAGNOSTIC

- Dialogue avec les parties prenantes internes et externes
- Analyse des résultats

Création du contenu

PLAN D'ACTIONS

- Recensement des axes d'amélioration
- Révision des obligations légales
- Identification des impacts ESG / Matrice de matérialité
- Objectifs / Enjeux stratégiques
- Politiques
- Plan d'actions et mesures
- Indicateurs et suivi de la performance

COMMUNICATION

- Communication interne
- Communication externe

Contrôle et conformité

VÉRIFICATION

- Processus à valider (audit)
- Risques
- Autres prestations de l'auditeur

ACCOMPAGNEMENT

- Accompagnement à la conduite du changement

CERTIFICATIONS

- Swiss Climate
- Valais Excellence
- Fair-ON-Pay Advanced

La liste ci-dessous présente les enjeux les plus influents parmi une liste exhaustive d'enjeux revus, réidentifiés et recueillis par le biais de différents canaux (voir processus dans le chapitre concerné). Les enjeux considérés comme impactants ont été regroupés sous les axes concernés afin de donner une vue des dimensions sur lesquelles la Banque se concentrera durant les prochaines années.

GRI	Indicateurs	Unités	2024	2023	2022	2021
Thèmes pertinents						
3-2	Liste des thèmes pertinents	Qualité	Revue globale	Revue de l'évolution des thèmes existants	1 ^{re} publication des thèmes	Liste des thèmes

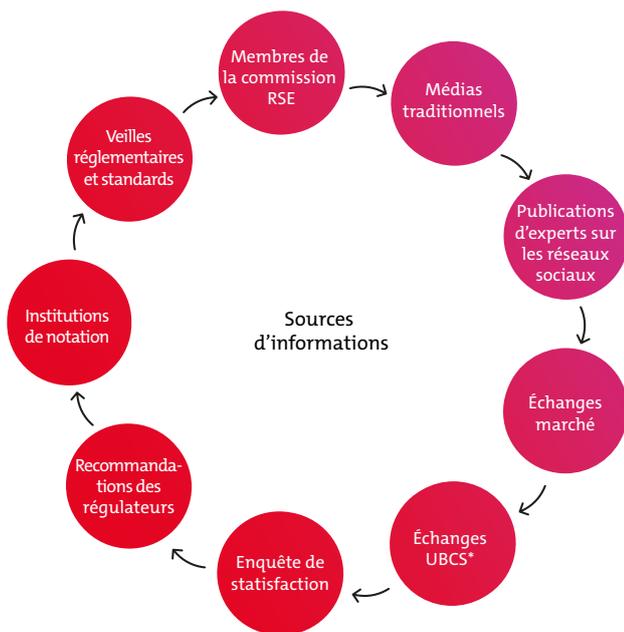
Axes	Enjeux pertinents	Thèmes liés
 Environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Climat - Consommation des ressources 	<ul style="list-style-type: none"> - Actions sur les thèmes RSE - Gestion des déchets, réduction des émissions de CO₂, actions pour contribuer à la protection des ressources, de l'énergie et de l'environnement
 Employeur	<ul style="list-style-type: none"> - Employeur responsable et gestion des changements - Diversité et égalité des chances - Santé et bien-être au travail - Formation et perfectionnement 	<ul style="list-style-type: none"> - Cadre et conditions de travail attractives - Égalité des chances, respect de l'intégrité, égalité salariale, opportunité d'évolution - Bien-être et sécurité au travail - Offre de formations et développement
 Finance et Produits	<ul style="list-style-type: none"> - Satisfaction clientèle - Produits et services responsables - Pratiques de vente responsables 	<ul style="list-style-type: none"> - Satisfaction des services, conseils de qualité, proximité et accessibilité - Produits et services qui répondent aux besoins - Protection des données, tarification transparente
 Ancrage régional	<ul style="list-style-type: none"> - Performance économique - Création durable de valeur - Participation à la vie associative 	<ul style="list-style-type: none"> - Contribution à la création de valeur pour le canton - Contribution au développement durable, soutien à l'économie - Mécénat, dons, sponsoring, soutien aux projets d'exemplarité
 Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> - Éthique et conformité et transparence - Protection des données et cybersécurité - Dialogue avec les parties prenantes 	<ul style="list-style-type: none"> - Transparence sur les pratiques, respect des exigences - Éthique - Communication transverse

PROCESSUS POUR DÉTERMINER LES THÈMES PERTINENTS

En référence à la norme GRI (Global Reporting Initiative) et selon les principes de revue de la Banque, ce chapitre décrit le processus de révision des thèmes importants de la RSE, effectué par la commission RSE. Cette revue a pour but de voir l'évolution des tendances depuis la mise en œuvre de la stratégie de durabilité et de confirmer la cohérence du positionnement dans les démarches RSE à la BCVS.

La liste exhaustive d'enjeux rencontrés au quotidien dans tous les domaines d'activité de la Banque a été établie et consignée dans les systèmes de la Banque par la Responsable RSE et développement durable.

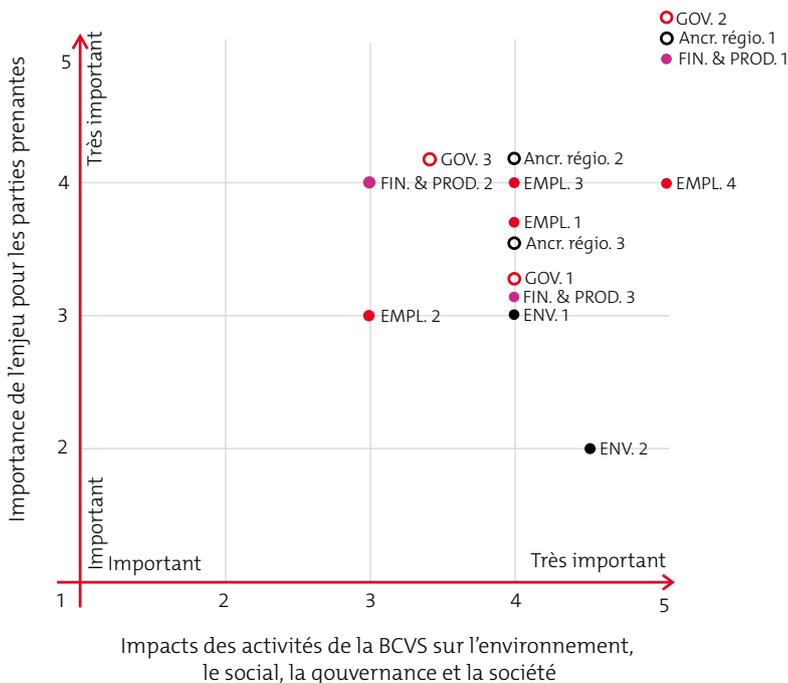
L'année prochaine, la Banque poursuivra ses démarches en évaluant le potentiel impact financier que pourraient occasionner certains enjeux sur son modèle d'affaires. Elle publiera les résultats de son analyse dans la matrice dite de double matérialité décrite dans le chapitre y relatif.



Union des Banques Cantionales Suisses

MATRICE DE MATÉRIALITÉ

La matrice de matérialité est l'outil utilisé dans les démarches RSE pour prioriser les enjeux qui concernent une organisation. La Banque publie sa matrice de matérialité dite classique dont l'objectif est d'identifier et hiérarchiser les enjeux qui sont à la fois importants pour les parties prenantes externes et stratégiques pour la Banque elle-même (impact pour son modèle d'affaires).



Axe	Titre dans la matrice	Enjeux pertinents
Environnement	● ENV. 1 ● ENV. 2	- Climat - Consommation des ressources
Employeur	● EEMPL. 1 ● EEMPL. 2 ● EEMPL. 3 ● EEMPL. 4	- Santé et équilibre au travail - Diversité et égalité des chances - Employeur responsable et gestion des changements - Formation et perfectionnement
Finance et Produits	● FIN. & PROD. 1 ● FIN. & PROD. 2 ● FIN. & PROD. 3	- Satisfaction clientèle - Produits et services responsables - Pratiques de vente responsables
Ancrage régional	○ Ancr. régio 1 ○ Ancr. régio 2 ○ Ancr. régio 3	- Performance économique - Création durable de valeur - Participation à la vie associative
Gouvernance	○ GOV. 1 ○ GOV. 2 ○ GOV. 3	- Éthique, conformité et transparence - Protection des données et cybersécurité - Dialogue avec les parties prenantes

LA DOUBLE MATÉRIALITÉ

La BCVS se doit de faire une double analyse appelée « double matérialité ». Elle consiste en l'identification des enjeux de durabilité matériels pour l'entreprise (matérialité financière), ainsi que pour la société et l'environnement (matérialité d'impact).

La matérialité simple



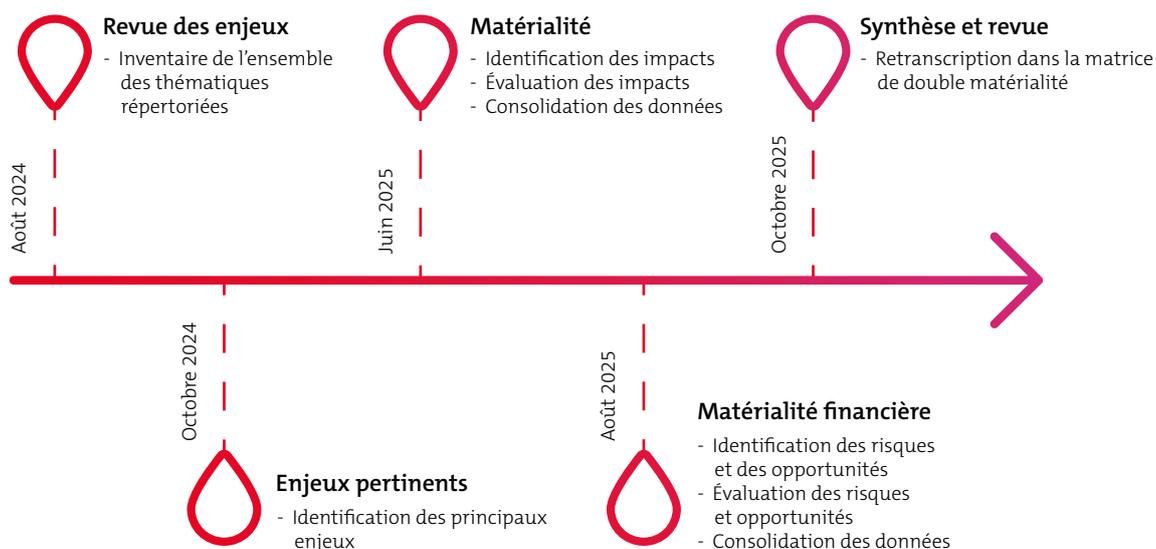
Évalue l'impact des sujets ESG sur la performance de l'entreprise

La double matérialité



PLANIFICATION

La démarche que la Banque poursuit en 2025 selon les étapes ci-dessous vise à aligner les priorités stratégiques de la Banque et les attentes de l'écosystème tout en tenant compte des impacts sociaux et environnementaux critiques. La Banque définira ensuite un périmètre de surveillance et des actions ciblées.



Gouvernance d'entreprise

La BCVS applique les standards et les bonnes pratiques en matière de gouvernance d'entreprise, notamment en définissant clairement les responsabilités des différents organes et comités. Au niveau opérationnel, les responsabilités des cinq divisions de la Banque sont précisément établies ; les missions et les compétences des différents comités de la direction opérationnelle sont formalisées. Le principe de séparation des fonctions est également appliqué. Les dispositions légales, réglementaires et internes font l'objet de directives et de procédures. Leur bonne application se vérifie au travers du système de contrôle interne (SCI), qui se décompose en trois niveaux de contrôle relevant de la responsabilité de la Direction générale et du Conseil d'administration (voir rapport de gestion, chapitre « Gouvernance d'entreprise »).

CADRE NORMATIF ET AXES STRATÉGIQUES DE LA BCVS

La durabilité fait partie intégrante de la stratégie et des valeurs de la BCVS. À travers sa démarche responsable, la BCVS veut créer de la valeur pour ses collaboratrices et collaborateurs, sa clientèle, la région et l'environnement (voir rapport de gestion).



Notre vision banque

Nous voulons devenir la Banque des solutions efficaces, innovantes et proches du client - en Valais et en Suisse.



Notre mission

Par notre savoir-faire et notre proximité, nous accompagnons nos clients durant **toutes les étapes de la vie** et les aidons à atteindre leurs objectifs financiers.

Nos principes directeurs



La BCVS reflète la stabilité ainsi que la sécurité et suscite la confiance.



La BCVS propose à ses clients des solutions modernes et efficaces.



En tant que partenaire privilégié, la BCVS comprend les besoins des clients et propose des solutions adéquates.



La BCVS **soutient le tissu économique** dans son territoire d'activité et permet aux parties prenantes de concrétiser leurs projets.

Nos valeurs



Durabilité



Innovation



Proximité



Compétence



La BCVS rassemble le Valais et permet à tout un chacun de contribuer et de profiter d'une économie valaisanne **durable et prospère**.



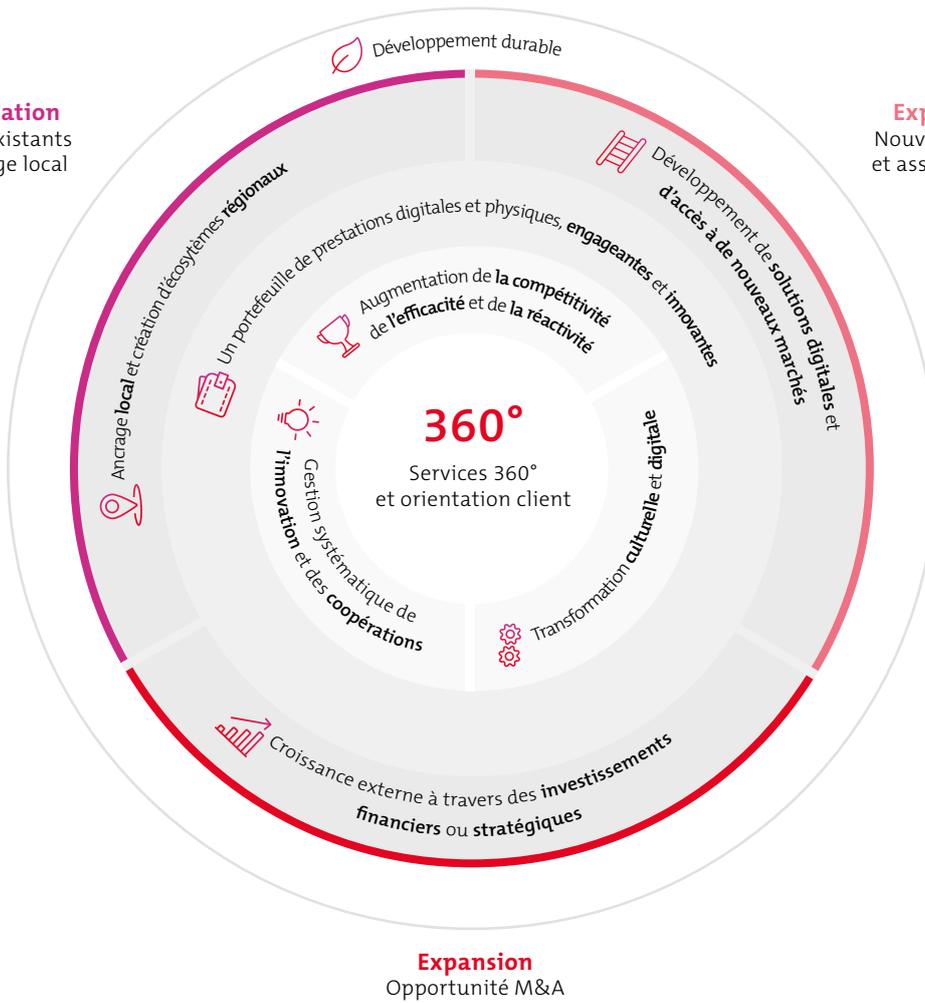
Notre raison d'être

La Banque Cantonale du Valais s'engage pour le développement durable de sa région et est le partenaire privilégié pour tous les aspects financiers.

AXES STRATÉGIQUES

Exploitation
Clients existants
et ancrage local

Exploration
Nouveaux clients
et assurer l'avenir



STRUCTURE ET ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE RSE

Les effets des changements climatiques sont de plus en plus perceptibles et peuvent affecter de nombreux acteurs, y compris les établissements financiers. Par conséquent, les régulateurs exigent de plus en plus de transparence en matière de risques climatiques. La transparence représente une étape importante en vue d'identifier, de mesurer et de gérer les risques climatiques. La Banque a mis en œuvre sa gouvernance en prenant en considération l'urgence climatique en se conformant aux recommandations de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD) adoptées par le Conseil fédéral (CF). À cet effet, elle publie son premier rapport d'information sur le climat conformément à ces recommandations (voir Rapport Climat 2024 suivant les recommandations de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD)).

La responsabilité sociétale ne comprend cependant pas uniquement la dimension climatique et les questions liées à l'environnement. Elle concerne la contribution globale d'une société au développement durable de son environnement et des territoires. Ceci implique d'intégrer dans sa stratégie des principes durables qui permettent de poursuivre une croissance responsable dans un système en passe d'atteindre ses limites. Par conséquent, les dimensions d'équité sociale et d'efficacité économique sont des piliers tout aussi indispensables que le respect de l'environnement. Ces piliers sont plus communément appelés ESG (Environnement, Social, Gouvernance).

C'est sur ces thèmes que la BCVS a mis en œuvre sa stratégie RSE 2024, en renforçant sa gouvernance pour répondre aux enjeux de la durabilité et pour répondre à sa mission d'entreprise responsable.

Qu'est-ce qu'une entreprise responsable ?

Une entreprise responsable est une organisation qui :



Mesure son impact environnemental



Lutte contre la corruption



Garantit de bonnes conditions de travail



Est solide et pérenne



Utilise des technologies innovantes



Est ouverte au dialogue



Propose des produits et services durables



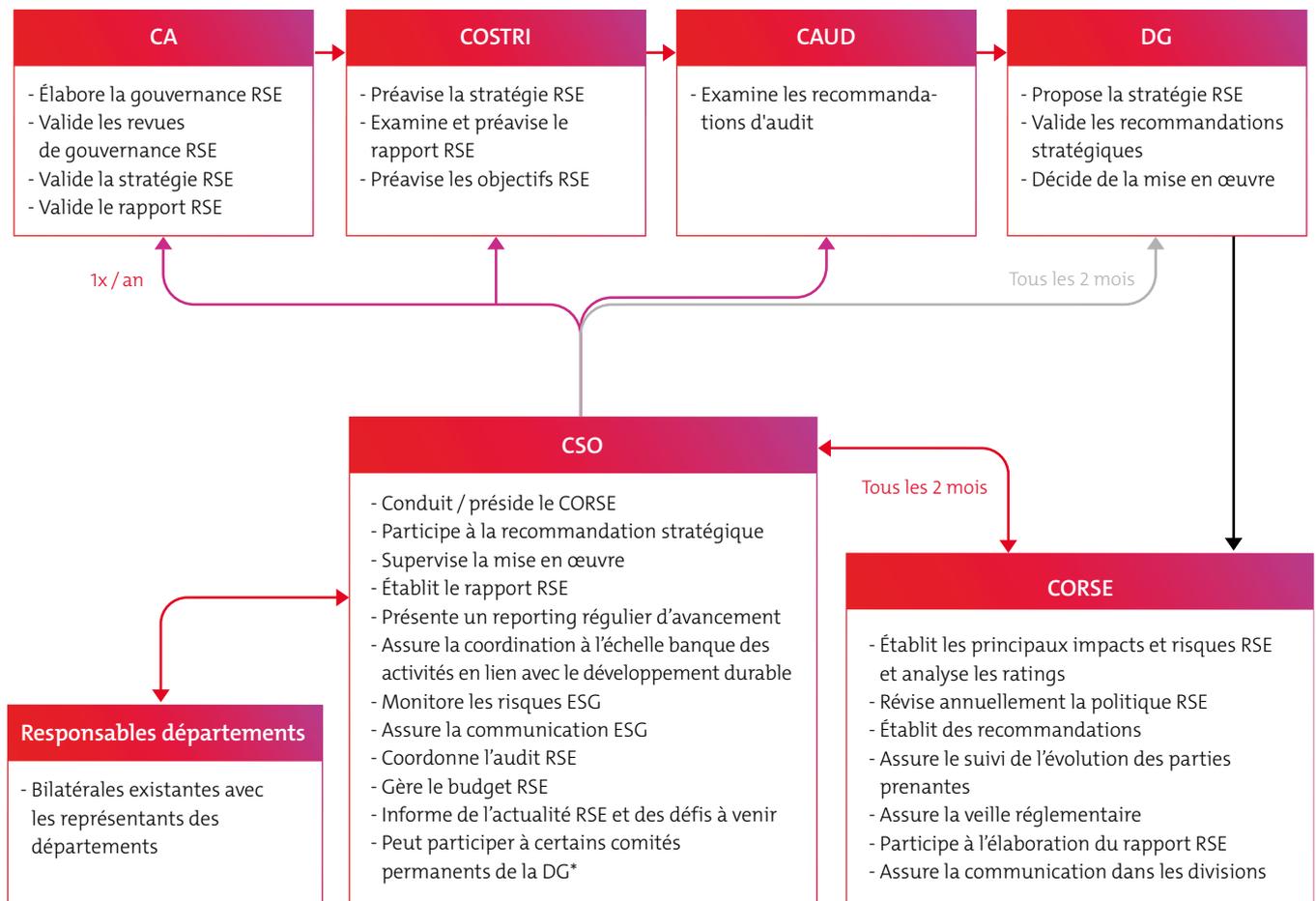
Favorise la diversité



Favorise l'emploi local

La Direction générale peut former des commissions spécifiques sans compétences déléguées dont elle fixe la mission, l'organisation et le fonctionnement. La commission RSE (CORSE) a été formée selon ce principe. Elle a été créée en juin 2024 en regroupant des représentants de chaque département afin de maximiser l'engagement transversal dans les initiatives RSE. Cette structure vise à améliorer la

compréhension des enjeux RSE aussi bien au sein de la Banque qu'à l'extérieur, ainsi qu'à accompagner la Responsable RSE dans sa mission. Ce soutien est d'autant plus nécessaire dans un contexte réglementaire qui connaît un durcissement des exigences existantes et l'arrivée de nouvelles directives impliquant l'ensemble de l'activité de la Banque.



CA : conseil d'administration
 COSTRI : comité stratégie, transformation digitale et innovation
 CAUD : comité d'audit et risques
 DG : direction générale
 CSO : Chief sustainability officer
 CORSE : commission RSE

→ Séances
 → Reporting
 → Point de situation RSE
 → Décide

* Depuis 2024, la fonction Responsable RSE et développement durable participe aux comités permanents de la DG : « Comité Risques », « Nostro », « Risques Opérationnels », « Produits, Service et Innovations » et « Stratégique d'investissement »

STRATÉGIE RSE

La BCVS se positionne comme un partenaire régional conscient des enjeux économiques, sociaux et environnementaux du canton et qui s'engage sur les aspects de durabilité. La BCVS adhère aux objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies et contribue à leur réalisation.

La BCVS a érigé en 2021 sa **charte RSE et développement durable** qui définit les principes fondamentaux (voir charte RSE et développement durable) en matière de durabilité et qui est revue selon les principes de suivi stratégiques décrits au chapitre de la page suivante. Sa stratégie se décline en 4 axes

prioritaires qui sont basés sur 8 des 17 objectifs de l'ONU (source www.un.org). Pour chaque axe, la Banque a identifié les enjeux pertinents qui ressortent du dialogue avec les parties prenantes influentes en termes RSE. L'identification de ces enjeux permet à la Banque de voir les dimensions sur lesquelles elle peut avoir un impact et de fixer des objectifs de développement durable.

Découvrez la charte RSE de la BCVS sur :

<https://bcvs.ch/charte-rse>



AXE I : EMPLOYEUR



La BCVS suit des principes de gouvernance clairs qui garantissent une gestion responsable et égalitaire. La Banque est un important employeur du canton. Elle mise sur la formation continue de ses collaboratrices et collaborateurs pour assurer un niveau élevé de compétence et de professionnalisme. Elle leur fait bénéficier d'opportunités de carrière stimulantes et de conditions de travail attractives. Elle se préoccupe de la santé au travail et met en œuvre différentes initiatives préventives.

Enjeux pertinents

- Employeur responsable et gestion du changement
- Diversité et égalité des chances
- Santé et bien-être au travail
- Formation et perfectionnement

Ambitions

- La BCVS veut être l'employeur de référence
- La BCVS veut être exemplaire pour ses collaboratrices et collaborateurs au niveau des conditions de travail



AXE II : ENVIRONNEMENT



La BCVS favorise les énergies renouvelables et veille à une politique d'investissement durable et responsable. Elle réduit les émissions de CO₂ liées à ses activités. Elle sensibilise ses collaboratrices et collaborateurs aux enjeux climatiques. Elle s'engage et contribue à des projets de développement durable sur son propre territoire. Elle propose des produits et des services qui favorisent la transition énergétique.

Enjeux pertinents

- Climat
- Consommation des ressources

Ambitions

- La BCVS veut être climatiquement neutre d'ici 2050
- La Banque veut soutenir des projets de transition d'ici 2030



AXE III : FINANCE ET PRODUITS



La Banque veille à la réduction des incidences négatives sur le développement durable. Elle propose des produits et des services qui apportent une plus-value à l'économie réelle et à ses clients. Elle propose des produits transparents et compréhensibles, présentés dans un langage clair.

Enjeux pertinents

- Satisfaction de la clientèle
- Produits et services responsables
- Pratiques de vente responsables

Ambitions

- La BCVS poursuit son ambition de décarbonation des portefeuilles
- La BCVS poursuit le respect des principes éthiques en introduisant des critères ESG dans ses produits et services



AXE IV : ANCRAGE RÉGIONAL



En tant que banque cantonale, la BCVS contribue au renforcement et au développement de l'économie régionale ainsi qu'au maintien des postes de travail et d'apprentissage. Elle soutient des sociétés, des associations et d'autres institutions dans un esprit de partenariat. Elle s'engage en faveur des entreprises locales et préserve ainsi les emplois dans la région.

Enjeux pertinents

- Performance économique
- Création durable de valeur
- Participation à la vie associative

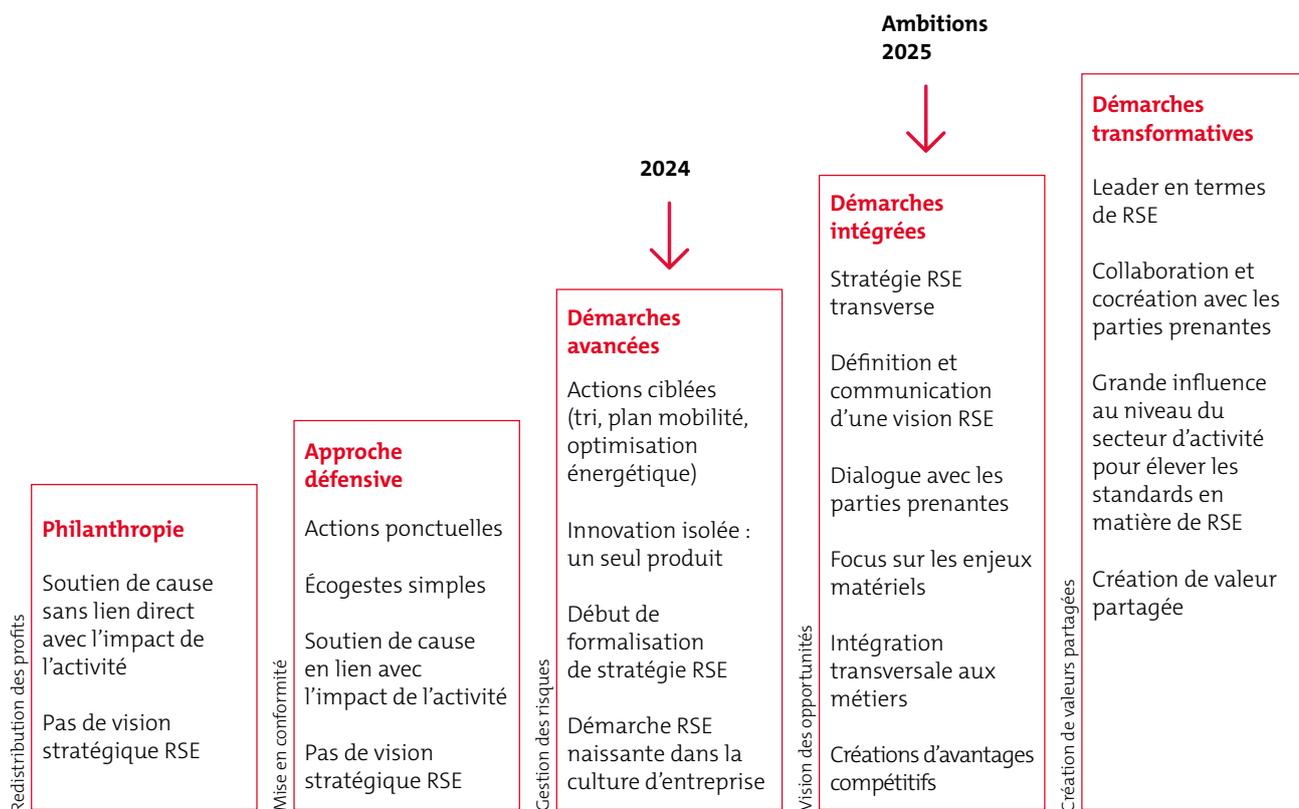
Ambitions

- La BCVS souhaite intensifier les relations avec les fournisseurs locaux
- Elle souhaite développer une politique d'achat responsable d'ici 2028



POSITIONNEMENT DE LA BCVS DANS LES DÉMARCHES RSE

Afin d'évaluer la cohérence de ses actions futures avec sa vision et pour s'assurer que ses démarches s'inscrivent dans le cadre défini, la Banque a réalisé son diagnostic RSE. Cette évaluation lui a permis de dresser un bilan des années précédentes, de définir son positionnement ainsi que ses ambitions futures. Actuellement, les démarches RSE de la Banque se situent à mi-chemin entre une approche avancée et une approche intégrée. Le diagnostic confirme que la gouvernance mise en place en 2024, bien que nécessitant une période de mise en pratique, sera un levier essentiel pour atteindre les ambitions fixées.



PRINCIPES DE SUIVI STRATÉGIQUES

Les principes de suivi s'alignent sur la stratégie Banque

	2024	2025	2026	2027	2028	2029
CSO Mise en œuvre de la stratégie RSE Suivi de l'avancement de la réalisation des objectifs en lien avec la stratégie définie						
CSO-CORSE-DG Revue de la charte Réévaluation de la charte RSE						
COSTRI Développement stratégie RSE Révision fondamentale de la charte RSE						

-  Suivi continu de l'avancement – reporting 6x par an aux instances
-  Revue annuelle
-  Revue fondamentale chaque 4 ans

* Les durées des revues dépendent du contexte externe et peuvent varier en fonction de ce dernier.

Éthique et conformité

En tant que banque de proximité, la BCVS exerce ses activités dans le cadre des prescriptions légales et réglementaires. Elle respecte les principes professionnels et éthiques reconnus par le secteur bancaire. En tant que banque au bénéfice de la garantie de l'État et chargée d'une mission universelle, elle s'engage envers les clients, la population et le canton du Valais à cultiver les valeurs fondamentales décrites dans le **Code de conduite de la Banque Cantonale du Valais** qui vise à une gestion éthiquement correcte et économiquement rentable. Les collaboratrices et collaborateurs respectent les lois, les règlements et directives internes et externes tout comme le Code de conduite. La BCVS coopère avec les autorités conformément aux dispositions légales. Le Code de conduite contient les principes prioritaires et règles de comportement qui doivent être scrupuleusement respectés par les collaboratrices et collaborateurs dans leur activité professionnelle. Par leurs signatures, ceux-ci confirment qu'ils adhèrent aux valeurs et aux principes de la BCVS. Outre le Code de conduite, les principes professionnels et éthiques sont transmis via les directives de politique interne, ainsi que par le biais des recommandations communiquées par leurs responsables. En cas de doute, chaque collaborateur et chaque collaboratrice se réfèrent aux directives internes, à son supérieur hiérarchique ou consultent les spécialistes du domaine en question. Le Code de conduite est disponible sur notre site externe :

Découvrez le code de conduite de la BCVS sur : www.bcvs.ch/code-conduite



Politique de prévention et de lutte contre la corruption au sein de la BCVS sur : www.bcvs.ch/politique-anti-corruption



GOUVERNANCE RSE

La BCVS est une société anonyme de droit public, cotée à la Bourse suisse. De nombreuses lois fédérales et exigences strictes régissent ses activités. La FINMA (Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers) lui donne l'autorisation d'exercer et la surveillance en permanence.

La BCVS est également soumise aux réglementations cantonales, notamment la Loi sur la Banque Cantonale du Valais, qui fixent clairement les compétences et les responsabilités des organes. Ainsi la Banque est pourvue d'une gouvernance d'entreprise répondant aux standards de la branche. Elle ne dispose pas d'un statut privilégié en raison de la garantie d'État.

L'État est l'actionnaire majoritaire de la BCVS. Il peut exercer les droits liés aux actions qu'il détient par le biais de l'Assemblée générale. Ainsi, l'actionnaire majoritaire pourrait avoir une influence sur la stratégie de la Banque, mais en aucun cas il lui appartient d'intervenir dans les décisions opérationnelles. Cela contreviendrait aux lois et règlements. La gouvernance en place définit clairement les rôles de chacun.

Prévention et gestion des conflits d'intérêts au sein de la BCVS sur : www.bcvs.ch/prevention-conflits-interets



Thèmes	Description
Compliance et déontologie	La compliance fait partie intégrante de la culture d'entreprise de la BCVS. On entend par compliance la conformité aux lois, règlements et directives internes et externes, ainsi que le respect des normes et règles déontologiques en usage. Les politiques internes y relatives veillent à éviter toute violation des lois, des règles ou des normes éthiques par la BCVS et ses collaboratrices et collaborateurs. Dans tous ses métiers, le groupe privilégie des relations d'affaires de qualité et renonce aux affaires dont le risque inhérent n'est pas aligné à l'appétit au risque de la Banque en matière de blanchiment d'argent, d'abus de marché, de sanctions économiques et de conformité fiscale.
Conformité fiscale	La déclaration fiscale et le paiement des impôts font partie des obligations des clients, ainsi que le respect des dispositions légales qui s'y appliquent. La politique de la BCVS est basée sur la gestion des avoirs fiscalement conformes. Les collaboratrices et collaborateurs ne doivent prêter aucune assistance active aux transferts de capitaux hors des pays dont la législation prévoit des restrictions en matière de placement de fonds à l'étranger. Toute assistance active à la soustraction fiscale par des clients suisses et étrangers est également interdite.
Conflits d'intérêts	Les conflits d'intérêts ressortent de toute situation où les intérêts privés des collaboratrices et collaborateurs risqueraient d'influencer ou de paraître influencer l'exercice impartial et objectif de leurs fonctions. Le document « Prévention et gestion des conflits d'intérêts au sein de la BCVS » décrit les processus et mesures qui permettent à la Banque de s'assurer que les conflits sont prévus et atténués et comment la Banque communique les cas aux parties prenantes. Les principes en la matière sont inscrits dans le Code de conduite. En 2024, la Banque n'a pas relevé de cas de conflits d'intérêts.
Protection des données	La BCVS attache une grande importance à la protection de la sphère privée de sa clientèle et veille à ce que ses collaboratrices et collaborateurs respectent scrupuleusement les prescriptions de la Loi sur la protection des données et se conforment aux réglementations et directives internes applicables. Seules les données pertinentes et nécessaires au regard des objectifs poursuivis doivent être traitées ; les données personnelles ne doivent pas être stockées sans limitation de durée ; les mesures nécessaires doivent être prises pour garantir la confidentialité des données et éviter toute communication à des tiers non autorisés ; toute personne doit être informée des traitements de données à caractère personnel la concernant. Elle bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui la concernent, et peut s'opposer au traitement de celles-ci pour des motifs légitimes ; le collaborateur ou la collaboratrice a l'obligation de répondre à cette demande conformément aux procédures internes. La destruction, la perte, l'altération, la divulgation ou l'accès non autorisé à des données à caractère personnel peuvent porter atteinte aux droits des personnes. Il est donc indispensable de respecter les règles et procédures internes.
Éthique et droits humains	La Suisse est soumise aux dispositions internationales contraignantes en matière de droits de l'homme (y compris les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT)) que la BCVS s'engage à respecter. En tant que Banque cantonale, la BCVS mise sur des achats régionaux. Dans le même temps, cela réduit au minimum le risque de violation des droits de l'homme. De par sa localisation et ses activités principalement dans le canton du Valais, la BCVS estime que son exposition directe aux risques d'atteinte aux droits humains est faible. La Banque est rarement confrontée à des situations qui nécessiteraient une mise en œuvre renforcée du devoir de vigilance pour garantir le respect des droits humains. Néanmoins, des mesures de surveillance sont en place pour atténuer le risque.
Confidentialité	Les collaboratrices et collaborateurs de la BCVS sont tenus par la loi de conserver le secret le plus absolu sur les relations entretenues avec les clients. Ils gardent strictement confidentielles les données privées et commerciales dont ils ont connaissance dans le cadre de leur activité professionnelle. Ils ne transmettent aucune donnée à des tiers sans autorisation express du client ou décision de l'autorité ou de l'organe compétent. Ils sont soumis à l'art. 47 de la Loi fédérale sur les Banques et les Caisses d'épargne. Les documents et données sont classés, gérés et conservés avec l'attention due. L'ensemble des employés et employées respectent également le secret de fonction et, au sein même de la BCVS, ne divulguent pas de renseignements sur des clients à des collègues non concernés par le dossier. Cette obligation demeure après la cessation des rapports de travail. La protection des dossiers et documents est garantie par des mesures organisationnelles et techniques adaptées permettant d'en empêcher l'accès, l'utilisation, la modification ainsi que la destruction par des personnes n'y étant pas habilitées.
Blanchiment d'argent et financement du terrorisme	La BCVS n'accepte pas de valeurs patrimoniales ou de fonds d'origine douteuse et ne veut pas que son infrastructure soit utilisée pour financer l'exécution d'actes criminels. Les collaboratrices et collaborateurs identifient chaque cocontractant et ayant-droit économique conformément aux prescriptions de la Convention relative à l'obligation de diligence des Banques et aux obligations découlant de la loi sur le Blanchiment d'argent et le financement du terrorisme en vigueur ainsi qu'aux directives internes en la matière.

Thèmes	Description
Lutte contre la corruption	En matière de corruption, la BCVS applique le principe de la tolérance zéro. Les collaboratrices et collaborateurs n'offrent, ne promettent ni n'octroient aucun avantage sous quelque forme que ce soit qui les conduirait à avoir un comportement contraire à la loi et / ou à leurs obligations. De plus, aucun collaborateur ou collaboratrice ne peut solliciter, se faire promettre ou accepter, en sa faveur ou en faveur d'un tiers, d'une source extérieure ou intérieure à la BCVS, un avantage quelconque, direct ou indirect, qui ait un rapport, de quelque façon que ce soit avec sa fonction dans la BCVS. « La politique de lutte contre la corruption au sein de la BCVS » détaille la mise en œuvre de cette exigence au sein de la BCVS. La communication de la politique a été effectuée auprès de 100% des collaboratrices et collaborateurs et de l'organe de gouvernance. 100% des employés et employées de la Banque tout comme l'organe de gouvernance ont été formés à la lutte contre la corruption.
Comportements interdits et délit d'initiés	Les collaboratrices et collaborateurs doivent se comporter de manière conforme aux lois, aux règlements et aux directives internes et externes. Les collaboratrices et collaborateurs, qui détiennent des informations d'initiés, s'abstiennent d'acquiescer ou d'aliéner des valeurs mobilières, de divulguer ces informations à des tiers ou de les exploiter pour recommander l'achat ou la vente de valeurs mobilières.
Lanceur d'alerte Whistleblowing	L'intégrité et la réputation de la Banque Cantonale du Valais (BCVS) font partie des biens les plus importants de l'entreprise. C'est pour cette raison que l'un des principaux objectifs est de promouvoir une culture de la conformité. Cela implique que la BCVS puisse recevoir de la part de ses collaboratrices et collaborateurs des signalements sur des comportements répréhensibles présumés au sein de la Banque. Celles et ceux effectuant une communication en toute bonne foi n'ont pas à craindre de conséquences négatives du fait de leur démarche. La BCVS dispose de mesures d'organisation permettant à toute collaboratrice et tout collaborateur de signaler des comportements répréhensibles présumés au sein de la Banque. Sont notamment considérés comme « comportements répréhensibles », les infractions au droit pénal, au droit de la surveillance et au droit administratif ainsi qu'à d'autres dispositions légales et règlements internes. Les signalements sont à adresser au Responsable du Département Legal, Responsable du Département Compliance et Conformité ou Responsable de l'Audit interne selon le processus interne correspondant. Les destinataires précités sont tenus à une stricte obligation de confidentialité, sous réserve des exigences légales et prudentielles et, cas échéant, de l'information aux membres du groupe de travail dédié et des organes décisionnels, qui seront également tenus à la stricte confidentialité. Les dysfonctionnements mineurs sont en principe signalés au ou à la manager. Les collaboratrices et collaborateurs doivent également signaler auprès de leur hiérarchie toute activité ou conduite illégale d'un quelconque partenaire d'affaires de la BCVS, en particulier, des apporteurs d'affaires et des gérants de fortune indépendants. Une notice interne, disponible sur le site intranet de la BCVS, informe les collaboratrices et collaborateurs de la procédure, des liens utiles à leur disposition pour signaler un comportement répréhensible.

LES CYBERRISQUES

La cybersécurité représente un enjeu crucial pour la BCVS. Elle dispose **d'une organisation, de processus et de mesures** lui permettant d'assurer une défense en cas de tentatives d'attaque ou d'intrusion. La sécurité du système d'information, des données et des opérations repose sur un dispositif d'analyse des menaces, notamment celles relatives à la cybercriminalité. Le dispositif est continuellement renforcé et sa résistance aux cyberattaques **régulièrement testée**. Afin d'améliorer les procédures opérationnelles, des tests de continuité et de reprise d'activités ainsi que des simulations de scénarios de crises sont réalisés à des fréquences déterminées pour entraîner la Banque.

SURVEILLANCE

La surveillance de ce dispositif est continue et ininterrompue. Pour cela, la Banque collabore étroitement avec plusieurs sociétés du domaine de la cybersécurité ainsi qu'avec les entités spécialisées de la Confédération, à savoir l'Office fédéral de la Cybersécurité et le « Swiss Financial Sector Cybersecurity Center ».

CERTIFICATION ET AUDIT

La Banque fait appel à des prestataires externes spécialisés qui sont certifiés *ISO 9001, 27001 et 20000 ainsi que ISO 37301 et 22301 pour toute la gestion des données et pour lesquels des rapports ISAE 3402 (rapport d'assurance sur les contrôles d'une organisation de services) ont été établis. L'auditeur externe de la Banque procède à un audit complet de l'IT.

*ISO 22301 : Systèmes de gestion de la continuité des activités (BCMS)

ISO 27001 : Sécurité des informations

ISO 20000 : IT Service Management

ISO 9001 : Système de management de la qualité

ISO 37301 : Systèmes de management de la conformité

EXIGENCES DE SURVEILLANCE

Selon le monitoring des risques de la FINMA*, les cyberrisques font partie des principaux risques depuis plusieurs années. En 2023, la FINMA a adapté sa pratique de surveillance concernant les cyberrisques dans le cadre de la révision totale de sa circulaire « Risques opérationnels – banques ». Les modifications sont entrées en vigueur en 2024 et constituent l'axe prioritaire de l'activité de surveillance future. Les établissements assujettis intègrent ce risque comme un risque à part entière dans la gestion des risques opérationnels qualitatifs et définissent un appétit pour le risque correspondant ainsi que des tolérances en matière de risque. L'activité de la CyberSécurité est intégrée au système de contrôle interne (SCI) de la BCVS.

RISQUES ET RÉSILIENCE OPERATIONNELS

Afin d'assurer la mise en œuvre diligente des nouvelles dispositions de la circulaire FINMA 2023/1 « Risques et résilience opérationnels – banques », la BCVS a, avec l'appui de consultants externes, procédé à une revue complète de la résilience de ses fonctions critiques (activités, processus et services, y compris les ressources sous-jacentes nécessaires à leur réalisation, dont l'interruption mettrait en danger la poursuite de l'établissement ou son rôle sur le marché financier, et donc le bon fonctionnement des marchés financiers). L'objectif de cette revue était de redéfinir les risques ainsi que la **résilience opérationnelle** en vue d'assurer la **continuité des activités**. Bien que les risques opérationnels soient identifiés au niveau de la gouvernance, la Banque veut s'assurer que le bon niveau de résilience soit intégré dans les processus opérationnels.

La Banque a également revu le business continuity management (BCM) qui désigne l'approche adoptée à l'échelle de la Banque pour rétablir le fonctionnement des processus critiques en cas d'incident ou d'interruption majeurs qui vont au-delà de la gestion des incidents. Un management efficace du BCM diminue les risques résiduels liés aux incidents ou interruptions majeurs.

Découvrez la publication annuelle d'un monitoring des risques de la FINMA sur :

www.finma.ch/fr/documentation/publications-finma/rapports/risikomonitor



Gestion du risque RSE

Les effets du changement climatique peuvent engendrer des risques financiers importants pour les établissements financiers. Il s'agit en premier lieu de risques physiques, provoqués par le changement climatique ainsi que de risques de transition en lien avec le processus de décarbonisation de l'économie. Les établissements financiers doivent identifier et gérer de manière adéquate les principaux risques financiers liés au climat.

Dans une communication sur la surveillance, l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) attire l'attention sur les évolutions importantes dans ce domaine et réaffirme ses attentes à l'égard des établissements assujettis pour qu'ils mettent en place une gestion appropriée des risques climatiques fondée sur des pratiques reconnues.

Les risques climatiques ne représentent pas un nouveau type de risque mais un nouveau facteur de risque. Ils sont considérés comme des risques transverses. Leur gestion fait partie intégrante de la gouvernance et a été implémentée dans le processus de gestion des risques existant.

La Banque a également identifié deux autres risques RSE :

- le risque d'écoblanchiment (greenwashing) : ce risque se définit comme la possibilité pour une organisation, en particulier une banque, d'être perçue comme trompeuse ou non transparente dans ses communications ou pratiques liées à ses engagements ESG. Il peut survenir lorsque les déclarations ou initiatives « vertes » d'une entité sont jugées disproportionnées, exagérées ou non fondées par rapport à leurs réels impacts. Cela peut entraîner des conséquences financières, juridiques et réputationnelles, notamment une perte de confiance de la part de investisseurs, des clients et des régulateurs.
- le risque de rating ESG : le score (rating) ESG de la banque indique dans quelle mesure les pratiques de l'établissement répondent aux critères de durabilité environnementale, sociale et économique et comment elle gère le risque y relatif. Ces scores sont attribués par des agences de notation spécialisées. Un faible score influence le coût d'opportunité de la banque lors de son refinancement sur les marchés. Il peut refléter une image de gestion défaillante et d'exposition accrue aux risques, ce qui réduit également l'attractivité de la banque auprès des investisseurs. Ces éléments peuvent potentiellement compromettre la capacité de la banque à lever des fonds et nuire à sa réputation. La banque intègre le risque de rating ESG respectivement dans les risques de réputation et de liquidités.

Les risques pertinents sont décrits, évalués en fonction de leur incidence à court, moyen et long terme et classés par ordre de priorité. Les types de risques et leur description sont disponibles sous forme de tableau, dans les annexes du présent rapport sous « liste des types de risques et description » ainsi que dans le Rapport Climat 2024 suivant les recommandations de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD).

À l'heure actuelle, les risques financiers liés au climat ne sont définis ni par la loi, ni sous aucune autre forme d'application générale. Cependant, les art. 964a à 964c du CO (Code des obligations) décrivent que le rapport sur les questions climatiques doit être publié dans le cadre du rapport RSE et développement durable selon les recommandations de la TCFD (Task Force on Climate-Related Financial Disclosures), adoptées par la Confédération. Conformément à ces articles, la Banque présente son premier Rapport Climat, disponible sur son site internet.

Ce Rapport Climat fournit de manière détaillée la description des processus de priorisation des risques liés au climat, identifiés en fonction de leur importance relative, conformément aux recommandations de la TCFD.

ORGANISATION DE LA GESTION DES RISQUES

La Banque applique des principes de gestion des risques uniformes pour l'ensemble des types de risques, y compris ceux liés au changement climatique. Elle intègre leur gestion et leur surveillance, ainsi que le reporting correspondant, dans sa gestion des risques à l'échelle de l'établissement et dans son système de contrôle interne. Cela inclut l'identification d'éventuels gros risques, par exemple en raison d'activités ou de portefeuilles concentrés dans certains secteurs, industries ou régions.

En 2024, la Banque a intégré le facteur risque climatique dans la mesure de ses expositions crédits par secteur économique.

Le tableau des secteurs d'activité à forte émission est disponible dans le rapport TCFD.

ÉLÉMENTS CLÉS DE LA GESTION DES RISQUES

- Une « Politique de risque et principes de gestion des risques » (Politique de risque) s'étendant à tous les secteurs d'activité.
- L'application de principes reconnus de mesure et de pilotage des risques.
- La définition de limites de risque soumises à surveillance et reporting.
- Un système de reporting adéquat, englobant l'ensemble des risques.
- L'encouragement d'une culture axée sur la prévention des risques à tous les niveaux de management.



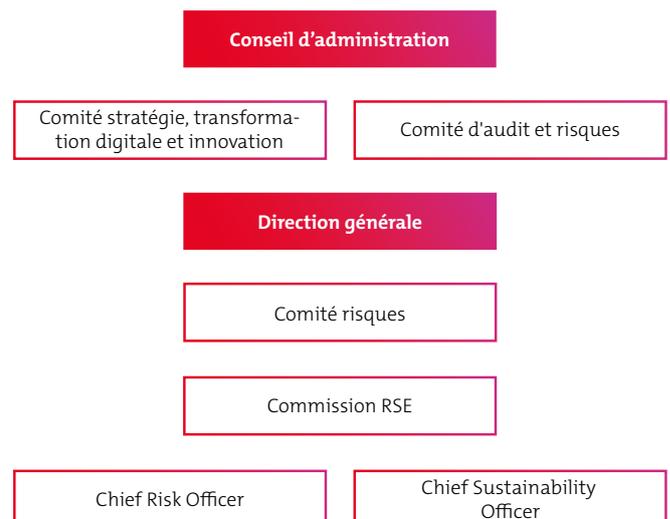
Le Conseil d'administration approuve la « Politique de risque » et définit la philosophie, la mesure de même que le pilotage des risques. Il surveille le respect ainsi que la mise en œuvre de la « Politique de risque » et s'appuie à cet effet sur les travaux de son Comité d'audit et risques et des commissions ad hoc.

La Direction générale met en œuvre la « Politique de risque » promulguée par le Conseil d'administration. Elle s'assure que la gestion des risques s'appuie sur une organisation adéquate et dispose de systèmes de surveillance appropriés. Elle utilise à cet effet des comités permanents.

Le Chief Risk Officer (CRO) surveille le profil de risque de la Banque à l'aune de la tolérance pour le risque et des limites posées en matière de risques. Il est notamment chargé d'élaborer et d'exploiter des systèmes de surveillance des risques adéquats et de définir et appliquer des bases et des méthodes pour l'analyse et l'évaluation des risques.

La fonction liée au développement durable a été intégrée dans la « Politique de risque » comme fonction de contrôle dédiée. Un suivi des indicateurs ESG est effectué et reporté tous les deux mois à la Direction générale.

La fonction développement durable est appuyée par la commission RSE (CORSE) qui revoit chaque année les risques RSE et analyse leurs impacts.



RISQUES ET OPPORTUNITÉS

La Banque identifie les risques et opportunités liés au changement climatique et les complète ponctuellement par des indications quantitatives, adaptables si nécessaire. Conformément aux recommandations de la TCFD, la BCVS distingue :

Cinq catégories principales d'opportunités :

1. utilisation efficace des ressources,
2. sources d'énergie,
3. produits et services,
4. marchés,
5. résilience.

Deux catégories principales de risques liés au climat :

1. risques physiques,
2. risques de transition.

Le changement climatique est un phénomène ayant des impacts sur différents horizons temporels. Il importe de considérer des horizons temporels à court, moyen et long terme. Un horizon temporel à court terme se réfère à une période pouvant aller jusqu'à cinq ans, un horizon à moyen terme jusqu'à quinze ans et un horizon à long terme dès quinze ans.

La BCVS a évalué ces différents facteurs de risques, leur probabilité et gravité sur ces différents horizons temporels. Les matrices y relatives sont disponibles dans le Rapport Climat 2024.

Opportunités	Type	Action
	Nouvelles offres de produits	La Banque propose de nouveaux produits pour répondre aux attentes de sa clientèle qui tiennent compte de ses besoins et de ses préférences spécifiques. Dans le domaine des crédits, la BCVS a élargi sa gamme par le produit « Crédit Eco Home » et, dans le domaine des mandats de gestion, la BCVS a commercialisé un nouveau fonds avec des caractéristiques ESG.
	Nouveaux marchés et création de produits durables	La Banque souhaite renforcer sa mission de banque universelle. Elle s'engage envers ses clientes et clients, la population et le canton du Valais afin de cultiver les valeurs fondamentales décrites dans son Code de conduite. Dans ce rôle, elle se positionne en tant que facilitatrice de la transition verte et analyse les opportunités de collaborer avec le gouvernement et les entrepreneurs locaux dans le cadre de financements de projets à caractère durable.
	Formation dans le domaine ESG	La Banque souhaite renforcer son expertise et sa capacité à accompagner ses clientes et clients dans les thématiques ESG pour être une référence cantonale.
	Accroissement de l'efficacité énergétique propre	La BCVS se préoccupe de longue date de ses émissions opérationnelles. Elle calcule son bilan carbone opérationnel depuis 2010 et investit dans l'amélioration de l'efficacité énergétique de ses bâtiments.
	Modèle d'entreprise à l'épreuve du temps, diversifié et résilient au changement climatique	La BCVS identifie, évalue et gère les risques et opportunités climatiques afin que l'établissement soit pérenne et reste fidèle à sa mission de participer au développement du canton du Valais, de manière durable.

Risques	Type	Action
	Risques physiques	<p>Les risques physiques aigus et chroniques sont un facteur de risques dans la catégorie des risques de crédit et risques opérationnels.</p> <p>Par exemple, une catastrophe naturelle telle qu'une inondation ou un glissement de terrain pourrait endommager les bâtiments détenus par la Banque (risque opérationnel) ou détenus par des particuliers ou entreprises financés par la Banque (risque de crédit).</p>
	Risques de transition (inaction)	L'inaction de la Banque est un facteur de risques stratégiques, un manque d'actions sur les thématiques climatiques pouvant entraîner une perte d'intérêt et de confiance de la clientèle et créer un écart entre l'offre de produits et services et les attentes de cette dernière.
	Risques réglementaires	Le risque réglementaire est un facteur de risques de conformité et de crédit, car les réglementations environnementales peuvent avoir un impact direct sur les activités de la Banque (exigences plus strictes en matière de reporting sur l'empreinte carbone, de gestion des risques environnementaux, etc.). Des modifications réglementaires pourraient également impacter le domaine des financements (hypothèques par exemple), ce qui pourrait avoir un effet sur les risques de crédit.
	Risques de réputation	Le risque de réputation est un facteur de risques stratégiques. La clientèle tend de plus en plus à favoriser des institutions financières démontrant des pratiques responsables sur le plan environnemental. Une banque qui ne prend pas en compte ces préoccupations pourrait voir son image se détériorer.
	Risques de technologie	Le risque de technologie est un vecteur de risques stratégiques. Si la BCVS devait manquer l'opportunité d'investir dans de nouvelles technologies ou au contraire investir dans des technologies obsolètes ou prohibées à l'avenir (car très émissives en carbone par exemple), cela représenterait un risque pour l'établissement.
	Risques de concurrence	Le risque de concurrence est un facteur dans la catégorie des risques stratégiques. Par exemple, la pression sur les prestations due à la concurrence sur le marché suisse, ainsi que l'émergence de potentiels nouveaux acteurs pourraient impacter la BCVS. Il s'agit donc un risque à monitorer.

En 2025, la Banque poursuivra ses efforts en matière d'analyse de risques RSE et adaptera ses politiques en fonction.

LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES DE GESTION DES RISQUES RSE

En 2024, la Banque a débuté la mise en œuvre de sa gestion des risques liés aux enjeux ESG. Les risques sont monitorés par la Responsable RSE et développement durable qui les documente et les suit grâce aux indicateurs de suivi pertinents définis. Ce processus a été finalisé en fin 2024. Il est actuellement en phase d'implémentation.

Parallèlement, le Risk Management a intégré certains risques ESG dans son système de contrôle interne, assurant ainsi leur suivi au même titre que les autres risques. Ce dispositif fait l'objet d'un reporting mensuel à la Direction générale. À compter de 2025, la Responsable RSE et développement durable rapportera également sur les indicateurs définis par axe.

L'année 2024 marque une étape importante dans l'élaboration de la stratégie de gestion des risques ESG. La BCVS poursuivra ses analyses, notamment celle des risques pouvant avoir un impact matériel significatif sur son modèle d'affaires. Elle surveille d'ores et déjà les secteurs économiques potentiellement exposés aux risques climatiques. Elle procèdera également à des simulations de scénarios dans le but de définir des seuils de tolérance pour les gros risques. La gestion des risques ESG est un domaine qui prendra de l'importance pour l'organisation ces prochaines années. La Banque réfléchit à l'introduction des critères spécifiques dans la gestion de ses affaires afin de réduire son exposition aux gros risques et de renforcer l'engagement en matière de développement durable.

Découvrez la publication annuelle d'un
monitorage des risques de la FINMA sur :

[https://www.finma.ch/fr/documentation/
publications-finma/rapports/risikomonitor](https://www.finma.ch/fr/documentation/publications-finma/rapports/risikomonitor)



Objectifs de développement durable

Ce troisième exercice permet à la Banque d'améliorer la vision de son positionnement RSE et de développement durable et ainsi de définir les projets prioritaires. Lors du premier exercice, la Banque était aux prémices de son engagement. Elle s'était concentrée à établir les fondements de ses démarches avec sa charte RSE et de développement durable. Le deuxième exercice a permis de définir un périmètre d'action. Depuis, les normes réglementaires se sont renforcées et de nouvelles réglementations ont été instaurées, ce qui implique pour la Banque de concrétiser ses ambitions de contributions au développement durable par des objectifs. Ces derniers sont indispensables pour suivre et réagir plus rigoureusement aux évolutions dans ce domaine.

La Banque a calculé pour la première fois ses émissions financées (scope 3.15) sur ses portefeuilles de crédit et de placement. Le périmètre complet n'est pas totalement intégré, ce qui nécessitera une récolte de données supplémentaire pour atteindre une couverture à 100%. Néanmoins, cette première analyse permet à la Banque de mettre en place les bases de sa stratégie de décarbonisation qui sera intégrée au plan de transition global ces prochaines années.

La BCVS améliore en permanence son approche en fonction des meilleures pratiques. De ce fait, la Banque a pris la décision d'adhérer aux Principes pour l'investissement responsable (PRI) qui encouragent le développement d'un système financier plus durable. Elle démontre ainsi sa volonté de transparence et sa continuité dans cette voie.

Les objectifs se déclinent de la manière suivante :

- approche stratégique : mise en œuvre d'actions qualitatives et priorisation de thèmes visant à renforcer le positionnement RSE de la Banque et à assurer la conformité avec les exigences réglementaires et sectorielles ; la mise en œuvre de cette stratégie est assurée par la commission RSE ;
- approche opérationnelle : déploiement d'actions à la fois qualitatives et quantitatives sur des projets jugés prioritaires. Le détail des objectifs est décrit dans le tableau de la page suivante.

Axes	Enjeux pertinents	Objectifs	Mesures
Employeur 	Employeur responsable et gestion des changements	- La BCVS s'engage, d'ici au 31.12.2025, à maintenir un écart salarial homme-femme inférieur à 5% en menant une analyse complète de rémunération chaque 4 ans ainsi qu'une analyse de maintien au début de la 3 ^e année et en ajustant les salaires de manière proactive	- La Banque est labélisée Fair-ON-Pay ce qui implique une évaluation et un suivi pour assurer la transparence et l'amélioration continue
	Santé et équilibre au travail	- Réduction du nombre de jours d'absence par collaborateur pour cause de maladie de 10% d'ici au 31.12.2025, par rapport à 2022	- Mise en place d'une campagne de prévention et d'offres bien-être pour les collaboratrices et collaborateurs
	Formation et perfectionnement	- La BCVS s'engage à dispenser 800 jours de formation à ses collaboratrices et collaborateurs sur l'année 2025	- Plans de formation individuels et suivi
Environnement 	Climat	- Réduction des émissions de CO ₂ de 42% pour la période de 2019 à 2030 sur les scopes 1 et 2 - Élaboration des bases de la stratégie net zéro d'ici à 2050	- Élaboration du plan de transition
	Consommation des ressources	- Diminution de 2% de la consommation énergétique des bâtiments d'ici au 31.12.2025	- Monitoring des énergies en kWh
Finance et produits 	Produits et services responsables	- Calcul des émissions financées : -> couvrir 80% du portefeuille de crédit d'ici 2026 -> couvrir 80% du portefeuille de placement d'ici 2026	- Groupe de travail - Définir le plan d'action
		- Favoriser l'accès aux financements à la génération future et encourager l'achat de véhicule avec une étiquette énergétique A	- Revue complète du produit formation et prêt personnel
		- Extension de l'offre de produits pour soutenir la transition énergétique d'ici au 31.12.2025 avec un nouveau produit hypothécaire	- Lancement d'un produit de financement pour les rénovations énergétiques des immeubles en PPE
		- Diminuer la consommation de papier de 20% d'ici au 31.12.2027	- Digitalisation des contrats d'e-banking
		- Sensibiliser les clients à leurs émissions de CO ₂ propres	- Intégration de fonction « indicateur empreinte carbone » dans l'assistant financier disponible dans l'application mobile

Axes	Enjeux pertinents	Objectifs	Mesures
		- Extension de la gamme de produits pour soutenir la diversification dans les investissements d'ici au 31.12.2025	- Lancement d'un nouveau fond « Swiss Equity Quality et Dividend » avec des caractéristiques ESG
	Satisfaction de la clientèle	- Améliorer le service et le conseil à la clientèle - Sensibiliser les clients à la thématique ESG lors de leurs projets financiers	- Outils de conseils à distance - Revue du guide d'entretien conseil avec considération des aspects ESG
Ancrage régional 	Création durable de valeur	- D'ici au 31.12.2025, la Banque s'engage à attribuer 80% de ses mandats marketing sponsoring et de communication à des fournisseurs opérant dans sa zone de chalandise - La fondation du 100 ^e de la BCVS s'engage annuellement à attribuer 3 prix à des projets dans les domaines humanitaire et social, de la jeunesse et de la culture	- Monitoring des mandats - Sélection des projets sur la base de critères définis (projets valaisans à destination de la population valaisanne et dans les domaines mentionnés)

Axe I

Employeur

- 37 Principes
- 38 Employeur responsable
et gestion des changements
- 40 Diversité et égalité des chances
- 42 Formation et perfectionnement
- 45 Santé et bien-être au travail

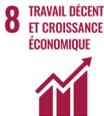
Principes

La BCVS applique au quotidien la valeur de proximité au sein de ses Relations humaines, elle suit des principes clairs de gouvernance qui garantissent une gestion **responsable et égalitaire**. Pour cela, la Banque propose un mode de travail moderne et attractif à ses collaboratrices et collaborateurs. Elle veille à la **santé et au bien-être** au travail au travers de diverses actions et sensibilisations telles que la prévention sur les maladies professionnelles et l'ergonomie au travail. La

Banque mise sur la **formation continue** de ses collaboratrices et collaborateurs pour assurer un niveau élevé de compétence et de professionnalisme. Elle veille à **assurer la relève** grâce à son programme de suivi de ses talents. La Banque met en œuvre une politique salariale raisonnable pour lutter contre les **inégalités**. La Banque veille également à sensibiliser sur la **diversité et l'inclusion** au travers d'un programme dédié.

Enjeux pertinents

Actions effectuées en 2024

 <p>8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE</p>	Employeur responsable et gestion des changements	La Banque a développé l'employabilité et les compétences de ses collaboratrices et collaborateurs grâce à la formation continue. Ses managers ont été formés sur la gestion du changement afin de soutenir leurs équipes au quotidien.
 <p>5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES</p>	Diversité et égalité des chances	Trois workshops de réflexions réunissant des collaboratrices et collaborateurs dans des groupes de femmes, d'hommes et mixtes ont eu lieu. Il en ressort : <ul style="list-style-type: none">- Une analyse SWOT avec de potentielles opportunités pour notre relève.- Une sensibilisation des participantes et participants sur les biais.- Le développement d'une formation afin de soutenir les femmes cadres dans leurs responsabilités et leurs évolutions.
 <p>3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE</p>	Santé et bien-être au travail	Suite aux résultats de l'enquête de satisfaction avec la méthode JSA (Job Stress Analysis) menée auprès des collaboratrices et collaborateurs en 2023, différentes mesures locales et transversales ont été prises en vue d'augmenter le bien-être et de réduire le stress au travail, telles que des ateliers ergonomie, des café-rencontres interservices, des cours de yoga et stretching, de la sensibilisation à la santé mentale, une enquête Healthy@Work menée auprès des cadres, des formations sur la culture du feedback, une analyse afin de dispenser une formation ciblée pour la gestion des absences par les managers.
 <p>4 ÉDUCATION DE QUALITÉ</p>	Formation et perfectionnement	La Banque a mis en place son Académie de formation pour les métiers du front et poursuivi le programme de formations managériales.

Employeur responsable et gestion des changements

Employeur de référence en Valais, la BCVS contribue activement au développement du canton et s'engage pour un monde plus durable. Elle place ses collaboratrices et collaborateurs au cœur de cette réussite. Elle relève avec eux **les défis de la digitalisation** et les accompagne au quotidien dans ce **changement culturel**. Dans la continuité de son engagement envers leur épanouissement professionnel, la BCVS applique au quotidien la **valeur de proximité** au sein de ses Relations humaines. Le défi implique notamment la mise en place de **formations continues dédiées** à la thématique de la **digitalisation** et aux nouveaux outils progressivement

mis à disposition des collaboratrices et collaborateurs de la Banque. Les Relations humaines doivent s'assurer de les accompagner de manière bienveillante et constante dans le changement. L'introduction de méthodes de travail digitalisées est au centre des préoccupations de la Banque pour les prochaines années. La transition amenée grâce à la numérisation revitalise les interactions clientèle inhérentes au secteur bancaire, tout en allégeant et en simplifiant les processus et la prise en charge des demandes clients.

		Unité	2024	2023	2022	2021
GRI	BCVS en tant qu'employeur					
	Collaboratrices et collaborateurs					
	Nombre d'employés (apprentis et auxiliaires compris)	Nombre	559	563	546	564
2-7	- dont nombre de femmes	Nombre	273	267	254	261
	- dont nombre d'hommes	Nombre	286	296	292	303
	Nombre d'employés (EPT)	Postes	493	496	481	494
	- Nombre d'employés à temps partiel	Nombre	185	179	186	190
	- Nombre d'employés à temps partiel en %	%	33,09%	31,80%	34,07%	33,64%
	- Nombre d'employés à temps plein	Nombre	374	384	360	374
	- Nombre d'employés à temps plein en %	%	66,91%	68,20%	65,93%	66,36%
	Femmes cadres supérieures (dès sous-directrice)	%	4,40%	3,74%	2,36%	1,53%
	Femmes cadres (dès mandataire commerciale)	%	34,80%	30,71%	30,71%	26,44%
	Femmes dans l'ensemble du personnel	%	48,84%	47,42%	46,52%	46,28%
401-1	Taux de rotation du personnel	%	8,05%	11,53%	11,31%	10,79%
	Recrutements au total	Nombre	54	90	67	74
	Taux de recrutement au total	%	9,66%	15,98%	12,14%	13,12%
	- Taux de recrutement de femmes	%	9,16%	15,73%	12,79%	11,88%
	- Taux de recrutement d'hommes	%	10,14%	16,23%	11,56%	14,19%

LA BCVS SE CLASSE DANS LE TOP 20

DES « MEILLEURS EMPLOYEURS DE SUISSE 2024 »

Une enquête indépendante mandatée par l'hebdomadaire économique « Handelszeitung » et « PME » en collaboration avec l'institut spécialisé Statista, a été réalisée auprès de milliers de salariés en Suisse. Elle classe la Banque Cantonale du Valais (BCVS) dans le **top 20 des « Meilleurs Employeurs de Suisse 2024 »** dans la catégorie « **Banques et Services financiers** ». Grâce à l'appréciation des collaboratrices et des collaborateurs ayant participé à l'enquête ainsi qu'à leur confiance, la Banque obtient ce résultat stimulant. Cette reconnaissance met en lumière la volonté de la BCVS de soutenir l'égalité des chances et la diversité au sein de son établissement. La BCVS porte également une attention particulière à la formation.

La Banque assume sa responsabilité sociale à l'égard de ses collaboratrices et collaborateurs. Dans un contexte bancaire fortement concurrentiel, ils constituent un atout essentiel pour son succès et sa pérennité. La BCVS veille donc tout particulièrement à proposer des conditions attractives, valorisantes et stimulantes.

« La BCVS offre non seulement un service de qualité avec engagement, proximité et compétence à ses clients, mais également à vous, collaboratrices et collaborateurs. »

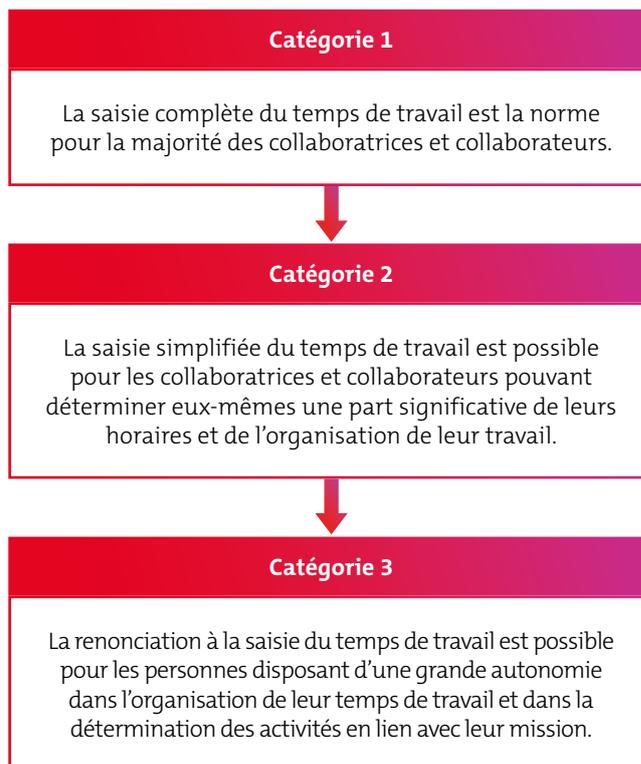


Aline de Riedmatten

Directrice des Relations Humaines

CADRE ET ORGANISATION DU TRAVAIL

La BCVS offre à ses collaboratrices et collaborateurs des conditions-cadres de grande qualité. Elles intègrent, par exemple, un congé pour l'adoption, la promotion du temps partiel, un congé sabbatique et non payé ou encore un soutien aux activités sportives. La Banque a défini trois modes de gestion du temps de travail :



La Banque définit pour chaque fonction le mode de gestion du temps de travail. Le collaborateur ou la collaboratrice peut toutefois se voir attribuer un autre mode de gestion du temps de travail que celui prévu pour sa fonction. Toutes et tous ont la possibilité de choisir une catégorie de saisie de temps plus détaillée que celle définie pour sa fonction, mais l'inverse n'est pas possible. L'employé autorisé à renoncer à la saisie du temps de travail accepte ce mode de gestion par la signature d'une déclaration de renonciation. La durée de travail hebdomadaire pour un temps complet est de 42 heures pour le plan horaire à 8h24 et de 43 heures pour le plan horaire à 8h36. La durée de travail maximale est, sauf exception, de 45 heures par semaine, mais au maximum de deux heures supplémentaires par jour. Les collaboratrices et collaborateurs disposant d'un contrat à durée indéterminée (temps plein ou temps partiel dès 50%) sont au bénéfice des prestations usuelles accordées par l'employeur. Pour les autres, des prestations spécifiques leur sont proposées selon leur statut.

AVANTAGE SWIBECO

La BCVS offre des avantages à ses employées et employés grâce à son partenariat avec la plateforme digitale Swibeco. Cette solution leur permet de bénéficier d'offres d'achats de services et de biens à la consommation à des prix préférentiels grâce à des rabais attractifs.

Diversité et égalité des chances

La BCVS est convaincue que des équipes mixtes élaborent des solutions plus créatives, plus viables et de meilleure qualité. C'est pourquoi la Banque favorise la diversité parmi son personnel. Elle travaille notamment sur les questions de genre et de diversité et ouvre tous ses postes à la mixité des genres. La BCVS met en œuvre une **politique salariale équitable**. Elle verse pour un même travail le même salaire, indépendamment du genre. Toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs doivent travailler dans l'intérêt des clients et de la Banque à long terme. Depuis de nombreuses années, la BCVS s'engage en faveur d'une politique salariale à la fois équitable et raisonnable. La politique salariale de la BCVS répond au principe « à travail égal, salaire égal ». La BCVS a obtenu en 2020 le label « Fair-ON-Pay » attribué par la société de conseil en ressources humaines Comp-on et contrôlé par l'organisme indépendant Société Générale de Surveillance SA (SGS). Cette certification distingue la Banque en tant qu'employeur équitable et souligne son engagement durable en faveur de l'égalité salariale entre femmes et hommes. Elle a été renouvelée en 2022 puis en 2024 avec le niveau de certification « Advanced » indiquant que la BCVS respecte le seuil statistique de 2,5% et dispose d'éléments structurants indépendamment des personnes.

POLITIQUE SALARIALE ÉQUITABLE

Le système de rémunération actuellement en vigueur au sein de la BCVS vise à promouvoir la performance individuelle et collective, le développement des compétences et le professionnalisme des collaboratrices et collaborateurs ainsi qu'à attirer et retenir les talents dont la BCVS a besoin pour assurer son succès à long terme. La politique de la Banque en matière de rémunération est supervisée par le comité de rémunération et de nomination.

La BCVS s'est soumise avec succès à l'analyse approfondie effectuée par la société Comp-on basée sur l'outil Logib, reconnu par la Confédération, et sur les directives du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG) dans le cadre du système des marchés publics. Cette attestation de conformité est valable quatre ans et est régulièrement soumise à analyse afin de garantir le respect continu de sa certification.

En matière de rémunération, la Banque applique une politique basée sur le principe d'équité : à responsabilités, prestations et âges équivalents, elle veille à ce que les collaboratrices et les collaborateurs se trouvent dans des fourchettes de salaire équivalentes. La rémunération se compose de plusieurs éléments variables :

Salaire « de base »

Déterminé par le niveau de la fonction (conduite, responsabilités, compétences techniques), l'âge, l'expérience et le niveau de performance.

« Prime à la performance »

Accordée par le Conseil d'administration en fonction des résultats opérationnels globaux et la maîtrise des risques non financiers. Celle-ci dépend notamment du niveau et du type de fonction des collaboratrices et collaborateurs ainsi que de leurs prestations et engagement individuels, évalués dans le cadre des appréciations annuelles. La prime à la performance est une prestation volontaire décidée annuellement par la Banque, ne donnant naissance à aucun droit acquis pour le collaborateur, n'étant pas garantie pour l'avenir, ni dans son montant, ni dans son principe. Toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs sont éligibles à l'octroi d'une prime à la performance sous condition que le contrat de travail n'a pas été dénoncé au moment de son versement. La prime à la performance est versée en même temps que le salaire de mars.

« Prime particulière »

Est destinée à récompenser une performance exceptionnelle réalisée par un collaborateur ou un team.

Frais de représentation

Liés aux fonctions générant des frais de représentation de la Banque à l'extérieur.

Autres prestations volontaires

Allocation de famille, primes de fidélité, rabais flotte, subventions pour soutenir la mobilité douce, plan de participation ainsi que conditions préférentielles sur certaines prestations bancaires.

Des informations complémentaires sur les rémunérations sont disponibles dans le rapport de gestion 2024.

GRI	Ratio de rémunération totale annuelle	Unité	2024	2023
2-21	Ratio salaire le plus élevé / salaire médian	Coefficient	9.4	9.7
	- Fluctuation du salaire le plus élevé	%	7,7%	3,8%
	- Fluctuation du salaire médian	%	10,9%	3,7%

* L'indicateur publié porte sur les années 2023 et 2024 en conformité avec la norme GRI. Les années antérieures, basées sur une méthodologie différente, ne permettent plus la comparabilité et ne sont pas présentées dans le présent tableau.

CAISSE DE RETRAITE

La Caisse de retraite et de prévoyance du personnel de la Banque Cantonale du Valais est une fondation propre, semi-autonome, en primauté de cotisations, qui offre des prestations enveloppantes d'invalidité, décès et de vieillesse. La Caisse a mis sur pied trois plans d'épargne différents au libre choix des assurés chaque année. Le taux de couverture fin 2024 atteignait 123,97% des engagements, calculé avec un taux technique de 1,5%, un pourcentage en ligne avec la moyenne des caisses de pension suisses. Ce résultat est le fruit d'une politique de distribution axée sur le long terme et la préservation des réserves. Le financement est en moyenne de 2/3 – 1/3 (employeur - employés) du financement de l'œuvre de prévoyance. La répartition hommes-femmes est quasiment à l'équilibre.

STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DES TALENTS ET DU CAPITAL HUMAIN

La Banque Cantonale du Valais place l'humain au cœur de sa stratégie. L'objectif est de créer un environnement innovant et stimulant pour que chaque employée et chaque employé puissent exploiter pleinement son potentiel. La Banque promeut les collaborations efficaces afin de renforcer la culture et la performance durable de la Banque.

Formation et perfectionnement

La BCVS soutient et encourage le développement des compétences en instaurant des conditions favorisant le perfectionnement professionnel de ses collaboratrices et collaborateurs, notamment en assumant les investissements de formation interne et externe et, au besoin, en adaptant le temps de travail. Chaque collaboratrice et collaborateur prennent l'initiative de son développement professionnel et consolide en permanence son niveau de connaissances. Ils prennent part à toutes les étapes de la formation et s'engagent activement de manière à pouvoir mettre en pratique les nouveaux acquis. La BCVS se positionne comme un acteur de référence dans le domaine de la formation des jeunes. Elle organise un plan de formation permettant aux apprentis et apprenties de découvrir les métiers principaux de la Banque. L'emploi du temps se répartit entre l'activité sur la place de travail, les cours professionnels ainsi que des cours spécifiques à la filière bancaire, répartis sur toute la durée de l'apprentissage. Ces derniers ont lieu au CYP à Lausanne pour les apprentis et apprenties francophones et à Berne ou à Zurich pour les germanophones.

La BCVS organise des stages destinés aux étudiants et étudiantes de l'École de commerce souhaitant obtenir leur maturité commerciale. Les détenteurs de maturité gymnasiale ou maturité professionnelle économique peuvent également accéder à ce programme de stage qui se déroule sur 18 mois. À la fin de cette période de stage et moyennant la réussite de leur formation auprès du CYP, ces derniers reçoivent le certificat de l'Association Suisse des Banquiers.

En tant qu'établissement bilingue, la BCVS propose également des formations linguistiques pour ses collaboratrices et collaborateurs germanophones et francophones. De plus, ils sont tenus de suivre régulièrement des formations liées à la sécurité et aux évolutions réglementaires.

Les postes fixes de la Banque disposent d'une description de fonction et la collaboratrice ou le collaborateur s'engage à la respecter. Annuellement, il ou elle confirme cet engagement dans le cadre de l'évaluation annuelle des prestations. La description de fonction définit les missions principales de la fonction, décrit les activités principales, les exigences professionnelles et les compétences personnelles nécessaires pour la bonne exécution des tâches. Les activités et les compétences personnelles sont reprises dans l'appréciation annuelle des prestations.

Annuellement, le responsable de conduite organise une entrevue avec chacune de ses collaboratrices et chacun de ses collaborateurs. Les objectifs sont les suivants :

- évaluation en lien avec les objectifs définis pour l'année écoulée, les tâches inhérentes à sa fonction et les critères personnels requis ;
- fixation des objectifs pour l'année à venir ;
- définition des besoins et des possibilités en matière de développement personnel et de formation.

		Unité	2024	2023	2022	2021	2020
GRI	Formation						
404-1	Total des collaboratrices et collaborateurs en formation	Nombre	27	26	29	27	30
	- dont apprentis	Nombre	14	15	15	13	15
	- dont étudiants en formation afin d'obtenir la maturité prof.	Nombre	8	7	6	4	5
	- dont participants au programme de formation interne	Nombre	3	4	8	9	9
	- dont stagiaires	Nombre	2	0	0	1	1
	*Formation continue	Jours	765	964	876	802	924
	Montant consacré à la formation	Milliers CHF	1'057	994	965	869	757

* Hors formations de longues durées avec convention (Bachelor, CAS, DAS, CYP, brevet, etc.), cours de langues, e-learning, écoles professionnelles, onboarding.

GESTION DE LA RELÈVE ET PROMOTION DES TALENTS

La Banque Cantonale du Valais permet à toutes ses collaboratrices et tous ses collaborateurs de bénéficier d'opportunités de carrière stimulantes, tout en accordant une place centrale à la formation. La BCVS offre, à tous les échelons hiérarchiques, des conditions de travail attractives, conciliables avec la vie privée. Elle permet le travail à temps partiel, offre la possibilité de faire du télétravail, de prendre une retraite échelonnée et accorde, conformément aux exigences requises, des congés non payés aux collaboratrices et collaborateurs qui désirent s'adonner à des projets personnels et à des activités privées, notamment des mandats à caractère social. La BCVS valorise ses talents, renforce la formation continue et la représentativité féminine au sein de l'encadrement. Elle contribue au développement individuel et à l'épanouissement professionnel de toutes et tous. L'acquisition de compétences externes s'inscrit également dans ses démarches.

Pour assurer la relève, la BCVS a mis en place un processus qui comprend les étapes clés suivantes :

- Identification des personnes clés :

la Banque identifie les collaboratrices et collaborateurs clés et leur propose des formations adaptées pour favoriser leur

évolution professionnelle et les fidéliser.

- Identification de la relève :

la Banque identifie les collaboratrices et collaborateurs pour succéder aux employés ou employées qui prendront leur retraite dans les 2 à 3 prochaines années. Des formations spécifiques sont mises en place pour garantir qu'ils soient prêts à assumer leurs nouvelles responsabilités.

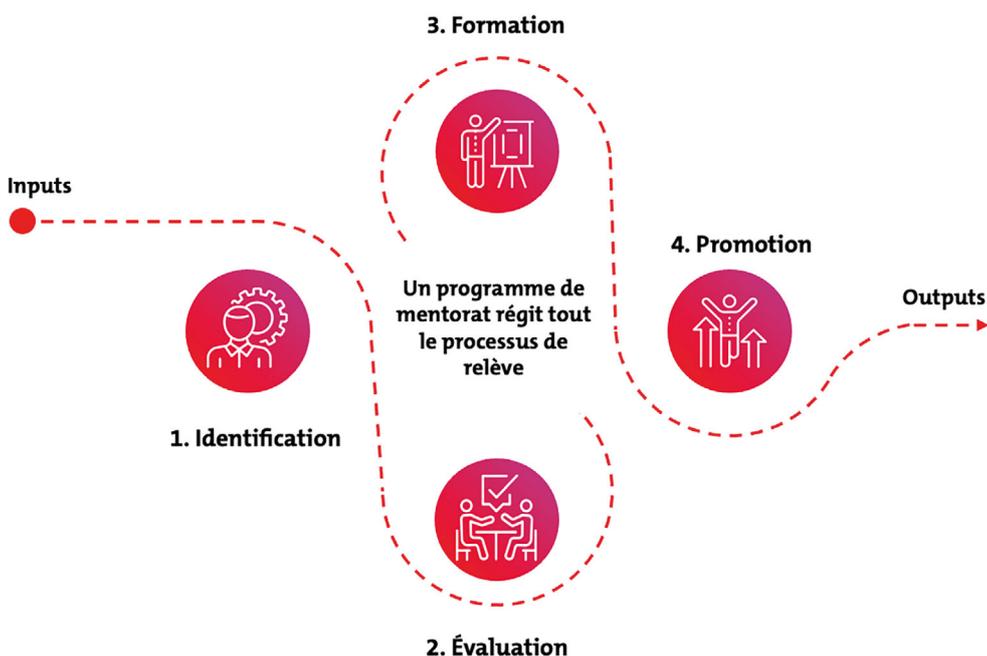
- Rencontres avec la Direction générale :

la Banque organise des rencontres entre la relève, les personnes clés et la Direction générale. Ces événements visent à les mettre en lumière et à leur offrir l'opportunité de se présenter et d'échanger directement avec la Direction.

- Participation aux projets de transformation :

la Banque encourage la participation active de la relève et des personnes clés dans les projets de transformation afin de les impliquer dans les évolutions stratégiques et opérationnelles.

CYCLE DE LA RELÈVE



MARQUE EMPLOYEUR

Nous nous engageons à créer un milieu de travail attractif qui valorise les compétences de chacune et chacun et où l'égalité des chances pour toutes et tous est garantie.

Santé au travail

Nous mettons en place des actions permettant d'améliorer le bien-être, la satisfaction et la sécurité de nos collaboratrices et collaborateurs au travail.

Diversité et Inclusion

Nous garantissons l'égalité de traitement à chaque étape du parcours professionnel.

Marque employeur

Nous nous engageons à offrir des conditions de travail modernes et attractives. Nous créons un environnement où l'équilibre entre la vie privée et professionnelle est une priorité grâce à une flexibilité des aménagements. Par ailleurs, nous offrons des prestations innovantes et solides, par exemple en ce qui concerne le congé parental, les prestations sociales ou encore la prévoyance. Une flexibilité accrue est possible avec le temps partiel, et ceci afin de répondre aux différents besoins individuels.

COMPÉTENCES ET FORMATIONS

Nous investissons dans la formation continue et le développement professionnel pour préparer nos talents et assurer le développement de leurs compétences.

Nous pouvons ainsi mentionner les possibilités suivantes :

- Mobilité interne
- Académie de formation
- Formation manager
- Programme de la relève

DIGITALISATION

Nous anticipons les évolutions du secteur bancaire et adaptons nos ressources humaines et nos outils afin de relever les défis de demain. Nous accompagnons et soutenons nos collaboratrices et collaborateurs dans la transformation digitale tout en développant ainsi leur employabilité.



Swiss Association for Quality

CERTIFICATION SAQ

Les conseillères et conseillers de vente doivent suivre le cursus de certification SAQ (Swiss Association for Quality), reconnu par la Confédération. Ce dernier atteste que le titulaire de la certification dispose des compétences nécessaires pour remplir sa fonction et connaît les règles de conduite y relatives.

La certification est valable 3 ans. Pour assurer la qualité continue et poursuivre l'exercice de leur métier, une re-certification est obligatoire pour les conseillères et conseillers de vente jusqu'au terme de leur activité professionnelle.

Ce gage de qualité permet d'assurer que les connaissances du métier sont maîtrisées et de rester à la pointe des évolutions.

Au sein de la BCVS, les profils métiers suivants sont autorisés à la certification :

- Conseiller clientèle individuelle certifié
- Conseiller clientèle privée certifié
- Conseiller clientèle PME certifié
- Certified Corporate Banker (CCoB)
- Conseiller clientèle affluent
- Wealth Management Advisor (CWMA)

Santé et bien-être au travail

La promotion de la santé de ses collaboratrices et collaborateurs est également un principe primordial pour la BCVS. Elle prend des mesures préventives et s'engage en vue de prévenir les maladies et les accidents dus au travail. L'accessibilité et l'aménagement des locaux sont également pris en compte afin d'assurer le confort des collaboratrices et collaborateurs en situation de handicap.

La Banque se préoccupe de la santé de ses collaboratrices et collaborateurs. En 2024, elle a réalisé diverses actions

préventives ou de soutien en matière de santé et bien-être au travail telles que des ateliers sur l'ergonomie de la place de travail ou d'autres mesures locales répondant aux besoins spécifiques des équipes. En outre, elle propose gratuitement les prestations du service social d'entreprise (ASES) afin de bénéficier d'un entretien ou de conseils pour trouver des solutions face notamment aux difficultés personnelles, aux questions familiales, aux problèmes de dépendances ou situations de décès et de deuil.

GRI Santé et sécurité au travail

	Unité	2024	2023	2022	2021	
403-9	Accidents prof. (y.c. accidents-bagatelles sans arrêt de travail)	Nombre	3	4	0	0
403-10	Jours d'absence par collaborateur	Nombre	6.27	5.82	6.53	4.88
	- Pour cause de maladie	Nombre	5.48	4.93	5.84	4.52
	- Pour cause d'accident	Nombre	0.79	0.89	0.69	0.36

D'autres mesures de promotion de la santé sont proposées selon les lieux et les besoins telles que des postes de travail à hauteur réglable permettant de travailler debout, la mise à disposition d'écrans favorisant un confort visuel appréciable. L'année 2024 a également été significative en termes de changement et de digitalisation. À travers un projet d'ampleur consistant au remplacement des équipements informatiques et téléphoniques ainsi qu'une migration sur le cloud.

En cas de maternité, la Banque accorde un congé d'une durée minimum de seize semaines avec un salaire intégral qui

débute au plus tard à l'accouchement. Depuis le 1^{er} janvier 2023, le congé paternité est de vingt jours, soit dix jours de minimum légal, plus dix jours offerts par la Banque. Celle-ci protège et fait respecter la personnalité de ses collaboratrices et collaborateurs. Elle tient à ce que leur intégrité soit préservée sur leur lieu de travail. Aucun acte de discrimination, notamment fondé sur l'origine, la nationalité, le sexe, l'orientation sexuelle, la religion ou l'âge n'est toléré. Elle veille également à la protection des données (PD) des collaboratrices et collaborateurs selon les exigences y relatives.

GRI Maternité / paternité

	Unité	2024	2023	2022	2021	
401-3	Collaboratrices ayant bénéficié d'un congé maternité	Nombre	7	8	0	9
	Taux de reprise du travail après un congé maternité	%	100%	88%	100%	100%
	Collaborateurs ayant bénéficié d'un congé paternité	Nombre	9	5	8	8

Les directives du personnel font partie intégrante des contrats de travail. Elles incluent des règles de comportement ayant trait notamment au harcèlement psychologique (mobbing), au harcèlement sexuel ainsi qu'aux règles de déontologie régissant l'activité bancaire, les relations avec la clientèle, la confidentialité ou les réglementations en vigueur (cf. Code de conduite reçu et signé par le collaborateur). Lors des journées d'information aux nouvelles collaboratrices et collaborateurs, les sujets relatifs à leur protection, à la sécurité physique et

informatique, à la compliance, au blanchiment d'argent, au délit d'initié, aux conflits d'intérêts et à la corruption sont abordés. Ils confirment par écrit avoir reçu les directives et s'engagent à les respecter. Toutes et tous sont impliqués activement afin d'assurer de façon optimale le pilotage et le suivi des processus de changement. Pour les personnes de 55 ans ou plus, la BCVS propose un séminaire portant sur le thème de la préparation à la retraite.

ANTICIPER ET DÉTECTER LES COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS À RISQUE

Poursigner des atteintes à la personnalité ou des irrégularités telles que des infractions aux lois, aux réglementations et aux normes, les collaboratrices et collaborateurs disposent de canaux internes. L'anonymat et la discrétion sont garantis. (voir page 26 Signalement / Whistleblowing)

SATISFACTION DES EMPLOYÉS ET GESTION DE LA SANTÉ EN ENTREPRISE

Des enquêtes de satisfaction sont menées tous les deux à trois ans auprès du personnel. L'outil d'analyse JSA (Job Stress Analysis) a été utilisé pour la première fois lors de l'enquête de satisfaction 2023 dont le taux de participation était de 80%. Cette approche permet au département des Relations humaines d'identifier les ressources, les contraintes, l'état de santé et la motivation des collaboratrices et collaborateurs au travail. Différentes mesures préventives pour réduire les facteurs de stress ont été mises en œuvre. La première mesure a été initiée en décembre 2023. Elle réside en la création de la fonction de « Référent bien-être » qui consiste à : contribuer aux mesures de réduction du stress et d'augmentation de la satisfaction ; contribuer à la santé au travail en étant force de proposition et en participant activement aux activités liées à la santé (ateliers, événements, communication, etc.) ; collaborer avec les collègues des Relations humaines dans leurs démarches et faire remonter les problématiques du terrain. En 2024, une communication a été partagée globalement à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs afin de les sensibiliser à la thématique de la santé mentale et de leur donner des pistes pour maintenir un équilibre « life-work balance ».

SOUTIEN AUX COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS AVEC LE PROJET SANTÉ

Depuis 2013, la Banque a mis sur pied un projet santé. Dans ce contexte, elle s'est dotée d'un service social d'entreprise : Proitera, puis ASES. Ce service est à même d'offrir à nos collaboratrices et collaborateurs un soutien dans les situations de vie difficiles. Les assistantes sociales d'ASES conseillent et accompagnent les personnes en cas de besoin pour trouver des solutions à leurs difficultés d'ordre personnel et familial, de santé, financières ou sur le lieu de travail.

ASSOCIATION DU PERSONNEL

Le comité, composé de 8 membres a pour but : de mettre sur pied des activités (sport, culture et loisirs) afin que les collaboratrices et collaborateurs partagent des moments de convivialité en dehors du cadre du travail ; de défendre les intérêts et les préoccupations des collaboratrices et collaborateurs et de faire un lien entre eux, les Relations humaines et la Direction générale. En 2024, l'Association du personnel a proposé les activités suivantes : ski de randonnée nocturne en janvier, atelier autour du vin en février, sortie sports d'hiver en mars, urban training chaque mardi soir sur les mois de mai et juin, tournois de jass, cours de cuisine japonaise, tournoi de foot, sessions de yoga et renforcement musculaire en fin d'année.



Rester en contact avec ses proches



Apprendre de nouvelles choses



Pratiquer une activité sportive



Laisser sa créativité s'exprimer



Communiquer



S'accepter comme on est



Méditer



Croire en soi



Demander de l'aide



Avoir une alimentation saine



Apprendre à déléguer



Dormir suffisamment

Axe II

Environnement

- 48 Principes
- 49 Climat
- 54 Consommation des ressources

Principes

La BCVS favorise les **énergies renouvelables** et veille à une politique **d'investissement durable et responsable**. Elle réduit les émissions de CO₂ liées à ses activités propres et à ses activités indirectes. Elle sensibilise ses collaboratrices et collaborateurs aux **enjeux climatiques**. Elle s'engage à contribuer à des **projets de développement durable sur son propre territoire**. Elle propose des **produits et des services** qui favorisent la transition énergétique. Elle veille à respecter les normes et les exigences en vigueur en matière de climat.

Enjeux pertinents

Actions effectuées en 2024



Climat

La Banque a établi son bilan carbone (année sous revue 2023) qui présente la continuité de son objectif de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre sur les scopes 1, 2 et 3 (hors émissions financées) de 35% d'ici à 2030. Pour 2023, elle a réduit ses émissions de CO₂ à 749 t./CO₂, soit de 36% pour la période 2019 à 2023.

La BCVS a procédé pour la première fois au calcul de ses émissions financées sur les portefeuilles hypothécaires et de placement. Les résultats sont publiés dans le Rapport Climat 2024 suivant les recommandations de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD).



Consommation des ressources

La BCVS a poursuivi ses actions sur l'efficacité énergétique de ses bâtiments. Elle a œuvré pour remplacer des sources de chaleur de ses propres bâtiments. Elle a poursuivi sa surveillance sur les économies d'énergie et de ressources naturelles, notamment dans la consommation d'énergie de chauffage, de papiers, d'électricité et dans le traitement des déchets.



La BCVS a répondu aux exigences réglementaires en établissant son premier rapport Rapport Climat 2024, qui renseigne sur la gouvernance, la stratégie et la gestion du risque climatique de la BCVS. Elle a également participé au test PACTA 2024.

Climat

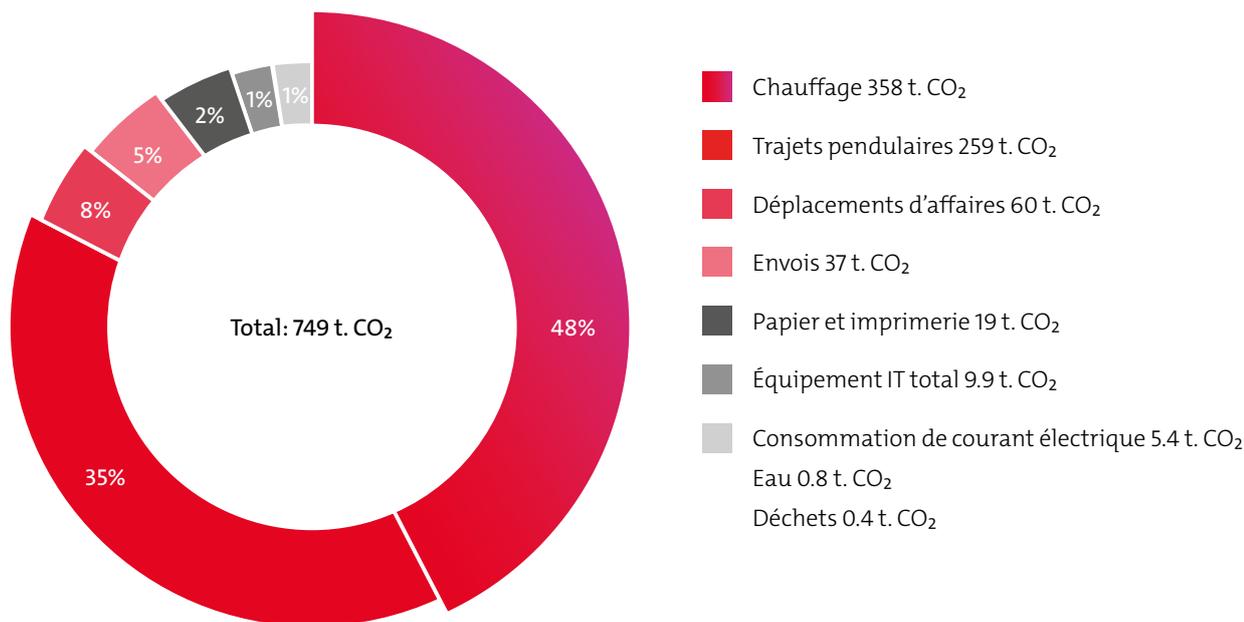
BILAN CARBONE

La Banque établit son bilan écologique conformément aux normes usuelles de la branche. Les émissions de gaz à effet de serre sont exprimées en équivalent CO₂.

Le bilan écologique couvre la BCVS dans son ensemble (100% des collaboratrices et collaborateurs) comprenant les scopes 1, 2 et 3*. Il a été réalisé selon le label Swiss Climate pour l'année 2023. La vérification s'effectue par le cabinet d'audit externe indépendant Société Générale de Surveillance SA (SGS).

Le total des émissions de la BCVS pour l'année 2023 s'élève à 749 t. CO₂. Cela représente une diminution de 10,4% (-87 t. CO₂) par rapport à 2022. En comparaison avec l'année de base, cela représente une baisse de 36% (-425 t. CO₂). Swiss Climate atteste de la réduction des émissions de l'entreprise ainsi que des efforts permanents et des investissements entrepris dans ce but, en conformité avec la norme ISO 14064-1 et suivant les directives du Greenhouse Gas Protocol. Swiss Climate garantit que nos objectifs sont compatibles avec le respect du climat et utilise à cette fin les principes des objectifs climatiques fondés sur des données scientifiques (Science Based Targets, SBTi).

BILAN CO₂



*Le scope 1 concerne les émissions directes, par exemple liées à la flotte de véhicules de la BCVS.

Le scope 2 concerne les émissions indirectes, par exemple liées à la consommation d'électricité des bâtiments de la BCVS.

Le scope 3 couvre un large éventail d'émissions indirectes sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la Banque, y compris les matières premières, la logistique, les voyages d'affaires, les trajets quotidiens des employés et plus encore.

Les catégories consommation de courant électrique, eau et déchet représentent 1%.

DÉTAIL DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DE LA BCVS

		Unité	2023	2022	2021	2020	2019	2019 à 2023 (évolution)
GRI	Indicateurs							
	Émissions à effet de serre							
	Total Scopes (ApME) ¹	t.	749	836	870	1'058	1'175	-36%
305-1	- directes (Scope 1) ²	t.	259	276	300	326	322	-20%
305-2	- indirectes (Scope 2) ³	t.	10	10	26	19	19	
305-3	- « Autres » indirectes (Scope 3) ⁴	t.	480	550	544	713	834	
	Total source (ApME)	t.	749	836	870	1'058	1'175	
	Électricité	t.	5	6	7	6	7	
	Chauffage	t.	358	378	399	431	426	
	Trafic pendulaire	t.	259	306	305	322	415	
	Envois	t.	37	40	45	53	58	
	Équipement IT	t.	10	33	44	172	172	
	Trafic professionnel	t.	60	47	40	43	62	
	Papier et travaux d'imprimerie	t.	19	23	27	27	32	
	Eau	t.	1	3	2	4	3	
	Déchets	t.	1	1	2	1	1	
305-4	GES par collaborateur ⁵	kg	1'510	1'738	1'758	2'168	2'484	-40%
305-4	GES par million de la somme du bilan ⁶	kg	35	43	47	59	71	-49%

¹ Émissions de GES exprimées en équivalent CO₂; tous les facteurs d'émission utilisés respectent les standards ApME (version 2018).

² Tient compte de toutes les émissions de GES directement causées par l'entreprise et pouvant être contrôlées.

³ Tient compte de toutes les émissions de GES qui sont utilisées par le fournisseur d'énergie externe pour approvisionner une entreprise en énergie.

⁴ Tient compte de toutes les émissions de GES causées par l'activité d'une entreprise mais générées ailleurs.

⁵ Émissions totales de GES de la BCVS (Scopes 1 à 3) divisées par le nombre de collaboratrices et collaborateurs.

⁶ Émissions totales de GES de la BCVS (Scopes 1 à 3) divisées par la somme du bilan de la Banque.

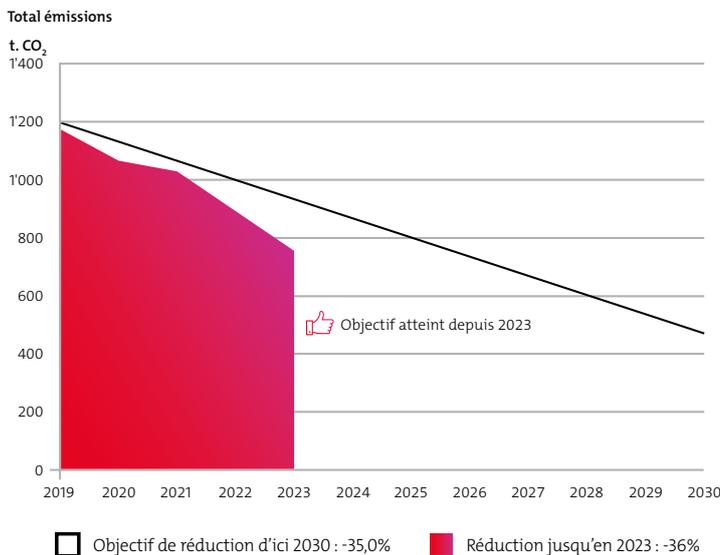
OBJECTIF DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS PROPRES

Pour la période cible (2019 - 2030), la BCVS s'est fixé comme objectif une réduction de 35% des émissions totales de gaz à effet de serre. L'illustration ci-dessous permet de visualiser l'objectif de 2030 et les réductions d'émissions effectives réalisées jusqu'à la présente année. Les émissions effectives de la BCVS se trouvent jusqu'à présent en dessous de la trajectoire de réduction. Entre 2019 et 2023, la Banque a ainsi réussi à réduire ses émissions de près de 36%. Le label Swiss Climate (Certificat Swiss Climate Silver) atteste de la réduction des émissions de l'entreprise ainsi que des efforts permanents et des investissements entrepris dans ce but. Swiss Climate garantit également que les objectifs de la Banque sont compatibles avec le respect du climat. Pour l'année 2023, la BCVS obtient pour la treizième fois le label Swiss Climate CO₂ Optimised.

Dans le cadre des efforts de la BCVS pour évaluer les émissions de CO₂ dans ses activités et pour répondre aux différentes exigences réglementaires, un premier calcul a été réalisé en 2023 sur les portefeuilles hypothécaires, les mandats de gestion et les prêts aux entreprises. Ce calcul vise à identifier les émissions indirectes afin de mieux comprendre les impacts des activités et de définir des objectifs d'amélioration pour l'avenir.

ÉMISSIONS FINANCÉES

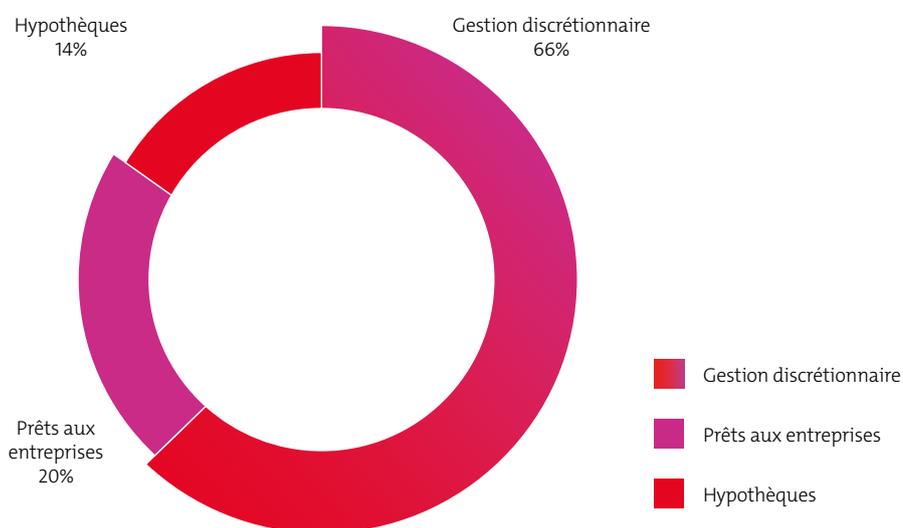
Les émissions financées désignent celles qui sont indirectement créées par les institutions financières par leurs investissements (scope 3.15). Elles constituent un levier important dans l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre fixé par la Confédération à l'horizon 2050.



VISION ET ALIGNEMENT AVEC LE PLAN DE TRANSITION 2025

Les résultats obtenus permettent d'identifier les domaines d'activité les plus émissifs et de définir des mesures pour améliorer la qualité des données. Ce premier pas s'inscrit dans une démarche progressive dont la première étape consiste à concentrer les efforts sur les secteurs prioritaires.

Répartition des émissions financées (T CO₂) par classe d'actifs de la BCVS)



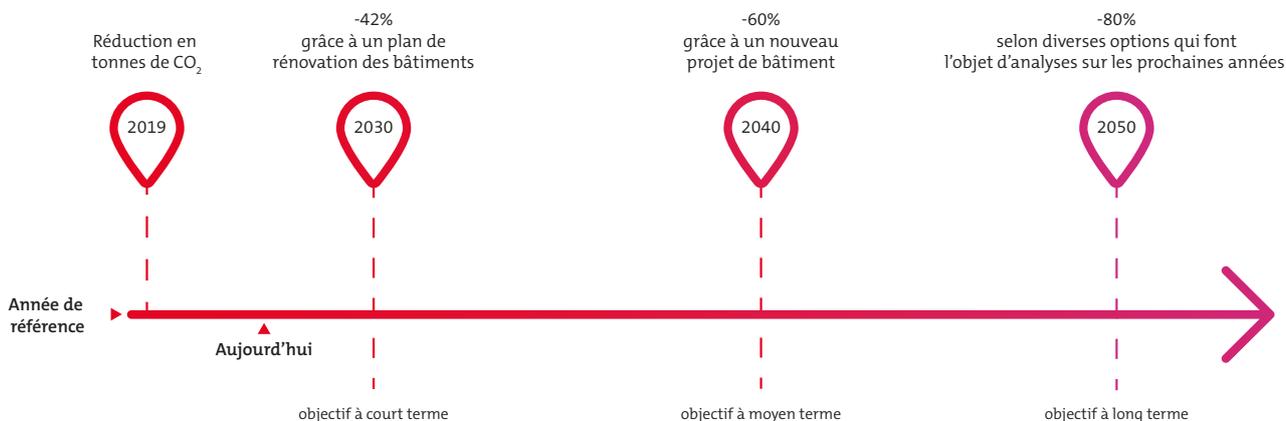
Grâce à cette vision consolidée, la Banque pourra définir des actions ciblées en cohérence avec l'élaboration de son plan de transition en 2025.

PLAN DE TRANSITION

Dans le cadre de son engagement pour la réduction des émissions de CO₂, la Banque s'est fixé l'objectif de réduire de 35% ses émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 sur les scopes 1 et 2. Cet objectif, atteint pour l'année sous revue 2023, a été revu et adapté.

En 2025, la Banque va étoffer son plan de transition (scope 3). Cet exercice représente un véritable défi ces prochaines années, puisqu'il implique d'intégrer les émissions financées (scope 3.15) récemment calculées, dans un domaine où les pratiques sont encore en maturation. Ce plan vise néanmoins à intégrer les enjeux climatiques, le développement durable et d'autres dimensions clés encore à définir.

PLAN DE TRANSITION SCOPES 1 ET 2



Consommation des ressources

GRI	Indicateurs	Unité	2023	2022	2021	2020	2019	2019 à 2023 (évolution)
	Consommation d'énergie							
	Consommation d'énergie au sein de la BCVS	kWh	3'183'836	3'284'290	3'325'772	3'432'654	3'613'896	-12%
	- Consommation des véhicules de service	kWh	654	682	654	625	522	
	- Consommation des bâtiments	kWh	3'183'182	3'283'608	3'325'118	3'432'029	3'613'374	-12%
	- Électricité	kWh	1'618'227	1'571'033	1'468'960	1'544'739	1'745'244	-7%
	- Chaleur	kWh	1'564'955	1'712'575	1'856'158	1'887'290	1'868'130	-16%
	- Énergies renouvelables	kWh	329'013	379'494	424'402	380'338	390'394	
	- Combustibles fossiles	kWh	1'235'942	1'333'081	1'431'756	1'506'952	1'477'736	
	- Gaz naturel	kWh	929'083	997'009	1'130'726	1'065'945	1'008'880	
	- Pétrole	kWh	306'859	322'523	301'030	441'007	468'856	
302-1	Consommation totale d'énergie des bâtiments	GJ	11'462	11'823	11'973	12'358	13'010	
	- dont renouvelable	GJ	7'010	7'022	6'816	6'930	7'688	
	- dont non renouvelable	GJ	4'452	4'802	5'157	5'427	5'322	
	- Quote-part d'énergie renouvelable	%	61%	59%	57%	56%	59%	
302-3	Consommation d'énergie par collaborateur	GJ	23,1	24,6	24,2	25,3	27,5	
	Trafic professionnel							
	Trafic professionnel total	km	748'792	750'957	503'410	545'221	819'424	-9%
	- Train	km	515'997	552'799	339'629	366'498	558'217	
	- Véhicules privés	km	170'483	166'788	138'896	148'843	210'236	
	- Véhicules en possession de l'entreprise	km	37'662	25'538	24'885	29'880	27'751	
	- Avion	km	24'650	5'832	-	-	23'220	
	Consommation de papier							
301-1	Consommation totale de papier	kg	21'617	25'036	28'813	29'165	33'097	-35%
301-2	- Quote-part de papier recyclé	%	94,3%	99,2%	99,1%	98,8%	24,5%	
	- Quote-part de papier FSC	%	5,7%	0,8%	0,9%	1,2%	75,5%	
	Consommation d'eau							
303-5	Consommation totale d'eau	m ³	5'779	6'031	5'218	8'423	7'274	-21%
	- Eau potable	%	100%	100%	100%	100%	100%	
	Déchets							
306-3	Déchets au total	kg	41'434	46'170	54'526	52'363	68'014	-39%
306-4	- Recyclage	kg	41'239	45'531	52'216	52'023	67'709	
	- Taux de recyclage des déchets	%	99,5%	98,6%	95,8%	99,4%	99,6%	
306-5	- Déchets destinés à l'élimination	kg	50	329	2'170	340	260	
306-5	- Déchets spéciaux	kg	145	310	140	-	45	
	Pertes de liquides de refroidissement							
	Pertes de liquides de refroidissement	kg	-	-	-	-	-	

BIKE TO WORK

Entre mai et juin 2024, la BCVS a participé au défi Bike to work, un moyen de promouvoir la santé dans l'entreprise, mais aussi de contribuer à réduire les émissions de CO₂ générées par les trajets pendulaires. Pour cette participation, treize collaboratrices et collaborateurs répartis dans quatre équipes ont parcouru plus de 1'782 kilomètres à vélo.

PROGRAMME DE SUBVENTIONNEMENT À L'ATTENTION DES COLLABORATRICES ET COLLABORATEURS

Afin de soutenir et de favoriser la mobilité douce, la BCVS a mis sur pied dès janvier 2021 un programme de subventionnement à l'attention de ses collaboratrices et collaborateurs. Celui-ci offre des avantages lors de l'achat d'un abonnement de transports publics (jusqu'à CHF 300.– par année), d'un vélo électrique (CHF 500.– tous les 3 ans) ou d'une voiture électrique (CHF 1'000.– tous les 5 ans).

Subventionnements

	Unité	2024	2023	2022	2021
Abonnement de transports publics	Nombre	39	38	42	23
Vélos électriques	Nombre	8	6	9	14
Voitures électriques	Nombre	5	12	11	8
Montant des subventions versées	en CHF	20'172	26'378	27'586	18'725
Nombre de bénéficiaires	Nombre	52	56	62	45

Axe III

Finance et Produits

- 57 Principes
- 58 Satisfaction clientèle
- 59 Produits et services responsables
- 68 Pratiques de vente responsables

Principes

La BCVS mise sur des relations financières de partenariat durables avec ses clients et place leur **satisfaction** au centre de ses préoccupations. Elle veille à assurer un **conseil transparent et professionnel** grâce à ses collaboratrices et collaborateurs compétents et engagés. Elle prévient les conflits d'intérêts dans les activités de conseil en accordant des incitations financières avec retenue, de manière raisonnable et **sans discrimination**. Elle propose des **produits transparents et compréhensibles**, présentés dans un langage clair. Elle concilie ancrage régional et transformation digitale pour répondre aux besoins diversifiés de ses clients en adéquation avec ses valeurs fondamentales qui sont la compétence, l'innovation, la proximité et la durabilité.

Enjeux pertinents	Actions effectuées en 2024	
 <p>8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE</p>	Satisfaction clientèle	Enquête de satisfaction 2024.
 <p>12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES</p>	Produits et services responsables	Élaboration de nouveaux produits pour lancement en 2025.
 <p>7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE</p>	Pratiques de vente responsables	Formations sur la durabilité dispensées aux conseillères et conseillers afin d'identifier les sources d'information et les outils nécessaires à l'accompagnement de la clientèle dans ses projets.

Satisfaction clientèle

La BCVS figure parmi les banques les plus efficaces de Suisse (Cost/Income ratio de 43,5%). Elle place la satisfaction de ses clients au cœur de sa stratégie et veille à construire des relations commerciales sur le long terme en offrant un conseil transparent et professionnel ainsi que des produits compréhensibles qui répondent aux attentes et aux besoins. La proximité étant un élément central de sa stratégie, la BCVS dispose d'un réseau physique et digital solide qui lui permet de se différencier. Les centres de décisions, situés en Valais, assurent une réactivité et des décisions rapides.

La BCVS dispose d'un processus de conseils qui lui permet de répondre aux attentes et aux besoins de sa clientèle tout en assurant un suivi et un contact réguliers. En fournissant des services de conseils responsables, elle contribue à prévenir le surendettement dû à une prise de risque excessive. La qualité

du service étant essentielle, un processus spécifique est également dédié au traitement des réclamations éventuelles, pour garantir une **amélioration continue** des services. Afin de mesurer la satisfaction des clients et leur perception externe de la Banque, une enquête est réalisée chaque 4 ans.

Produits et services responsables

Le réseau de distribution de la BCVS s'articule autour de 34 points de vente situés dans des régions à forte densité de population, en plaine ou en montagne. Sa clientèle, composée de particuliers, d'entreprises et de collectivités, dispose ainsi des compétences de près de 220 conseillers, de 62 appareils de retraits automatiques, de 19 appareils de versements automatiques ou encore 14 multifonctions. Elle offre à ses clients les services de banque de détail, de gestion de fortune et de banque des entreprises. La BCVS détient environ 25% des parts du marché valaisan.

La Banque Cantonale du Valais, profondément ancrée dans sa région, s'engage à répondre aux besoins des Valaisannes et Valaisans. En tant qu'institution dont la mission est de promouvoir le développement économique régional tout en renforçant la prospérité collective, la Banque offre des produits et des services qui incarnent ses valeurs et qui intègrent des principes ESG.

Type de clientèle	Produits responsables	Dimension sociale	Dimension environnementale	Dimension gouvernance
Particuliers	Prêts et crédits pour rénovations énergétiques, véhicules étiquette énergétique A, prêts pour les familles et pour les étudiants	Facilitation de l'accès aux énergies propres et aux financements (inclusion financière)	Réduction des émissions de CO ₂	Processus de vérification de l'impact des prêts
Entreprises et sociétés de personnes	Crédits pour l'efficacité énergétique et projets d'énergie renouvelable, conseils pour la transmission d'entreprises	Soutien à l'emploi dans les secteurs durables	Critères de transparence dans les projets financés, soutien aux entreprises qui tendent à la durabilité	Critères de transparence et création de valeur économique régionale

Les produits d'investissements sont aussi disponibles pour les particuliers, voir gamme de produits dans le tableau dédié au chapitre ci-dessous

FINANCEMENTS RESPONSABLES

Par son activité de crédit auprès des particuliers, entreprises et collectivités, principalement axée sur le canton du Valais, la BCVS contribue à la création et au maintien de nombreux emplois. La BCVS évite les opérations susceptibles d'être dommageables à sa réputation ou à son image. Elle fait preuve de vigilance vis-à-vis des risques et des impacts sociaux et environnementaux liés à ses financements. Elle soutient les projets de transition énergétique de ses clients en mettant à disposition différents types de financements. Le Pack hypothécaire personnalisable pour financer une construction ou un logement propose un accompagnement sur mesure et des options de flexibilité, qui répondent aux besoins du client et lui permettent de

se prémunir contre des événements futurs. De plus, il peut profiter d'un Bonus vert (rabais écologique) s'il investit de manière durable. Le Crédit Eco Home finance des projets d'énergie propre. La BCVS propose ce crédit à taux préférentiel à ses clients qui souhaitent rapidement financer l'amélioration énergétique de leur habitation, produire leur propre énergie par différents moyens, panneaux solaires, pompe à chaleur, etc. Le Crédit rénovation BCVS est spécialement pensé pour le financement des travaux de rénovation ou d'agrandissement du logement. Il encourage aussi le client à améliorer le bilan énergétique de son logement, puisque la Banque participe aux coûts pour une analyse énergétique CECB ou CECB+.

INCLUSION FINANCIÈRE

Dans le cadre de sa stratégie ESG, pour la dimension sociale, la Banque favorise l'**accessibilité au financement** en offrant un « bonus famille » sur ses hypothèques. Cette initiative vise à soutenir les familles en leur proposant des conditions de financement plus avantageuses, renforçant ainsi son engagement en faveur de l'inclusion financière. Elle favorise également l'accessibilité aux études en offrant aux étudiants ou aux personnes en formation un financement par le biais du Pack de formation qui regroupe des produits et services gratuits, et un crédit à taux préférentiel. Le Pack Jeunes de la BCVS marque une étape importante pour gérer l'argent de poche ou les premiers salaires de la clientèle entre 12 et 26 ans. Des prestations de base (compte, carte) sont complétées par une offre digitale (mobile-Banking, e-Banking, BCVS Twint) et par de nombreux avantages et offres exclusives locales et régionales.

La BCVS sensibilise également les jeunes à une gestion responsable de l'argent au travers de l'Association FinanceMission fondée par 24 Banques cantonales. Son but est de promouvoir la compétence financière et de lutter efficacement contre l'endettement des jeunes. Chaque année, la « Swiss Money Week » a lieu la dernière semaine de mars. L'objectif de cette semaine est de sensibiliser le grand public aux thèmes de l'argent et de l'éducation financière de base. La « Swiss Money Week » est organisée par le réseau suisse de compétences financières. La BCVS a encore amélioré ses solutions Conto Pack (favoriser les prestations self-service) et les a complétées par un nouveau Pack. Ce Pack Bienvenue propose une relation bancaire entièrement digitale et gratuite. Ainsi, le client BCVS accède à son argent à tout moment avec des outils digitaux comme une carte de débit, BCVS Twint, e-Banking, etc.

POLITIQUE DE CRÉDIT

La Banque Cantonale du Valais remplit la mission que le législateur lui a confiée à travers une politique active de crédits à la clientèle des particuliers, aux entreprises et aux collectivités de droit public. Sa relation avec les acteurs de la vie économique est basée sur le partenariat et le partage des risques. Dans ce métier bancaire, dont l'impact est immédiat sur l'économie valaisanne, la BCVS marque sa distinction par sa capacité à déceler, même dans des branches d'activités moins porteuses, des entreprises dont les perspectives restent intactes et à en faire des clientes, ou à renforcer les relations existantes. Grâce

à sa proximité, à son ancrage local et au professionnalisme de ses collaboratrices et collaborateurs, la BCVS dispose d'excellentes connaissances du marché immobilier et du tissu économique des PME ; elle peut donc évaluer les risques au cas par cas en fondant son analyse, non seulement sur un examen statistique ou probabiliste, mais aussi sur les perspectives futures et les aspects qualitatifs tels que la qualité du bâti et sa vétusté, la compétence du management, la pertinence du business model de la stratégie suivie. La gestion du risque de crédit représente une compétence stratégique de la BCVS. Dans le traitement des opérations de crédit, la Banque apporte ainsi une attention particulière aux meilleurs standards de bonne gouvernance (voir rapport de gestion, partie gouvernance et page 16 du présent rapport).

ÉVALUATION DES BIENS IMMOBILIERS

Dans le but d'améliorer sa réactivité face aux risques de transition, la Banque a intégré dans ses systèmes de nouveaux outils permettant d'augmenter la qualité des données et de fournir une évaluation avec les dimensions suivantes :

- Durabilité :
Le calculateur de CO₂ permet une évaluation de la demande d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre. Les données saisies permettent également de déterminer les classes d'efficacité énergétiques du bâtiment.
- Dangers naturels :
Pour l'emplacement de l'objet évalué, le niveau de danger naturel* existant (avalanches, laves torrentielles, tremblements de terre, chutes de pierres, inondations, grêle, radon, glissement de terrain, tempêtes, ruissellements) sera défini. La Banque pourra ainsi répondre à l'obligation FINMA de prendre en compte les risques financiers matériels liés au changement climatique et autres changements naturels.
- Calculateur de rénovation :
Les données saisies pour les évaluations immobilières permettent de générer un rapport à l'intention des clients qui contient les informations durables liées à son bien.

** Les dangers mentionnés sont classés sur une échelle à 5 niveaux établie par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Cette échelle représente une combinaison entre l'intensité et la probabilité d'occurrence d'un évènement.*

Découvrez la gestion d'argent avec
l'association FinanceMission sur :

financemission.ch/fr/



INVESTISSEMENTS RESPONSABLES

Le développement durable fait partie des enjeux majeurs de notre époque. La prise en compte des questions environnementales, sociales et de gouvernance dans les décisions d'investissement et les pratiques est en forte augmentation. Les investisseurs cherchent de plus en plus à accroître leur performance et évaluent de manière approfondie des facteurs de risques à long terme en identifiant de nouvelles opportunités d'investissement. Dans les fonds de placement de la BCVS, les sociétés actives dans certains secteurs d'armement sont écartées. Pour le client, ce type de produits permet de concilier habilement rentabilité et prise en compte de critères extra financiers liés à l'environnement, au domaine social et / ou à la gouvernance. Parmi ses différents certificats, la BCVS propose trois certificats durables. Les certificats « Actions

européennes durables » et « Actions mondiales durables » sont des produits qui investissent dans un panier diversifié de sociétés européennes, respectivement mondiales, robustes et efficaces pratiquant une politique environnementale, sociale et de bonne gouvernance (ESG) au-dessus de la moyenne. Le certificat « Actions Megatrend Selection » (la digitalisation, la transition énergétique, le vieillissement de la population et la montée de la classe moyenne) sélectionne activement les titres les plus prometteurs de chaque thème d'investissement. Les entreprises les plus « responsables », sensibles à l'environnement, aux relations sociales et qui suivent des principes de bonne gouvernance (ESG) sont privilégiées.

Caractéristiques	Actions européennes durables	Actions mondiales durables	Actions Megatrend Selection
Sous-jacents	Actions	Actions	Actions
Exclusion BCVS			
Approche ESG	Best-in-class	Best-in-class	Best-in-class
Notation ESG			

Voir définition des exclusions et des notations en page suivante.

En 2023, la BCVS a affiné les grandes lignes de sa politique d'investissement responsable en :

- Présentant ses principes en matière de prise en compte des critères ESG ;
- Renforçant sa méthodologie de notation, accessible sous, « Notice ESG », sur le site externe de la BCVS ;
- Informant et en garantissant la transparence auprès de ses clients et auprès de l'ensemble de ses parties prenantes ;
- Assurant une couverture ESG d'au moins 70% pour ses fonds de placement flex.

Un nouveau projet sera prochainement mis en place dans le but, entre autres, de mettre en application l'évolution des directives Swissbanking « intégration des préférences ESG et des risques ESG dans le conseil en placement et la gestion de fortune » et

de l'autorégulation de l'AMAS relative à la « transparence et à la publication d'informations par les fortunes collectives se référant à la durabilité du 29 avril 2024 ».

MÉTHODOLOGIE ESG DE LA BCVS

L'Asset Management BCVS confirme son processus d'évaluation et d'intégration propre des critères ESG selon une échelle de planète allant de 0 planète (= absence de caractéristiques ESG) à 3 planètes bleues. Cette évaluation est utilisée uniquement pour les instruments financiers faisant partie de son univers de placement et de conseil. Le processus d'évaluation est différent selon la nature et la classe d'actifs des instruments financiers :

1. CRITÈRES D'EXCLUSION

Armes non conventionnelles

- Armes chimiques
- Armes bactériologiques
- Armes nucléaires
- Bombes à sous-munitions
- Mines antipersonnel

Charbon thermique

Extraction ou production supérieure à 5% du chiffre d'affaires

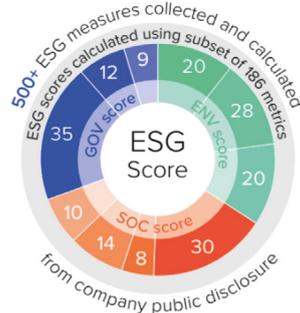
2. ÉVALUATION ESG

Produits collectifs en titres directs selon l'approche ESG appliquée (reconnues par AMAS) :

- L'exclusion
- L'intégration
- Best-in-class
- Thématique
- Investissement d'impact
- L'actionariat actif

Titres en direct

Selon la note LSEG :



3. NOTATION ESG

Échelle de planète

Planètes	Approche ESG
3 planètes bleues	Thématique ou Impact
2 planètes bleues	Filtrage positif / best-in-class
1 planète bleue	Exclusion et / ou intégration
0 planète	Pas d'approche ESG

Produits les titres directs

Planètes	Scoring LSEG
3 planètes bleues	A+ A A-
2 planètes bleues	B+ B B-
1 planète bleue	C+ C C-
0 planète	D+ D D- ou pas noté

Produits d'investissement en fonds

La notation ESG globale d'un tel produit d'investissement est la médiane de l'évaluation ESG des investissements sous-jacents

Méthodologie ESG de la banque sur :

www.bcv.ch/notice-esg



L'exclusion, l'intégration de critères ESG, le best-in-class, sont les principaux leviers utilisés par la BCVS dans la sélection et la gestion des investissements. Une politique d'exclusion est appliquée à l'ensemble des fonds de placements et mandats de gestion. Elle vise à exclure de l'univers d'investissement des activités et pratiques qui présentent des risques, tant sur le plan financier qu'extra-financier.

Approche ESG	Définition
L'exclusion	Cette approche consiste à exclure systématiquement certains émetteurs d'un produit d'investissement en raison d'activités ou de pratiques contraires à certaines normes ou valeurs.
L'intégration ESG	Nous parlons d'intégration lorsque des risques ou des opportunités durables sont pris en considération de manière systématique dans le processus de gestion du produit de comparaison.
Best-in-class / filtrage positif	La construction d'un portefeuille se référant à la durabilité vise, via l'application de critères contraignants, l'obtention de meilleurs résultats par rapport à un ordre d'investissement.
Thématique	Les produits d'investissement focalisés sur un thème environnemental ou social qui contribuent à des solutions durables sont considérés comme des produits thématiques (exemple : un fonds thématique sur la gestion de l'eau).
Investissement d'impact	Un tel produit vise un impact positif social et / ou écologique mesurable. Il est important de noter ici la notion de mesure de cette incidence (à l'aide d'indicateurs de performance par exemple).
L'actionariat actif	Cette discipline s'applique soit par l'exercice des droits de vote où un investisseur aborde la problématique de durabilité en exerçant activement ses droits de vote d'après des principes (ou une politique) ESG, soit par un dialogue actif qu'entretient l'actionnaire avec la direction des sociétés dans lesquelles il a investi, ou de toute autre partie prenante, pour les convaincre de prendre en compte les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans leur sphère d'influence.

Dans la catégorie des fonds de placement « flex » de droit suisse, l'approche ESG, qui a été validée par la FINMA en octobre 2022, est mise en œuvre au travers de la sélection des fonds cibles. Au minimum 70% de ces derniers doivent mettre en œuvre une (des) approche(s) ESG (l'exclusion des critères fixés par la Banque et / ou l'intégration approche ESG telle que définie par l'AMAS). Une gestion similaire est adoptée pour nos produits de fonds luxembourgeois. Pour le fonds Equity Switzerland (investissements collectifs en titres directs), au minimum 70% des investissements du fonds doivent mettre en œuvre les approches ESG retenues. Cette partie du portefeuille ne

doit inclure aucune position de sociétés exclues (sociétés qui figurent sur la liste publiée par l'Association suisse pour des investissements responsables « ASIR » et celles qui génèrent plus de 5% de leur chiffre d'affaires dans l'extraction de charbon thermique). Une approche de filtrage positif au sein de chaque secteur est, de plus, appliquée dans la gestion du fonds. Les trois certificats BCVS durables (investissements collectifs en titres directs), à savoir « Actions européennes durables », « Actions mondiales durables » et « Actions Megatrend Selection », respectent les critères d'exclusion fixés par la Banque et appliquent une approche best-in-class.

Données au 31.12.2024
 AuM en mio CHF

	AuM (mio CHF)	AuM ESG (mio CHF)	Part ESG (%)
Types de produits			
Mandats de gestion privés Star Select	510	407	80%
Mandats de gestion privés Active Portfolio-Swiss Focus	107	84	79%
Mandats de gestion privés Smart	53	39	74%
Mandats de gestion Institutionnels	1'048	816	78%
Fonds de placement Flex	704	520	74%
Certificats BCVS durables (Europe et Monde)	19	19	100%
Certificat BCVS Actifs réels	22	7	32%
Certificat Actions Megatrend Selection	32	32	100%
Certificat BCVS Fonds Immobiliers Suisses	50	30	60%
Fonds Equity Switzerland	287	246	86%
Fonds Swiss Equity Quality & Dividend+	57	57	100%
Total	2'889	2'257	78%

Données au 31.12.2024
AuM en mio CHF

	Obligations	Modéré	Équilibré	Dynamique	Actions
Mandat Star Select CHF					
	0%	0%	0%	0%	2%
	20%	35%	47%	60%	73%
	51%	40%	33%	26%	16%
	29%	25%	20%	14%	9%
Volumes ESG en %	71%	75%	80%	86%	91%
Notations ESG					
AuM en mio	0,2	157,6	227,9	89,0	13,3

	Sécurité	Défensif	Balancé	Offensif
Active Portfolio-Swiss Focus				
	0%	0%	0%	0%
	30%	33%	40%	56%
	44%	43%	41%	32%
	27%	24%	19%	12%
Volumes ESG en %	73%	76%	81%	88%
Notations ESG				
AuM en mio	1,8	71,0	8,3	17,7

	Modéré	Equilibré	Dynamique
Mandat Smart CHF			
	0%	0%	0%
	45%	62%	75%
	21%	14%	7%
	34%	24%	18%
Volumes ESG en %	66%	76%	82%
Notations ESG			
AuM en mio	13,0	31,9	6,1

	Notation
Mandat Institutionnel CHF	
	0%
	20%
	58%
	22%
Volumes ESG en %	78%
Notations ESG	
AuM en mio	1'048,2

	Flex Conservative	Flex Opportunity	Flex Pension 35	Flex Invest 35 EUR	Flex Pension 65
Fonds de placement Flex					
	1%	3%	0%	0%	11%
	39%	51%	52%	54%	52%
	35%	26%	18%	33%	13%
	25%	20%	30%	13%	24%
Volumes ESG en %	75%	80%	70%	87%	76%
Notations ESG					
AuM en mio	145,8	91,4	362,9	38,8	65,4

	Actifs réels	Immobilier
Certificats en fonds de placement		
	0%	4%
	15%	6%
	17%	49%
	68%	41%
Volumes ESG en %	32%	59%
Notations ESG		
AuM en mio	22,4	50,0

	Equity Switzerland	Swiss Equity Quality & Dividend
Fonds de placement Equity		
Poche avec approche ESG	85,54%	99,82%
Poche sans approche ESG	14,35%	0%
Liquidités	0,11%	0,18%
Notations ESG		
AuM en mio	287,4	56,8

	Europe durables	Monde durables	Megatrend
Certificats en lignes directes			
AuM (mios)	8,1	10,9	32,2
Indice	MSCI Europe	MSCI World	
Approche ESG	Best-in-class	Best-in-class	Best-in-class
Mise à jour données ESG	déc. 24	déc. 24	avr. 24

LANCEMENT D'UN NOUVEAU FONDS

La Banque étoffe sa gamme de prestations d'investissements avec le lancement de son 8^e Fonds de placement, le « BCVS/WKB Swiss Equity Quality & Dividend ». Ce fonds investit dans des actions de sociétés suisses sélectionnées pour leur qualité avec, à la clé, une gestion dynamique du portefeuille qui intègre des critères de durabilité (ESG, Approche Best-in-Class). Selon notre évaluation interne il détient 2 planètes.

OFFRE DIGITALE ET CONSEIL À DISTANCE

La Banque est consciente de son rôle de proximité au sein du canton. Elle a entrepris un important processus de digitalisation qui se poursuivra ces prochaines années et qui vise à moderniser ses services tout en préservant le lien humain. Cette démarche inclut le développement de solutions avancées pour la gestion des données, des révisions de ses offres de produits et des analyses approfondies pour optimiser les outils digitaux. En adoptant progressivement des solutions de self-service, la Banque aspire à rendre ses services plus accessibles et plus durables, tout en offrant aux clients une expérience adaptée aux besoins modernes.

En 2025, la Banque souhaite améliorer le service et l'accessibilité en proposant des outils de conseils à distance.

PALETTE DE PRODUITS

Nos produits pour accompagner les projets de transition énergétique sont disponibles sur notre site externe.

Découvrez nos produits pour accompagner
les projets de transition énergétique sur :

www.bcvs.ch/finance-et-produits



Pratiques de vente responsables

FINANCEMENT - CONSEIL RESPONSABLE ET FORMATIONS

Dans le cadre de l'engagement de la Banque pour une pratique de vente responsable et pour intégrer des pratiques responsables à tous les niveaux de son organisation, toutes les nouvelles collaboratrices et tous les nouveaux collaborateurs suivent des modules e-learning obligatoires sur les bases de la RSE. Ces modules permettent de sensibiliser les employés et employés aux principes fondamentaux de la RSE et aux aspects ESG. Des formations spécifiques sont proposées aux conseillères et conseillers, en fonction de la segmentation clientèle et des exigences réglementaires. Dans cette optique, ils ont ainsi suivi des modules e-learning relatifs aux financements ESG. Ils ont également suivi en présentiel une formation « Méthodologie et outils BCVS - financement ESG », dont l'objectif était de connaître la méthodologie des financements ESG à la BCVS, de savoir où trouver les informations et les ressources y relatives pour pouvoir conseiller les clients. La formation portait également sur le suivi et la documentation dans les systèmes internes des préférences de la clientèle en matière d'ESG.

Directives pour les fournisseurs d'hypothèques relatives à l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments

les fournisseurs d'hypothèques veillent à ce que leurs conseillères et conseillers à la clientèle et / ou leurs spécialistes hypothécaires bénéficient de formations continues appropriées et régulières sur la manière de préserver la valeur des immeubles à long terme et d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments, ainsi que sur le financement des mesures correspondantes.

INVESTISSEMENT - CONSEIL RESPONSABLE ET FORMATIONS

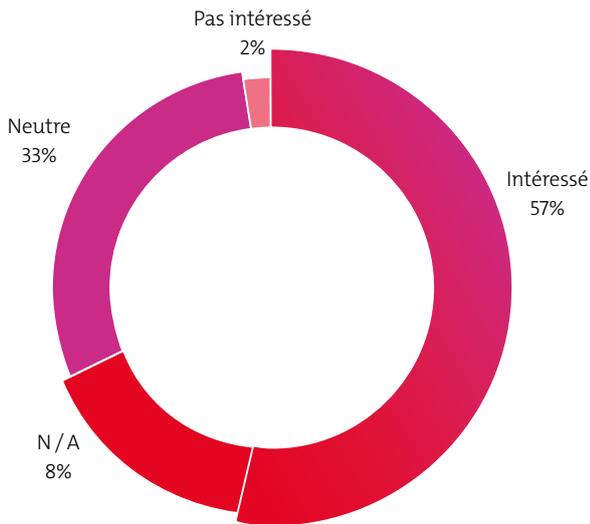
La BCVS s'engage à répondre aux attentes de ses clients en leur proposant les solutions d'investissement les plus adaptées et en tenant compte des risques. En termes d'investissement responsable, la BCVS souhaite avant tout agir avec transparence. Elle considère la lutte contre l'écoblanchiment comme primordiale afin d'assurer une protection efficace de sa clientèle et d'informer ses parties prenantes. Concernant les produits, des fiches d'informations et des rapports ESG sont disponibles avec des informations climatiques sur les placements. En 2024, la BCVS a mis en œuvre la directive ASB (Association suisse des banquiers) en matière d'ESG (environnement, social, gouvernance). Ces directives sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2024.

La BCVS a pour objectif de rejoindre les PRI (Principes for Responsible Investment). Ce programme est destiné à promouvoir l'investissement responsable et à encourager la transparence au travers d'un reporting qui fait l'objet d'une évaluation annuelle. Cette évaluation favorisera l'apprentissage continu grâce aux échanges avec les pairs, à l'accès à des formations et webinaires, aux actualités liées aux évolutions du contexte réglementaire et à des projets communs entre signataires ou initiatives.

Directives pour les prestataires de services financiers relatives à l'intégration des préférences ESG et des risques ESG dans le conseil en placement et la gestion de fortune

visent à intégrer les préférences ESG des clientes et clients ainsi que les éventuels risques ESG dans le conseil en placement et la gestion de fortune et à assurer plus de transparence. Dans le cadre du conseil en placement et de la gestion de fortune, la définition du profil de risque du client est une étape clé. En ligne avec l'application des directives de l'ASB, la BCVS intègre les attentes de sa clientèle en termes de durabilité. En complément des dimensions financières (objectifs de placement, capacité financière, aversion au risque et horizon de placement), les attentes extra-financières (performances ESG – environnementales, sociales, de gouvernance) sont considérées lors de l'établissement du profil d'investisseur. En fonction des attentes du client, des produits d'investissements spécifiques peuvent être proposés, comme des fonds de placement thématiques visant à investir dans des entreprises qui proposent des solutions aux enjeux environnementaux et sociaux.

PRÉFÉRENCES ESG DES CLIENTS AU 31.12.2024



La récolte des préférences ESG auprès de la clientèle a été initiée en début d'année 2024 avec un suivi ponctuel, assuré par la Responsable ESG Asset management & Advisory. Cette initiative, menée avec diligence, a permis à la Banque d'obtenir une vision claire des préférences ESG exprimées par sa clientèle. Près de 2'000 déclarations de préférences ont été obtenues, permettant ainsi d'établir la tendance ci-dessus, qui confirme l'intérêt des clients en matière d'investissements avec des caractéristiques ESG.

ÉMISSIONS FINANCÉES

La thématique des émissions financées est abordée dans le chapitre dédié, ainsi que dans le Rapport Climat 2024 suivant les recommandations de la Task Force on Climate-Related Financial Disclosures (TCFD), sous l'Axe II Environnement.

Axe IV

Ancrage Régional

- 71 Principes
- 72 Performance économique
- 73 Création de valeur régionale
- 75 Participation à la vie associative

Principes

La BCVS contribue au renforcement et au développement de **l'économie régionale** ainsi qu'au maintien de postes de travail et d'apprentissage. La Banque des solutions efficaces, innovantes et proches du client en Valais et en Suisse accompagne et soutient ses clients à chaque étape de leur vie et les aide à atteindre leurs objectifs financiers grâce à des produits performants, un réseau physique de proximité et des moyens digitaux en adéquation avec leurs besoins. Elle s'engage en faveur des entreprises locales et préserve ainsi les emplois dans la région. La BCVS fait si possible appel à des fournisseurs se trouvant dans **son propre rayon d'activité** et soutient ainsi les petites et moyennes entreprises. Elle prend en considération les **aspects du développement durable** lorsqu'elle achète des produits ou confie un mandat à un fournisseur. Elle soutient des sociétés, des associations et d'autres institutions dans un esprit de partenariat et poursuit sa politique de mécénat.

Enjeux pertinents

Actions effectuées en 2024

	Performance économique	La Banque a réalisé un excellent exercice qui lui permet de contribuer à l'économie locale, de distribuer un dividende augmenté à ses actionnaires et d'investir dans la digitalisation pour faciliter l'environnement de travail de ses collaboratrices et collaborateurs.
	Création de valeur régionale	La Banque a poursuivi sa politique de mécénat au travers de la Fondation du 100 ^e de la BCVS en délivrant des prix dans les domaines humanitaires, sociaux, culturels et pour la jeunesse.
	Participation à la vie associative	La Banque a développé ses sponsorings en étant partenaire principal d'un évènement majeur du canton, la Foire du Valais tout en poursuivant ses soutiens aux sociétés locales, clubs de sports, associations culturelles et évènements locaux.

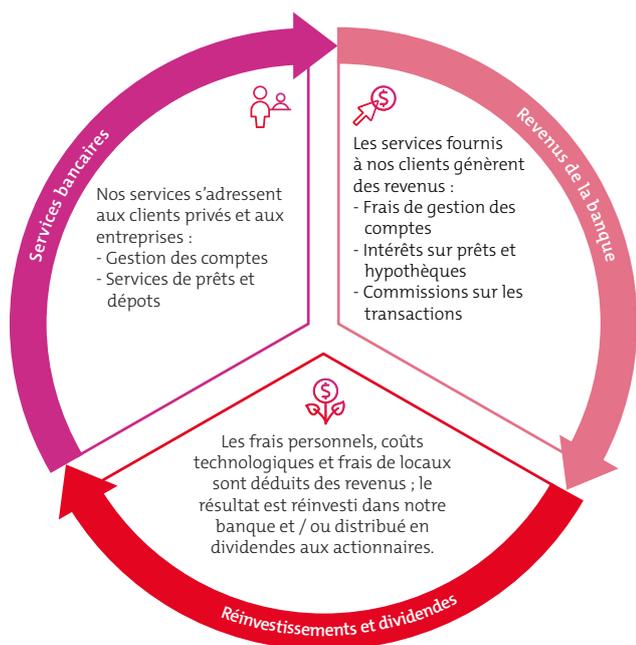
Performance économique

CHAÎNE DE CRÉATION DE VALEUR

La performance économique de la BCVS joue un rôle important dans le soutien à l'économie et à la société du canton du Valais. L'écosystème local profite directement et indirectement du succès de son modèle d'affaires durable, puisque la BCVS est un employeur et établissement financier ancré dans sa région.

Les revenus générés par la Banque pour les services fournis aux clients privés et aux entreprises sont, après déduction des charges de fonctionnement, attribués à des projets de soutien associatifs et entrepreneuriaux. Le bénéfice final est réinvesti dans la banque et / ou distribué aux actionnaires.

Pour couvrir et répondre aux besoins de ses clients, la Banque s'appuie sur un réseau de distribution qui s'articule autour de 22 agences situées dans des régions à forte densité de population, en plaine ou en montagne et 12 bureaux-conseils. Sa clientèle dispose ainsi des compétences de près de 220 conseillères et conseillers, de 62 appareils de retraits automatiques, 19 de versements automatiques ou encore 14 multifonctions.



Création de valeur régionale

La BCVS est consciente de sa responsabilité sociétale. Elle contribue de manière importante au renforcement de l'économie du canton du Valais, à la préservation des ressources ainsi qu'au maintien des places de travail et de formation. La Banque met l'accent sur une approche à caractère durable dans la région et s'engage plus particulièrement en faveur de projets culturels et sociaux.

Qu'il s'agisse de familles ou d'écoles, de jeunes actifs ou de PME, de sport ou de culture, la BCVS soutient spécifiquement les organisations et les manifestations dans la région (voir rapport de gestion « Engagée pour le Valais et sa population »).

		Unité	2024	2023	2022	2021	2020
GRI	Engagement sociétal						
	Création de valeur						
201-1	Création de la valeur économique directe générée et distribuée	mio de CHF	210,1	207,8	193,1	187,5	200,9
	Actionnaires	mio de CHF	63,2	60,8	56,1	54,5	52,9
	Pouvoirs publics (y.c. garantie de l'État, sans tenir compte des dividendes)	mio de CHF	23,6	24	20	20	9
	Collaboratrices et collaborateurs (y.c. contribution extraordinaire Caisse de Retraite)	mio de CHF	84	84	81	78	107
	Autres charges d'exploitation hors garantie de l'État*	mio de CHF	39,3	39	36	35	32

* Les valeurs 2024 présentées ci-dessus sont exprimées avec une décimale afin d'améliorer la précision. Les années antérieures, arrondies à l'unité supérieure, ont également été adaptées en conséquence.

BCVS DÉCLIC

La fondation BCVS Déclic a pour but principal de renforcer le tissu économique en Valais, sous forme de cautionnements à des prêts octroyés par la BCVS. Cette démarche s'inscrit pleinement dans sa mission économique, à savoir :

« Contribuer au développement harmonieux de l'économie valaisanne ».

Plus spécifiquement, par ce Fonds, la Banque cautionne des entreprises (personne physique – raison individuelle, société simple ou personne morale) au démarrage ou en développement, pour l'obtention de prêts pour lesquels le débiteur ne peut fournir des garanties suffisantes. Le Fonds peut également intervenir dans des entreprises faisant l'objet d'une reprise par leurs cadres ou une partie des actionnaires (management buy-out, capital transmission).

SOUTIEN DE PROJETS

Dans son rapport RSE 2023, la Banque exprimait son ambition de progression en matière d'instruments de financement pour soutenir les entreprises valaisannes dans leurs projets ESG. Elle a poursuivi cet objectif en 2024. Elle a démarré un projet pilote relatif aux soutiens de projets d'exemplarité en collaboration avec des organismes de subventions, dont la mise en œuvre est prévue pour 2025.

FONDATION CARBON FREE VALAIS

La Banque, aux côtés d'autres entreprises, est membre fondatrice de la Fondation Carbon Free Valais. L'initiative collective vise à promouvoir des projets exemplaires et à soutenir les PME dans leurs démarches durables. Jusqu'à ce jour, l'attention a été portée sur la labélisation d'entreprise et sur la structuration de la gouvernance et des processus de la fondation afin d'établir une organisation adaptée à ses ambitions. Grâce à cette structuration, la fondation pourra identifier des projets futurs dont la mise en œuvre renforcera son rôle d'acteur dans la transition énergétique.

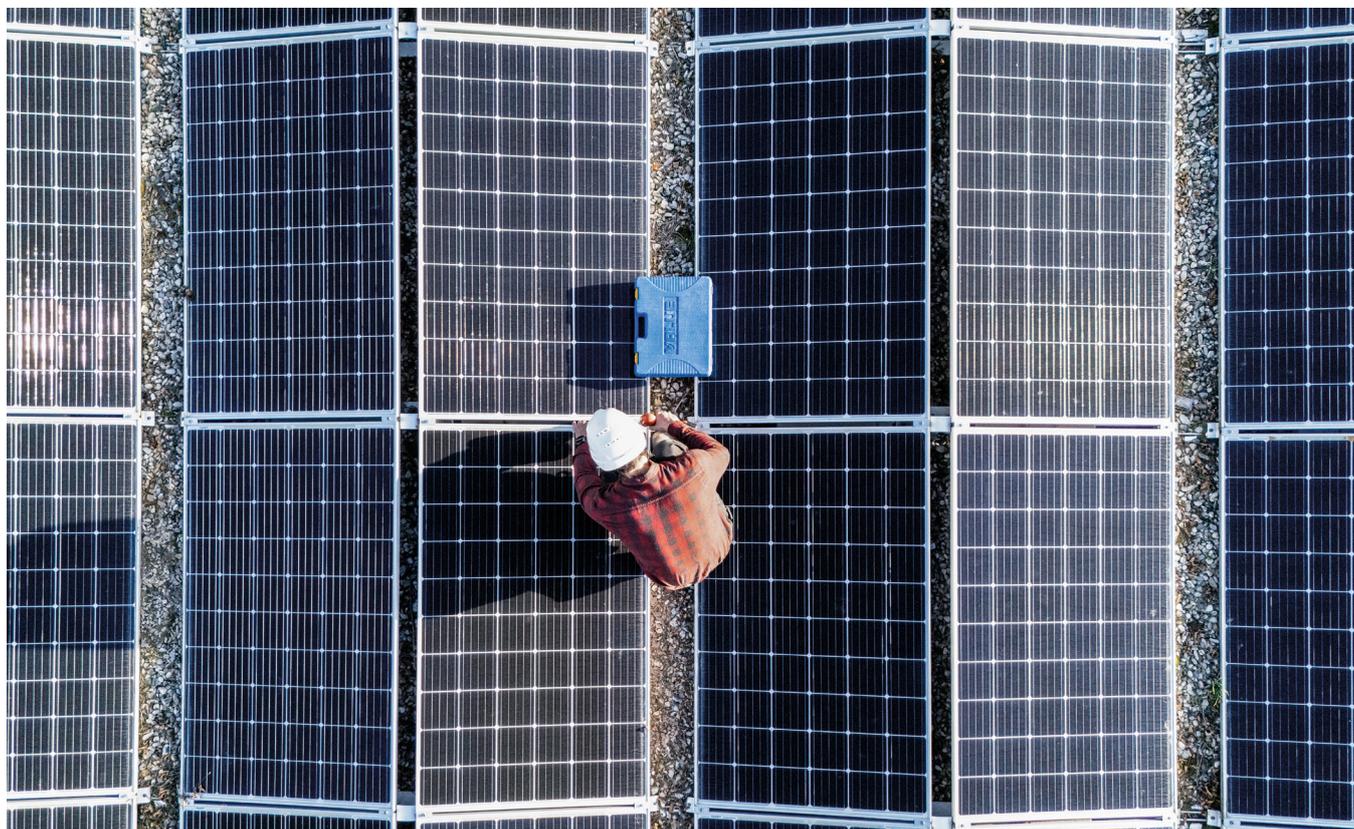
APPROVISIONNEMENT À CARACTÈRE DURABLE

L'approvisionnement fait partie du processus de la BCVS et s'inscrit dans l'évaluation périodique des fournisseurs certifiés par le label Valais Excellence. Les relations d'affaires avec la plupart des fournisseurs existent depuis de nombreuses années. S'agissant de nouveaux produits à acquérir, la Banque considère plusieurs offres à partir d'un certain montant de marchandises, qui sont évaluées selon des critères prédéfinis. Les critères du développement durable, qui comprennent des aspects d'écologie, de méthodes de travail, de droits de l'homme et de répercussions sociales, font partie intégrante de cette évaluation. Les fournisseurs pour lesquels la BCVS constate des effets sensiblement négatifs à ce propos ne sont pas pris en compte.

Les principaux approvisionnements concernent l'informatique, les prestations reçues, les produits de marketing, l'infrastructure des bâtiments ainsi que le matériel de bureau. La Banque fait appel autant que possible à des fournisseurs de son propre rayon d'activité. La Banque prévoit de faire un diagnostic de ses pratiques et de définir un périmètre d'action pour le formaliser dans une politique d'achat responsable d'ici 2027.

POLITIQUE DE COMMUNICATION RSE

En 2024, la Banque a fait un diagnostic RSE pour voir son positionnement et définir ses ambitions d'évolution dans le domaine. La Banque a œuvré pour définir une stratégie RSE qui est intégrée dans la stratégie et le plan de communication global de la Banque.



Participation à la vie associative

La Banque encourage ses collaboratrices et collaborateurs à s'engager dans des mandats et activités accessoires dans la mesure où ils contribuent au renforcement de l'image et /ou des activités de la Banque. Ces activités doivent toutefois être compatibles avec l'organisation du travail (service clientèle, suppléances), elles ne doivent pas être contraires aux intérêts de la Banque (par ex. image, valeurs, etc.) ni comporter un risque de réputation, un risque financier ou tout autre risque

opérationnel pour la Banque. Pour ce faire, elle demande à toutes ses collaboratrices et tous ses collaborateurs de lui annoncer les mandats et activités accessoires extérieurs à la Banque afin d'éviter tout conflit d'intérêts. Les annonces font l'objet d'une surveillance et d'un suivi annuel par le département des relations humaines.

		Unité	2024	2023	2022	2021	2020
GRI	Mandats						
413-1	Activités impliquant la communauté locale, évaluation des impacts et programme de développement	Nombre	291	323	319	328	348

La BCVS soutient des sociétés, des associations et d'autres institutions dans un esprit de partenariat. Elle s'engage en faveur des entreprises locales et préserve ainsi les emplois dans la région. La BCVS fait si possible appel à des fournisseurs se trouvant dans son propre rayon d'activité et soutient ainsi les petites et moyennes entreprises. Elle prend en considération les aspects du développement durable lorsqu'elle achète des produits ou confie un mandat à un fournisseur sur la base de critères d'attribution.

Les critères d'attribution des différents soutiens accordés répondent à la stratégie de communication et marketing ainsi qu'au territoire de marque. Cette systématique d'analyse permet d'harmoniser et rendre davantage transparentes les diverses décisions appliquées.

Concrètement, les demandes de soutien (du mécénat aux grands partenariats) sont examinées selon les mêmes critères :

- Positionnement :	- Collectif - Cantonal
- Aspects techniques :	- Budget / coût - Visibilité publicitaire et possibilité de valorisation
- Image :	- Association d'image et valeurs du demandeur en accord avec les valeurs BCVS (Durabilité, Proximité, Compétence et Innovation)
- Communication :	- Opportunités de contact - Opportunité(s) - Public(s) cible(s) - Retombées médiatiques
- Ne sont pas admis :	- Activités à risques - Atteinte à l'environnement - Hors canton - Sponsoring individuel

Chaque action fait l'objet d'un suivi systématique de mise en œuvre.

L'engagement de la BCVS pour la population valaisanne se traduit également au travers des événements et sociétés qu'elle soutient, que ce soit dans les domaines sociaux, artistiques, culturels, sportifs ou encore académiques. Cet engagement se matérialise sous différentes formes. Il peut s'agir d'une aide financière: un don, une cotisation, un contrat de partenariat pour les manifestations de plus grande

envergure ou une autre solution de soutien financier. Il peut également se concrétiser par une aide de nature logistique ou par la mise à disposition de prestations bancaires. Qu'elle soit visible ou de nature plus confidentielle, la démarche de la BCVS s'inscrit dans une perspective d'objectifs de communication et d'image. Le partage de valeurs communes constitue la pierre angulaire de sa politique de sponsoring.

La BCVS soutient les manifestations valaisannes suivantes :



Afin d'accompagner de manière optimale ses clients et de cultiver ce lien de proximité qui lui est cher, la Banque Cantonale du Valais investit chaque année dans son réseau. Les rénovations des succursales régionales de Brigue en début d'année 2024 et récemment celles de Monthey et de Sion illustrent bien cet exemple. Constatant que ses clients préfèrent gérer leurs opérations courantes depuis leur smartphone ou leur ordinateur et se déplacer dans des agences pour des entretiens offrant une véritable valeur ajoutée, la BCVS adapte ses agences à leurs besoins. Ainsi, les guichets traditionnels laissent, de plus en plus, place à une zone accessible 24h sur 24, à des espaces conviviaux et des salons-conseils adaptés. Ses agences deviennent plus modernes, plus lumineuses, plus fonctionnelles, plus personnelles.

LA FONDATION DU 100^e DE LA BCVS

En vue de parfaire sa mission auprès de la population valaisanne, la BCVS soutient activement les initiatives ou les actions remarquables dans les domaines humanitaires et sociaux, culturels, ainsi que les jeunes talents à travers sa Fondation du 100^e. La fondation a distingué de nombreuses personnes ou associations et distribué des prix à 200 bénéficiaires pour un montant total de plus de 1,3 million de francs depuis sa création. La Fondation du 100^e de la BCVS a remis CHF 50'000.– lors du prix annuel 2024 à des oeuvres méritantes et à des jeunes sportifs valaisans.



Les lauréats ont reçu leur étoile lors d'une remise des prix.
Absents de la photo : Malorie Blanc – ski alpin, Nils Haltinner – ski alpin.

LE PRIX CRÉATEURS BCVS

De par sa place prépondérante dans l'économie valaisanne, la BCVS est partenaire et initiatrice du Prix Créateurs BCVS dont la dotation est de CHF 30'000.– par année. Il est coorganisé avec

l'entité de Promotion économique Valais depuis 2007. Lors de la soirée de remise du Prix Créateurs BCVS, CHF 25'000.– sont remis au vainqueur. Les CHF 5'000.– restants sont attribués au coup de cœur des anciens finalistes du Prix Créateurs BCVS.

UNE BANQUE POUR LES JEUNES

La BCVS et l'ensemble des Banques cantonales s'engagent en faveur de l'éducation générale financière des jeunes en Suisse. Les 24 Banques cantonales ont fondé l'Association FinanceMission en collaboration avec les Associations faitières d'enseignants de Suisse alémanique (LCH) et de Suisse romande (SER), dans le but de promouvoir la compétence financière et de lutter efficacement contre l'endettement des jeunes. FinanceMission a pour objectif de sensibiliser les jeunes à une utilisation responsable de l'argent et de développer leurs compétences en matière de finances. Pour ce faire, l'association met à disposition une offre basée sur les programmes scolaires, ludique et instructive, destinée à un enseignement en classe. Ces dernières années, FinanceMission a diffusé plusieurs campagnes par l'Union des Banques Cantonales suisses sur les thèmes relatifs aux questions d'argent. Une autre plateforme, <https://www.jugendbudget.ch/>, a également été créé et promue durant ces campagnes. Elle propose des contenus pour les jeunes ou pour les parents afin de comprendre comment bien gérer son argent en famille.

L'offre de formation comprend également la « Swiss Money Week » qui a lieu chaque année au cours de la dernière semaine de mars. L'objectif de cette semaine est de sensibiliser le grand public aux thèmes de l'argent et de l'éducation financière de base. La « Swiss Money Week » est organisée par le réseau suisse de compétences financières.

La BCVS est le partenaire bancaire privilégié de la jeunesse : de la naissance à l'enfance, puis à l'entrée dans la vie active, en passant par les années de formation. Elle est aux côtés des jeunes Valaisans. Elle propose des offres privilégiées dès la naissance avec le compte tirelire BCVS Start et un bonus jusqu'à concurrence de CHF 150.– lors de l'ouverture du compte. Elle accompagne l'apprentissage de la gestion financière avec un Pack Jeunes dès 12 ans et de nombreux avantages bancaires ainsi que des offres spécifiques contenues dans un catalogue intitulé MyBCVS. Elle propose aussi un programme de prestations pour faciliter l'accès aux études supérieures. Un crédit d'étude procure aux personnes en formation un appui financier pour réaliser leurs objectifs.

Les actionnaires de la BCVS sont informés sur ces activités au moyen des rapports annuels et semestriels, de la Lettre aux actionnaires, via Internet, ou lors de manifestations comme l'Assemblée générale.

Références

79	Index du contenu de la norme GRI
88	Lexique des abréviations
90	Revue d'assurance limitée

Index du contenu de la norme GRI

La Banque Cantonale du Valais a communiqué les informations citées dans cet index pour la période du 01.01.2024 au 31.12.2024 en référence aux normes GRI.

Norme GRI

Informations générales

L'organisation et ses pratiques de reporting

		Renvois, commentaires explicatifs et omissions ¹
2-1	Détails sur l'organisation	RDD24, RG24
2-2	Entités incluses dans le reporting de durabilité de l'organisation	RDD24, Contenu du rapport RSE, périmètre
2-3	Période, fréquence et point de contact du reporting	RDD24, Contenu et objectifs du Rapport RSE
2-4	Reformulations d'informations	Aucune
2-5	Assurance externe	Le label Swiss Climat CO ₂ Optimised Le label Fair-ON-Pay a été contrôlé et validé par la Société de Surveillance SA (SGS) Le rapport a fait l'objet d'une assurance limitée par Deloitte SA.

Activité et travailleurs

2-6	Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires	RDD24, Ancrage régional
2-7	Employés	Toutes les données proviennent du système de gestion du personnel de la BCVS commun à l'ensemble de la Banque. RDD24, Employeur
2-8	Travailleurs qui ne sont pas des employés	Toutes les données proviennent du système de gestion du personnel de la BCVS commun à l'ensemble de la Banque.

Gouvernance

2-9	Structure et composition de la gouvernance	RDD24, Gouvernance d'entreprise RG24, Gouvernance d'entreprise
2-10	Nomination et sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé	RG24, Gouvernance d'entreprise
2-11	Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé	RDD24, Gouvernance d'entreprise RG24, Gouvernance d'entreprise
2-12	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la supervision de la gestion des impacts	RDD24, Gouvernance d'entreprise RG24, Gouvernance d'entreprise
2-13	Délégation de la responsabilité de la gestion des impacts	RDD24, Gouvernance d'entreprise RG24, Gouvernance d'entreprise
2-14	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de durabilité	RDD24, Gouvernance RSE RG24, Gouvernance
2-15	Conflits d'intérêts	RDD24, Éthique et conformité RG24, Gouvernance d'entreprise Politique de gestion du conflit d'intérêts BCVS
2-16	Communication des préoccupations majeures	RDD24, Finance et Produits
2-17	Connaissance partagée de l'organe de gouvernance le plus élevé	RDD24, Gouvernance RSE
2-18	Évaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus élevé	RG24, Rapport financier

2-19	Politiques de rémunération	RG24, Gouvernance d'entreprise et Rapport financier RDD2024, Employeur
2-20	Processus de détermination de la rémunération	RG24, Gouvernance d'entreprise
2-21	Ratio de rémunération totale annuelle	RDD24, Employeur

Stratégie, politiques et pratiques

2-22	Déclaration sur la stratégie de développement durable	RG24, Message des présidents RDD24, Message des présidents, Stratégie RSE
2-23	Engagements politiques	RG24, Gouvernance d'entreprise RDD24, Éthique et conformité
2-24	Intégration des engagements politiques	RG24, Gouvernance d'entreprise RDD24, Éthique et gouvernance d'entreprise
2-25	Processus de remédiation des impacts négatifs	RDD24, Finance et Produits
2-26	Mécanismes permettant de demander conseil et de soulever des préoccupations	RDD24, Employeur RDD24, Éthique et conformité
2-27	Conformité aux législations et aux réglementations	Aucune non-conformité
2-28	Adhésion à des associations	La BCVS est membre de l'Union des Banques Cantonales Suisses (UBCS), de l'Association suisse des banquiers (ASB), de l'Association des Spécialistes de la Durabilité (ASD)
201-2	Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique	RDD24, Gestion du risque RSE Rapport Climat 2024 (TCFD)

Engagement des parties prenantes

2-29	Approche de l'engagement des parties prenantes	RDD24, Parties prenantes et enjeux pertinents
2-30	Négociations collectives	RDD24, Employeur

Thèmes pertinents

3-1	Processus pour déterminer les thèmes pertinents	RDD24, Parties prenantes et enjeux pertinents
3-2	Liste des thèmes pertinents	RDD24, Parties prenantes et enjeux pertinents

Environnement Matières

Thèmes pertinents

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD24, Environnement
301-1	Matières utilisées par poids ou par volume	21'617 kg de papier Tableau Consommation des ressources
301-2	Matières recyclées utilisées	Papier Tableau Consommation des ressources

Énergie

Thèmes pertinents

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD24, Environnement
302-1	Consommation énergétique au sein de l'organisation	Tableau Consommation des ressources
302-3	Intensité énergétique	Tableau Consommation des ressources
302-4	Réduction de la consommation énergétique	Au cours des dernières années, la consommation d'énergie dans le réseau de sites a pu être réduite continuellement, tandis que le volume d'affaires a sensiblement progressé

Eau et effluents

Thèmes pertinents

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD24, Environnement
303-1	Interactions avec l'eau en tant que ressource partagée	La totalité des sites de la BCVS est reliée au système local d'approvisionnement en eau ainsi qu'à des stations locales d'épuration des eaux usées
303-2	Gestion des impacts liés au rejet d'eau	La Banque ne rejette pas d'effluents
303-5	Consommation d'eau	Tableau Consommation des ressources

Biodiversité

Thèmes pertinents

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD24, Environnement
304-1	Sites d'activité détenus, loués ou gérés, situés dans ou bordant des aires protégées et des zones riches en biodiversité à l'extérieur des aires protégées	La BCVS ne possède aucun immeuble à proximité ou à l'intérieur de zones protégées

Émissions

Thèmes pertinents

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD24, Environnement
305-1	Émissions directes de GES (champ d'application 1)	Tableau Détail des émissions de gaz à effet de serre
305-2	Émissions indirectes de GES (champ d'application 2)	Tableau Détail des émissions de gaz à effet de serre
305-3	Autres émissions indirectes de GES (champ d'application 3)	Tableau Détail des émissions de gaz à effet de serre Rapport Climat 2024 (TCFD)
305-4	Intensité des émissions de GES	Tableau Détail des émissions de gaz à effet de serre
305-5	Réduction des émissions de GES	RDD24, Environnement

Déchets

Thèmes pertinents

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD24, Environnement
306-1	Génération de déchets et impacts significatifs liés aux déchets	La BCVS produit principalement des déchets en papier (dossiers et vieux papier) ainsi que des ordures ménagères
306-2	Gestion des impacts significatifs liés aux déchets	Tous les déchets de la BCVS sont éliminés selon les règles en vigueur par des entreprises spécialisées ou recyclés. Sont considérés comme des déchets spéciaux les composants non recyclés de déchets électriques et électroniques ainsi que les batteries. Ceux-ci sont éliminés selon les règles en vigueur par des entreprises spécialisées
306-3	Déchets générés	Tableau Consommation des ressources
306-4	Déchets non destinés à l'élimination	Tableau Consommation des ressources
306-5	Déchets destinés à l'élimination	Tableau Consommation des ressources

Employeur, emploi

Thèmes pertinents

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD24, Employeur
401-1	Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	RDD24, Employeur
401-2	Avantages accordés aux salariés à temps plein et non aux employés temporaires ou à temps partiel	RDD24, Employeur
401-3	Congé parental	RDD24, Employeur

Relations employés / direction

Thèmes pertinents

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD24, Employeur
402-1	Périodes minimales de préavis pour les modifications opérationnelles	Dans la mesure où ils concernent les rapports de travail, les délais de communication pour les changements de modifications opérationnelles significatives correspondent au minimum aux délais de résiliation légaux ou à ceux du contrat de travail si ces derniers sont plus longs

Santé et sécurité au travail

Thèmes pertinents

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD24, Employeur
403-1	Système de management de la santé et de la sécurité au travail	RDD24, Employeur
403-2	Identification des dangers, évaluation des risques et investigation des événements indésirables	RDD24, Employeur
403-6	Promotion de la santé des travailleurs	RDD24, Employeur
403-9	Accidents du travail	RDD24, Employeur
403-10	Maladies professionnelles	RDD24, Employeur

Formation et éducation

Thèmes pertinents

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD24, Employeur
404-1	Nombre moyen d'heures de formation par an par employé	RDD24, Employeur
404-2	Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition	RDD24, Employeur
404-3	Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière	100%, hors cas particuliers, tels que les arrivées ou départs de collaborateurs en cours d'année

Diversité et égalité des chances

Thèmes pertinents

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD24, Employeur
405-1	Diversité des organes de gouvernance et des employés	RDD24, Employeur
405-2	Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes	Label Fair-ON-Pay

Lutte contre la discrimination

Thèmes pertinents

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD24, Employeur
406-1	Cas de discrimination et mesures correctives prises	Aucune

Liberté syndicale et négociation collective

Thèmes pertinents

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD24, Employeur
407-1	Opérations et fournisseurs pour lesquels le droit de liberté syndicale et de négociation collective peut être en péril	Aucune. Aucun site de la BCVS ni aucun de ses fournisseurs ne se trouvent dans des régions à risque. La liberté d'association est ancrée dans la Constitution fédérale (article 23). La BCVS soutient les activités syndicales de ses collaborateurs et ne s'oppose aucunement à leur adhésion à un syndicat. La BCVS rend ses collaborateurs attentifs à l'Association suisse des employés de Banque (ASEB)

Confidentialité des données des clients

Thèmes pertinents

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD24, Éthique et conformité
418-1	Plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes des données des clients	Aucune

Lutte contre la corruption

Thèmes pertinents

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD24, Finance et Produits
205-1	Activités évaluées en termes de risque lié à la corruption	RDD24, Éthique et gouvernance Politique de lutte contre la corruption
205-2	Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	RDD24, Éthique et gouvernance Politique de lutte contre la corruption
205-3	Cas avérés de corruption et mesures prises	RDD 24, Éthique et gouvernance Aucun

Comportement anticoncurrentiel

Thèmes pertinents

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD24, Finance et Produits
206-1	Actions en justice contre le comportement anticoncurrentiel et les pratiques antitrust	Aucune plainte déposée spécifiquement contre les Banques cantonales ou contre la BCVS

Portefeuille produit

Thèmes pertinents

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD24, Finance et Produits
G4-F56	Part de portefeuille pour segment d'activité	RDD24, Finance et Produits
G4-F58	Produits et services présentant une utilité écologique	RDD24, Finance et Produits
G4-F57	Produits et services présentant une utilité sociale	RDD24, Finance et Produits

Finance et produits

Thèmes pertinents

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD24, Finance et Produits RG24, La Banque de gestion de fortune
417-1	Exigences relatives à l'information sur les produits et services et l'étiquetage	Il n'y a aucun cas identifié par la BCVS en 2024
417-2	Cas de non-conformité concernant l'information sur les produits et services et l'étiquetage	Il n'y a aucun cas identifié par la BCVS en 2024

Approche Active-Ownership

Thèmes pertinents

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD24, Finance et Produits
G4-F510	Part de la clientèle commerciale avec laquelle les thèmes environnementaux et sociaux sont abordés	RDD24, Finance et Produits
G4-F511	Part des placements dont la performance écologique et sociale a été évaluée	RDD24, Finance et Produits

Ancrage régional Performance économique

Thèmes pertinents

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD24, Ancrage régional
201-1	Valeur économique directe générée et distribuée	RDD24, Ancrage régional
201-2	Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique	RDD24, Gestion du risque RSE Rapport Climat 2024 (TCFD)
201-3	Obligations liées au régime à prestations déterminées et autres régimes de retraite	RDD24, Employeur
201-4	Aide financière publique	La BCVS ne bénéficie d'aucune subvention étatique

Présence sur le marché

Thèmes pertinents

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD24, Ancrage régional
202-2	Part de cadres supérieurs recrutés dans la communauté locale	En adéquation avec sa volonté d'ancrage régional, la BCVS recrute la grande majorité de son personnel localement, sur ses marchés régionaux

Impacts économiques indirects

Thèmes pertinents

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD24, Ancrage régional
203-1	Investissements dans les infrastructures et mécénat	Fondation 100 ^e de la BCVS
203-2	Impacts économiques indirects significatifs	RDD24, Ancrage régional

Communautés locales

Thèmes pertinents

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD24, Ancrage régional
413-1	Activités impliquant la communauté locale, évaluation des impacts et programmes de développement	RDD24, Ancrage régional Politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts
G4-FS13	Points d'accès dans des zones à faible densité ou à faibles structures urbaines	La clientèle de la BCVS a accès à un vaste réseau d'agences et de bancomats ainsi qu'à des services à distance en libre-service

Pratiques d'achats

Thèmes pertinents

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD24, Ancrage régional
204-1	Part de dépenses auprès de fournisseurs locaux	RDD24, Ancrage régional

Évaluation environnementale des fournisseurs

Thèmes pertinents

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD24, Ancrage régional
308-1	Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères environnementaux	RDD24, Ancrage régional

Évaluation sociale des fournisseurs

Thèmes pertinents

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD24, Ancrage régional
414-1	Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères sociaux	RDD24, Ancrage régional

Politiques publiques

Thèmes pertinents

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD24, Ancrage régional
415-1	Contributions politiques	RDD24, Éthique et gouvernance

Indicateur individuel

Thèmes pertinents

3-3	Gestion des thèmes pertinents	RDD24, Ancrage régional
	Satisfaction clientèle	RDD24, Parties prenantes et enjeux pertinents RDD24, Finance et Produits

Base de reporting des indicateurs spécifiques

Indicateurs	Références	Informations complémentaires
Part du portefeuille de crédits en secteurs fortement émetteurs de CO ₂	Rapport RSE, Rapport Climat 2024 (TCFD)	Pourcentage du portefeuille de crédits de la Banque envers des contreparties dans les secteurs du pétrole, gaz, charbon, électricité, automobile, ciment, aviation et acier, secteurs définis dans la méthodologie PACTA (Paris Agreement Capital Transition Assessment).
Part des actifs sous gestion mettant en œuvre une approche ESG investis dans des mandats de gestion Star Select, Smart et gestion Active Portfolio	Rapport RSE, p. 64 et 65	Les mandats de gestion Star Select, Smart et gestion Active Portfolio privilégient les placements auxquels est attribuée au moins une planète bleue : ESG léger, sans toutefois garantir un pourcentage déterminé d'investissements « ESG compatibles » selon la méthodologie des planètes.
Part des actifs sous gestion mettant en œuvre une approche ESG investis dans les fonds de placement Flex	Rapport RSE, p. 64 et 66	Les investissements sous-jacents mettant en œuvre une approche ESG des fonds de placement Flex sont les investissements obtenant une notation de 1, 2 ou 3 planètes bleues (ESG léger, ESG modéré ou ESG soutenu). Cette notation des investissements sous-jacents est déterminée en fonction du type d'approche ESG selon les définitions de l'AMAS pour les fonds et ETFs (voir détail en p.62).
Part des actifs sous gestion mettant en œuvre une approche ESG investis dans le Fonds Equity Switzerland	Rapport RSE, p. 64 et 66	Les investissements sous-jacents mettant en œuvre une approche ESG du fonds Equity Switzerland sont les titres directs (actions et obligations) pour lesquels une approche d'exclusion et de filtrage positif selon les définitions de l'AMAS est appliquée. Les titres de la poche ESG présentent, en moyenne, une note ESG supérieure à celle de l'indice de référence.
Part des actifs sous gestion mettant en œuvre une approche ESG investis dans les certificats BCVS durables (Europe et Monde)	Rapport RSE, p. 64 et 66	Les investissements sous-jacents mettant en œuvre une approche ESG des certificats BCVS durables sont les titres directs (actions) pour lesquels une des approches ESG (exclusion + filtrage positif, ou thématique, ou investissement d'impact) selon les définitions de l'AMAS est appliquée. Ces investissements sous-jacents présentent, en moyenne, un rating Refinitiv compris entre A+ et C-.

Lexique des abréviations

AG	Assemblée générale	ISAE	International Standard on Assurance Engagements
AMAS	Asset Management Association Switzerland	ISO	International Organisation for Standardisation
ApME	Association pour le management de l'environnement et la pérennité dans les établissements financiers	IT	Technologies de l'Information
ASB	Association suisse des Banquiers	JSA	Job Stress Analysis
ASES	Accompagnement & soutien pour un équilibre social	kg	Kilogramme
AuM	Assets Under Management : Actifs sous gestion	km	Kilomètre
BCVS	Banque Cantonale du Valais	kWh	Kilowattheure, unité servant à mesurer la consommation de chaque foyer
CA	Conseil d'administration	LCH	Association faitière des enseignantes et enseignants suisses
CAUD	Comité d'audit et risques	LSEG	London Stock Exchange Group qui détient la filiale Refinitiv, organisme de notation ESG
CECB/CECB+	Certificat énergétique cantonal des bâtiments	m ³	Mètre cube
CF	Conseil fédéral	MSCI	Morgan Stanley Capital International
c.f	Reportez-vous à	NCSC	Centre national pour la Cybersécurité
CO	Code des obligations	ODD	Objectifs de développement durable
CO ₂	Dioxyde de carbone	ONU	Organisation des Nations Unies
CORSE	Commission RSE	PACTA	Paris Agreement Capital Transition Assessment
COSTRI	Comité stratégie, transformation digitale et innovation	PCAF	Partnership for Carbon Accounting Financials
CRO	Credit Risk Officer	PME	Petites et moyennes entreprises
CSO	Chief Sustainability Officer	PPE	Propriété par étages
CYP	Challenge Your Potential : centre de formation des professions bancaires de base	RDD	Rapport sur le développement durable
DG	Direction Générale	RG	Rapport de gestion
ESG	Environmental Social Governance	RSE	Responsabilité sociétale de l'entreprise
ETF	Exchange Trade Funds	SBTi	Science Based Targets Initiative
EPT	Équivalent Plein Temps	SCI	Système de contrôle interne
FINMA	Autorité de surveillance des marchés financiers suisses	SER	SIX Exchange Regulation
FSC	Forest Stewardship Council	SWOT	Outil d'analyse stratégique visant à identifier les facteurs internes et externes favorables et défavorables à la réalisation d'objectifs (Strengths, Weaknesses, Opportunities, Threats)
GES	Gaz à effet de serre	t.	Tonne
GHG	Protocol Greenhouse Gas Protocol, protocole international visant à établir un cadre réglementaire	TCFD	Task Force on Climate-Related Financial Disclosures
GJ	Gigajoule	y.c	Y compris
GRI	Global Reporting Initiative		



Revue d'assurance limitée

Rapport de l'auditeur indépendant pour une mission d'assurance limitée sur une sélection d'indicateurs de durabilité

Au Conseil d'administration et la Direction générale de la Banque Cantonale du Valais, Sion

Notre mandat

Nous avons été mandatés pour mener une mission d'assurance limitée sur une sélection d'indicateurs de durabilité (« informations de durabilité ») présentés dans le *Rapport de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) & développement durable 2024* de la Banque Cantonale du Valais (« la Banque ») pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024.

Champ d'application et objet

Nos procédures d'assurance limitée ont consisté en une revue de la sélection d'indicateurs de durabilité pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024, présentés dans le *Rapport de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) & développement durable 2024* (« rapport ») de la Banque, comme indiqué ci-dessous :

- Conflits d'intérêt, en pages 24, 25 et 75 du rapport
- Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption, en page 24 et 26 du rapport
- Nombre d'employés dont nombre de femmes et nombre d'hommes, en page 38 du rapport
- Nombre d'employés à temps partiel et à temps plein, en page 38 du rapport
- Part de femmes dans l'ensemble du personnel, de femmes cadres supérieurs (dès sous-directrice), et de femmes cadres (dès mandataire commerciale), en page 38 du rapport
- Taux de rotation du personnel, en page 38 du rapport
- Recrutements au total et taux de recrutement au total, en page 38 du rapport
- Taux de recrutement de femmes et taux de recrutement d'hommes, en page 38 du rapport
- Ratio de rémunération totale annuelle, en page 41 du rapport
- Taux de couverture de la caisse de retraite, en page 41 du rapport
- Nombre de collaborateurs en formation, dont apprentis, étudiants en formation afin d'obtenir la maturité professionnelle, participants au programme de formation interne, stagiaires, en page 42 du rapport
- Nombre de jours de formation continue, en page 42 du rapport
- Nombre de jours d'absence par collaborateur pour cause de maladie, en page 45 du rapport
- Nombre de collaboratrices ayant bénéficié d'un congé maternité et de collaborateurs ayant bénéficié d'un congé paternité, en page 45 du rapport
- Taux de reprise du travail après un congé maternité, en page 45 du rapport
- Part des actifs sous gestion mettant en œuvre une approche ESG investis dans des mandats de gestion Star Select, Smart et gestion Active Portfolio, en pages 64 et 65 du rapport
- Part des actifs sous gestion mettant en œuvre une approche ESG investis dans les fonds de placement Flex, en pages 64 et 66 du rapport

- Part des actifs sous gestion mettant en œuvre une approche ESG investis dans le fonds Equity Switzerland et Swiss Equity Quality & Dividend, en pages 64 et 66 du rapport
- Part des actifs sous gestion mettant en œuvre une approche ESG investis dans les certificats BCVs durables (Europe et Monde), en pages 64 et 66 du rapport
- Création de la valeur économique directe générée et distribuée, en page 73 du rapport
- Nombre de mandats (engagement des collaborateurs dans la société civile), en page 75 du rapport
- Part du portefeuille de crédits en secteurs fortement émetteurs de CO₂, en page 16 du rapport TCFD

Nous n'avons pas mis en œuvre de procédures d'assurance sur d'autres informations incluses dans le rapport que celles décrites au paragraphe précédent et, par conséquent, nous n'exprimons pas de conclusion sur ces informations.

Critères applicables

Les critères de déclaration (« Critères applicables ») utilisés par la Banque s'appuient sur les normes de la *Global Reporting Initiative* (« GRI »), ainsi que, pour les indicateurs relatifs aux crédits et aux fonds, sur des définitions spécifiques à la Banque telles que décrites en page 87 du rapport.

Conclusion de notre mission d'assurance limitée

Sur la base des procédures réalisées et des éléments probants recueillis, nous n'avons pas relevé d'éléments qui indiqueraient que la sélection d'indicateurs revus n'a pas été établie, dans tous les aspects significatifs, conformément aux critères applicables décrits dans le rapport.

Nous n'exprimons pas de conclusion d'assurance sur les informations relatives aux périodes antérieures ou sur toute autre information incluse dans le rapport, y compris les images, fichiers audios ou vidéos intégrées.

Limites inhérentes

Nous fournissons une assurance limitée sur la préparation des indicateurs sélectionnés conformément aux critères applicables. Des limitations inhérentes existent dans toutes les missions d'assurance. Toute structure de contrôle interne, aussi efficace soit-elle, ne peut éliminer la possibilité que des fraudes, des erreurs ou des irrégularités se produisent et restent indétectées et, parce que nous utilisons des tests sélectifs dans notre mission, nous ne pouvons garantir que les erreurs ou les irrégularités, le cas échéant, soient détectées.

Les critères auto-définis, la nature des indicateurs sélectionnés et l'absence de normes externes cohérentes permettent l'adoption de différentes méthodologies de mesure acceptables, ce qui peut entraîner des variations entre les entreprises. Les méthodologies de mesure adoptées peuvent également avoir un impact sur la comparabilité des indicateurs reportés par différentes entreprises et d'une année à l'autre au sein d'une organisation à mesure que les méthodologies évoluent.

Responsabilité du Conseil d'administration et de la direction de la Banque

Le conseil d'administration et la direction de la Banque sont responsables de la préparation du *Rapport de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) & développement durable 2024* et des informations qu'il contient, conformément aux critères applicables susmentionnés. Cette responsabilité comprend l'élaboration, la mise en œuvre et le maintien de contrôles internes d'importance matérielle pour la préparation d'un rapport exempt d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à une fraude ou à une erreur. Cette responsabilité comprend la sélection et l'application des critères applicables ainsi que des méthodes de mesure et d'estimation jugées appropriées compte tenu des circonstances.

Enfin elle comprend la provision d'un accès suffisant aux explications, documents et autres informations nécessaires pour la réalisation de notre mission d'assurance.

Notre responsabilité

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur les indicateurs de durabilité sélectionnés sur la base de nos procédures d'assurance limitée.

Notre travail a été réalisé conformément à la norme internationale *International Standard on Assurance Engagements (ISAE) 3000 (révisée), Missions d'assurance autres que les audits et examens limités de l'information financière historique*, et aux termes de notre lettre de mission. Pour obtenir une assurance limitée, la norme ISAE 3000 (révisée) exige que nous planifions et exécutons nos procédures afin d'obtenir une assurance limitée que les indicateurs de durabilité sélectionnés ont été préparés, dans tous les aspects significatifs, conformément aux critères applicables.

Indépendance et contrôles qualité

Nous nous sommes conformés aux exigences d'indépendance et d'autres exigences éthiques établies par le Code de déontologie des comptables professionnels publié par l'*International Ethics Standards Board for Accountants*, qui sont basés sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de comportement professionnel.

Notre firme applique la norme internationale de gestion de la qualité 1 (ISQM 1) et, par conséquent, maintient un système complet de contrôle de la qualité, y compris des politiques et des procédures documentées concernant le respect des exigences éthiques, des normes professionnelles et des exigences légales et réglementaires applicables.

Procédures clés d'assurance limitée effectuées

Nous planifions et effectuons notre travail sur les domaines où nous avons identifié qu'une erreur matérielle concernant les indicateurs sélectionnés pourrait se produire. Les procédures que nous avons effectuées sont basées sur notre jugement professionnel. Dans le cadre de notre mission d'assurance limitée concernant les indicateurs sélectionnés, nous avons effectué les procédures suivantes :

- Demandes auprès du responsable RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises) de la Banque afin de comprendre le processus de gouvernance et de revue en termes de collecte et de gestion des données, et le processus de reporting ;
- Demandes auprès du personnel clé impliqué dans la collecte, la gestion de données et la production du *Rapport de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) & développement durable 2024*, afin de comprendre le processus de saisie, de traitement et de communication des informations ;
- Examen de la documentation pour corroborer les résultats de ces demandes, y compris l'évidence à l'appui des déclarations faites, ainsi que la documentation des processus de *reporting* et des procès-verbaux des comités pertinents ;
- Vérification de la bonne application des critères de calcul conformément aux méthodologies énoncées dans les critères applicables ;
- Réalisation de procédures d'analyse et de test des données sous-jacentes, y compris l'inspection de la documentation source, sur la base d'échantillonnage statistique et non statistique afin d'évaluer si les données ont été recueillies et déclarées conformément aux critères applicables.

Les procédures exécutées dans le cadre d'une mission d'assurance limitée diffèrent en nature et en intensité d'une mission d'assurance raisonnable et sont moins étendues que dans le cas d'une mission d'assurance raisonnable et, par conséquent, le niveau d'assurance obtenu dans le cadre d'une mission d'assurance limitée est significativement inférieur à l'assurance qui aurait été obtenue si une mission d'assurance raisonnable avait été exécutée.

Utilisation restreinte

Le présent rapport est préparé exclusivement pour la Banque Cantonale du Valais selon les termes de notre lettre d'engagement.

Sans assumer ou accepter une quelconque responsabilité à l'égard de ce rapport envers une partie autre que la Banque Cantonale du Valais, nous avons consenti à la publication de notre rapport dans le *Rapport de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) & développement durable 2024* de la Banque Cantonale du Valais dans le but de prouver à la Banque Cantonale du Valais qu'elle a obtenu un rapport d'assurance indépendant en relation avec les informations de durabilité. Ce consentement n'affecte pas et n'étendra pas, à quelque fin ou sur quelque base que ce soit, nos responsabilités. Dans toute la mesure permise par la loi, nous n'acceptons ni n'assumons la responsabilité envers quiconque d'autre que la Banque Cantonale du Valais, pour notre travail, pour ce rapport ou pour les conclusions que nous avons formulées.

Deloitte SA



Sandro Schoenenberger
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Christian Jung
Directeur

Genève, le 26 mars 2025

Impressum

RESPONSABLE DE LA PUBLICATION ET RÉDACTION

Géraldine Varone, BCVS

COORDINATION COMMUNICATION ET MARKETING

Virginie Pastore-Mayor, BCVS

COMPOSITION

Sasha Ricciardi, BCVS

TRADUCTION EN ALLEMAND

Remo Dür, BCVS

TRADUCTION EN ANGLAIS

SwissGlobal Language Services AG

PHOTOGRAPHIE PORTRAIT D'ALINE DE RIEDMATTEN

Olivier Maire, Studio54

PHOTOGRAPHIES MESSAGE DES PRÉSIDENTS, CRÉATION DE VALEUR RÉGIONALE ET FONDATION DU 100^E DE LA BCVS

Kévin Manand, Studio Viens & Vois

AUTRES PHOTOGRAPHIES

BCVS

©BCVS

Reproduction des textes autorisée avec la mention de la source.
Le présent rapport est publié en français, en allemand et en anglais.

La version française fait foi.

Mars 2025



Banque Cantonale du Valais
Place des Cèdres 8, 1950 Sion

bcvs.ch